

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9760

Mercredi 2 Novembre 2022

*Neuf stations de dessalement d'ores et déjà opérationnelles
Onze autres en vue*

Le Coût

Tout un problème !



Page 3

Le Groupe socialiste exhorte le gouvernement à remettre le projet de loi relatif à l'occupation de l'espace public de l'Etat dans le circuit législatif



Page 2

Omar Hilale ironise sur la mascarade de la "société civile" dans les camps de Tindouf



Page 4

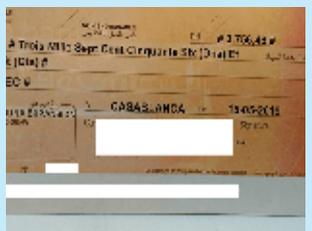
Sommet arabe en Algérie

Des instances professionnelles de journalistes dénoncent les "abus et mauvais traitements" infligés aux journalistes marocains



Page 5

Le montant des incidents de paiement par chèques explose en 2021



Page 14

Le Groupe socialiste exhorte le gouvernement à remettre le projet de loi relatif à l'occupation de l'espace public de l'Etat dans le circuit législatif

Actualité



Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants a interpellé le ministre de l'Équipement et de l'Eau sur le sort du projet de loi n°03-19 relatif à l'occupation temporaire de l'espace public de l'Etat.

Dans une question orale adressée au ministre lors de la séance des questions orales tenue lundi, Malika Zakhnini, membre du Groupe socialiste, a affirmé que «le dépôt du projet de loi sur l'occupation temporaire du domaine public de

l'Etat a été considéré comme un pas important pour lutter contre la rente et la corruption et pour la consolidation de l'intégrité et de la transparence. Il comprend un ensemble de dispositions visant à assurer la protection du domaine public, fixant des règles qui tiennent compte de la spécificité des domaines de l'Etat et qui en assurent une exploitation optimale et rationnelle».

La députée itihadie a déploré le fait que le gouvernement ait retiré ce projet

de loi du circuit législatif au moment où la Chambre des représentants a engagé le processus d'examen en vue de l'approuver.

«Pis encore, le gouvernement n'a pas daigné présenter aux parlementaires et à l'opinion publique les justifications ou explications nécessaires qui l'ont poussé à le retirer», a regretté Malika Zakhnini.

Il convient de rappeler que le projet de loi relatif à l'occupation temporaire du domaine public de l'Etat a été retiré du

Parlement en janvier dernier. En effet, le président de la Chambre des représentants a adressé, le 21 janvier 2022, une correspondance au président de la Commission des infrastructures, de l'énergie, des mines et de l'environnement au sein de la première Chambre, l'appelant à retirer ledit projet de loi sur demande du chef du gouvernement. Ce projet de loi, rappelle-t-on encore, a été adopté au Conseil de gouvernement en mars 2021 et soumis au Bureau de la Chambre des représentants le 12 mai de la même année. Il a pour but de combler les lacunes du Dahir du 30 novembre 1918 (24 safar 1337) relatif aux occupations temporaires du domaine public (B.O. 20 janvier 1919).

«Le retrait dudit projet par le gouvernement constitue un recul par rapport aux engagements annoncés par notre pays pour lutter contre la rente et la corruption et l'adoption des dispositions légales pour mettre en oeuvre des mesures de protection contre tous les types d'occupation illégale et inappropriée de l'espace public», a précisé le Groupe socialiste. Et de s'interroger si le gouvernement actuel dispose de volonté politique pour protéger le domaine public de l'Etat et mettre fin aux violations liées à son utilisation et son exploitation en dehors des normes légales.

Pour cette raison, le Groupe socialiste a exhorté le ministre de tutelle à fixer un délai pour le soumettre de nouveau à l'institution législative en vue de l'adopter.

M.T

La Chambre des représentants adopte à l'unanimité trois projets de lois concernant les armes à feu, les sociétés en participation et les zones industrielles

La Chambre des représentants a adopté lundi à l'unanimité trois projets de lois, à savoir le projet de loi no 86-21 relatif aux armes à feu, leurs pièces, composantes, éléments, accessoires et munitions, le projet de loi no 96-21 modifiant et complétant la loi no 17-95 relative aux sociétés en participation et le projet de loi no 102-21 relative aux zones industrielles.

Dans sa présentation du premier projet concernant les armes à feu, le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Lafit, a indiqué que ce texte cherche à moderniser et à améliorer le dispositif juridique régissant les armes à feu de manière à être en phase avec les changements sur les plans juridique et technologique et aussi relever les défis sécuritaires posés, surtout avec l'essor que connaît l'industrie dans le domaine de l'armement ou encore l'importation des armes, leur exportation ainsi que leur détention de manière légale ou illégale.

Le ministre a fait remarquer, à ce propos, que le cadre juridique actuel n'est plus adapté à la situation d'aujourd'hui, ne prévoyant pas de peines coercitives, et devenant ainsi caduc dans la grande majorité de ses dispositions, surtout après la ratification par le Maroc, le 17 avril 2009, du protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transna-

tionale signé à New York le 30 mai 2001.

M. Lafit a aussi souligné que ce projet de loi s'inscrit ainsi dans le cadre de l'accompagnement de l'ensemble des chantiers lancés dans le Royaume sur tous les plans et intervient également en interaction avec l'environnement national et international et les divers intervenants dans le domaine des armes, en dotant le Maroc d'un cadre juridique qui soit en phase avec les différentes mutations technologiques et techniques sur ce registre, assurant de la sorte un équilibre entre les engagements internationaux du Royaume et le maintien de sa sécurité ainsi que la protection de ses intérêts économiques.

Et d'ajouter que ce texte de loi permettra ainsi de boucler les dispositifs juridiques régissant les armes à feu, outre la consolidation du mécanisme de contrôle de ces armes et la réglementation des opérations les concernant.

Pour sa part, le ministre du Transport et de la Logistique, Mohamed Abdejjil, a indiqué dans sa présentation du projet de loi no 96-21 qui amende et complète la loi no 17-95 relative aux sociétés en participation et la conversion d'actions au porteur en actions nominatives, que ce texte s'inscrit dans le cadre de l'adhésion du Maroc le 18 octobre 2011 au Forum mondial de la transparence et de l'échange de renseignements à des fins fiscales, s'engageant ainsi en tant que membre de ce Forum à se conformer aux normes internationales, surtout

sur le registre de l'échange des informations et l'identification du porteur des actions dans tous les cas.

Le ministre a expliqué que ce projet de loi vise, entre autres, à assurer la transparence au niveau des actions en circulation, la lutte contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale et aussi à conserver la notation provisoire accordée au Maroc dans le rapport d'évaluation 2022.

M. Abdejjil a aussi fait savoir que ce projet de loi prévoit, entre autres, une période transitoire d'une année au cours de laquelle les sociétés en participation ayant émis des actions au porteur avant l'entrée en vigueur de ce texte de loi se doivent de procéder à la conversion d'actions au porteur en actions nominatives et ce, dans le respect d'un délai bien déterminé.

Concernant le projet de loi no 102-21 relatif aux zones industrielles, M. Abdejjil a souligné qu'il s'inscrit dans le cadre de la matérialisation de la politique industrielle menée par le Maroc sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, précisant que les infrastructures industrielles au Maroc connaissent un développement soutenu de manière à mieux accompagner les investissements industriels et soutenir le développement socioéconomique.

Il a indiqué, à ce propos, que les investissements publics ont permis de mobiliser le foncier et de l'aménager dans le respect des

meilleures pratiques et ce, en concomitance avec le soutien direct de l'investissement, les mécanismes de soutien de la formation des employés dans les nouveaux métiers industriels ainsi que le soutien des financements des entreprises, assurant que cette politique industrielle a favorisé la modernisation des structures industrielles dans le pays tout en montrant l'importance du rôle des zones industrielles dans le développement de l'économie nationale.

Il a ajouté que ce projet de loi vise également à promouvoir les investissements dans le domaine industriel en garantissant l'offre d'un foncier aménagé, l'aménagement, la gestion et la valorisation des zones industrielles, la lutte contre la spéculation immobilière ou encore la promotion d'une gestion durable et efficiente des zones industrielles.

Le ministre a aussi indiqué que ce projet de loi prévoit, entre autres, la mise en place d'un plan national des zones industrielles qui fera office de document de référence définissant la politique générale et les orientations stratégiques de l'Etat dans le domaine des infrastructures industrielles, outre la mise sur pied d'une réglementation générale concernant l'aménagement, le développement et la commercialisation des zones industrielles qui définit les besoins et les normes techniques portant sur l'aménagement, le développement et la commercialisation desdites zones.

Neuf stations de dessalement d'ores et déjà opérationnelles. Onze autres en vue

Le Coût

Tout un problème !

Qu'en est-il de la construction d'une vingtaine de stations de dessalement d'ici 2030 annoncée en mars dernier par Nizar Baraka et s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation 2020-2027 (PNAEPI 20-27)? « Le Maroc compte à ce jour 9 stations de dessalement qui produisent 147 millions de m³ alors que la consommation du pays est estimée à 1,3 milliard de m³ en matière d'eau potable et d'agriculture », a affirmé le ministre de l'Équipement et de l'Eau, lundi dernier lors de la séance des questions orales à la Chambre des représentants. Et de préciser : « Aujourd'hui, nous avons emprunté une nouvelle manière de faire les choses qui consiste à créer l'équilibre entre les différentes sources hydriques (barrages, nappe phréatique, stations de dessalement...). Ce qui aura pour conséquences d'assurer la disponibilité des stocks d'eau potable et d'orienter les eaux stockées dans les barrages au profit de l'agriculture et des villes intérieures du pays. Notamment les zones montagneuses qui souffrent de manque d'eau. A noter que nous avons également programmé en partenariat avec d'autres ministères des stations dans les villes côtières pour apaiser la pression sur les barrages ». A ce propos, le ministre a révélé que son département a programmé pour cette année la réalisation d'une station de dessalement à Casablanca avec une capacité de 300 millions de m³. Idem pour les villes de Dakhla (40 Mm³), Agadir, Safi, El Jadida (90. Mm³) et Nador (200 Mm³). « Ces stations seront construites dans le cadre d'un partenariat public-privé afin d'accélérer la réalisation de ces infrastructures et de garantir le financement des projets », a-t-il expliqué.

A en croire donc Nizar Baraka, tout va pour le mieux et le processus de construction de ces stations semble un fleuve tranquille. Toutefois, les grandes questions concernant ces projets demeurent toujours sans réponses. C'est le cas de la consommation d'énergie. En effet, les experts sont unanimes à considérer que le dessalement de



l'eau de mer est énergivore. Les techniques utilisées sont souvent très consommatrices en énergie le plus souvent fournie par des combustibles fossiles qui présentent pour l'environnement l'inconvénient d'émettre des polluants atmosphériques, notamment du dioxyde de carbone (CO₂), des oxydes de soufre et d'azote et des particules solides.

Enjeux énergétiques

Pour le ministre, les projets en question comptent utiliser les énergies renouvelables afin de réduire le coût et de préserver la dimension écologique. Un vœu louable mais qui ne résiste pas trop devant la réalité du processus de dessalement qui est extrêmement énergivore bien que de plus en plus souvent alimenté par des énergies renouvelables ou de récupération. Selon le magazine Science et Vie, le procédé utilisé est, en effet, celui de l'osmose inverse. L'eau salée est filtrée à travers des membranes percées de trous de quelques nanomètres qui bloquent les sels minéraux et ne laissent passer que les molécules d'eau. Et pour ce faire, il faut exercer une forte pression 24 heures sur 24 et cela nécessite une importante source d'énergie. C'est pourquoi, précise le magazine, la plupart des grandes usines de dessalement se trouvent dans les Etats pétroliers où le pétrole et le gaz sont à bas prix et où l'eau est rare. Cette

consommation en énergie a des conséquences de taille sur le plan climatique. La désalinisation génère, selon la même source, l'émission d'environ 80 millions de tonnes de CO₂ par an et ces émissions augmentent de 10% par an. « Utiliser une énergie intermittente comme le solaire ou l'éolien impose une importante capacité de stockage par batteries afin d'assurer une alimentation permanente. Et tout cela coûte assez cher. Pour les capacités de production conventionnelle diesel de moins de 1000 m³/j, le coût de l'eau est de 3 à 6 euros par m³ et les consommations spécifiques sont de 4 à 7 kWh/m³ », indique le magazine. Un vrai défi donc pour les engagements du Maroc au niveau international qui ambitionne de réduire d'ici 2030 ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 17% et envisage même d'opérer une baisse de 42%, conditionnée à l'obtention d'une aide internationale. Pour plusieurs experts, les stations de dessalement, considérées comme des alternatives d'adaptation au changement climatique, ne devront être adoptées que lorsque toutes les autres possibilités "durables" auraient déjà été exploitées (en particulier l'utilisation rationnelle de l'eau et le recyclage des eaux usées) et elles devraient se limiter à la production d'eau potable pour la consommation humaine. A capacité identique, le recyclage des eaux usées est nettement moins cher que

le dessalement de l'eau de mer, avec une consommation d'énergie deux fois moins importante.

Enjeux environnementaux

La question environnementale s'impose également avec acuité. Particulièrement les risques environnementaux de la saumure ainsi rejetée dans le milieu naturel. Nizar Baraka estime qu'il y a des techniques pour exploiter la saumure à des fins industrielles. A ce propos, il a indiqué que des actions communes ont été entreprises avec le ministère de l'Industrie et celui du Développement durable pour résoudre cette contrainte. Toutefois, un rapport de l'ONU daté de 2019 a révélé que le dessalement de l'eau de mer constitue un danger croissant pour l'environnement à cause de la saumure, à savoir l'eau chaude très concentrée en sel et autres minéraux. En moyenne, la production d'un litre d'eau potable induit celle de 1,5 litre de saumure - "bien que les valeurs varient considérablement, en fonction de la salinité de l'eau d'alimentation et de la technologie de dessalement utilisée, ainsi que des conditions locales", précise l'étude. Au niveau mondial, 142 millions de mètres cubes de saumure sont donc rejetés chaque jour par les usines de dessalement : 51,8 milliards de mètres cubes par an, soit assez pour couvrir la Floride d'une épaisseur de 30,5 centimètres, calculent les chercheurs. En

raison d'une large utilisation de l'eau de mer et de technologies de dessalement thermique, la production de 55% de cette saumure est d'ailleurs concentrée dans quatre pays : l'Arabie Saoudite (22%), les Emirats Arabes Unis (20,2%), le Koweït (6,6%) et le Qatar (5,8%). 80% de la saumure étant produite dans un rayon de 10 kilomètres d'un littoral, elle est le plus souvent rejetée en mer, parfois sans dilution ou traitement. Or, sa « salinité élevée », ainsi que la « réduction des niveaux d'oxygène dissous dans les eaux réceptrices qui en résulte, peuvent avoir de profondes répercussions sur les organismes vivant au fond des eaux, ce qui peut se traduire par des effets écologiques observables tout au long de la chaîne alimentaire », alerte le rapport de l'ONU. Ce dernier évoque également des risques majeurs liés à la présence dans la saumure rejetée de produits chimiques toxiques utilisés comme agents détartrants et nettoyeurs dans le processus de dessalement (du cuivre et du chlore notamment).

Enjeux financiers

Enfin, il y a la question du coût financier. Le ministre de l'Équipement et de l'Eau s'est contenté de mettre en avant le partenariat public-privé pour clore le débat sur ce sujet. Cependant, le rapport « Considérations économiques concernant l'approvisionnement en eau par dessalement dans les pays du Sud de la Méditerranée » souligne que le coût d'investissement pour la construction d'une station est estimé à 30 millions de dollars américains pour le dessalement de l'eau de mer et à 12 millions de dollars pour le dessalement de l'eau saumâtre. Aujourd'hui, deux tiers des usines sont, en effet, situées dans des pays à hauts revenus. La gestion de la saumure représente, à elle seule, jusqu'à 33% des coûts d'une usine. Actuellement au Maroc, le coût de production d'un m³ d'eau dessalée avoisine les 10 DH et le coût énergétique correspond à 60% du coût de production du m³. Plus le prix de l'énergie est bas, plus le prix final est réduit. Le choix du dessalement de l'eau de mer s'avère-t-il une bonne alternative ? Affaire à suivre.

Hassan Bentaleb

Omar Hilale ironise sur la mascarade de la “société civile” dans les camps de Tindouf



L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, a ironisé à New York que la seule soi-disant “société civile” qui existe dans les camps de Tindouf est celle composée des fils de l'oligarchie du groupe séparatiste du “polisario”,

financés et soutenus par le pays hôte, l'Algérie.

Répondant à une question sur l'existence d'une prétendue société civile dans les camps algériens de Tindouf, lors de sa conférence de presse tenue suite à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2654 sur le Sahara marocain,

M. Hilale a lancé que “c'est la première fois que l'on entend parler d'une société civile dans un camp de réfugiés à travers le monde”.

“Normalement, une société civile est une association de personnes qui sont unies par des valeurs et des principes universels et qui œuvrent dans les domaines

social, culturel, économique, de protection de l'enfant et de leur scolarisation, etc. Or, dans les camps de Tindouf, les populations sont séquestrées”, a-t-il souligné, ajoutant qu'il n'y a point de société civile dans aucun camp de “réfugiés” dans le monde.

Il a précisé que cette question

a fait l'objet de discussions avec le Secrétariat des Nations unies, durant lesquelles le Maroc a présenté les preuves que le “polisario” interdit toute société civile dans ces camps. Dans ce cadre, il a remis aux responsables du Secrétariat de l'ONU une copie de l'article 31 de la soi-disant constitution de la chimerique “république sahraouie” qui stipule expressément qu'il ne peut y avoir de société civile et ce jusqu'après l'utopique “indépendance” qui n'aura jamais lieu.

“Il n'y a que des organisations de masse derrière le +polisario+”, a indiqué l'ambassadeur, notant que l'article 32 de cette soi-disant constitution, persiste dans le bannissement de la société civile en confirmant que “c'est le +polisario+ qui représente les jeunes et les femmes et galvanise la population”.

“Il y a une négation de la société civile dans ces camps”, a encore souligné M. Hilale, regrettant que le Secrétariat des Nations unies ne fût malheureusement pas au courant.

Relevant que même les régimes autoritaires de la guerre froide sauvaient la face en prévoyant dans leur Constitution le droit d'association, tout en le prohibant dans les faits, le diplomate marocain a ironisé que ce groupe séparatiste armé est pire que ces régimes autoritaires, en bannissant la société civile tant dans ses “textes fondateurs”, que dans les camps de Tindouf.

Sécurité nucléaire

L'AMSSNuR accueille un atelier régional de l'AIEA

Les travaux d'un atelier régional de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur les orientations stratégiques pour établir un système intégré de gestion au niveau des organismes de réglementation de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques ont débuté, lundi à Rabat.

Cet atelier, qu'abrite cinq jours durant l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (AMSSNuR), s'inscrit dans le cadre de sa contribution au projet de développement de l'infrastructure réglementaire (RIDP) mis en place par l'AIEA au niveau international, en vue d'assister ses Etats membres en Afrique à établir ou à renforcer leurs infrastructures réglementaires de la sûreté radiologique et la sécurité des matières radioactives de manière efficace et durable.

Animé par cinq experts internationaux de l'AIEA, l'atelier est marqué par la participation d'environ 25 professionnels représentant les autorités réglementaires et

des opérateurs des secteurs nucléaire et radiologique au Bénin, Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, Tchad, Iles Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sao Tomé-et-Principe, Togo et au Maroc.

Cet atelier, destiné principalement aux dirigeants et aux cadres supérieurs des autorités réglementaires et aux opérateurs des secteurs nucléaire et radiologique, a pour but de les aider à comprendre afin de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de développement, d'implémentation et d'amélioration continue des systèmes de gestion intégrés de leurs organisations.

En outre, il permettra de fournir des informations de base fondées sur les exigences et les recommandations en la matière de l'AIEA en utilisant ses publications.

A cette occasion, l'expérience nationale en matière de développement des systèmes de management intégré et leur informatisation a été présentée

par les représentants d'AMSSNuR. L'accent a été aussi mis sur l'expérience de deux opérateurs industriels œuvrant respectivement dans le secteur de la production des radio-pharmaceutiques et le contrôle et les inspections.

S'exprimant à cette occasion, le directeur par intérim d'AMSSNuR, Mounji Zniber, a insisté sur l'importance des chantiers de développement du système de management intégré de l'agence, ainsi que sur la digitalisation des processus métiers qui s'inscrivent dans le cadre de ses orientations stratégiques 2022-2026, prenant en compte les éléments nouveaux de son environnement telles que les conditions liées à la Covid-19, les recommandations du gouvernement en matière de gouvernance des entreprises publiques et de simplification des procédures administratives.

AMSSNuR aspire à établir les conditions d'une autorité réglementaire de niveau international, qui pourra servir de modèle pour les pays africains, a-t-il rappelé, ajoutant que l'agence œuvre, de ce



fait, à la mise en place des mécanismes de fonctionnement de son système de management intégré, issus des différents processus et procédures associés développés pour formaliser son activité.

De son côté, le directeur général de l'autorité de radioprotection et de sécurité nucléaire de l'Ile Maurice, Faradally Ollite, a souligné dans une déclaration à la

MAP l'importance de se doter d'un système intégré de gestion au niveau des organismes de réglementation de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques.

Il a relevé dans ce cadre que cet atelier régional est de nature à aider plusieurs pays africains à développer un système de gestion adéquate et conforme aux normes de l'AIEA.

Sommet arabe en Algérie

Des instances professionnelles de journalistes dénoncent les "abus et mauvais traitements" infligés aux journalistes marocains



Des instances professionnelles de journalistes ont condamné, lundi, les "abus et mauvais traitements" infligés aux journalistes marocains chargés de couvrir les travaux du Sommet arabe en Algérie.

Ces instances ont fustigé l'interdiction, par les autorités algériennes, des journalistes marocains d'exercer librement leur travail, ajoutant que nombre d'entre eux ont fait l'objet de détentions et d'interrogatoires, en plus de la confiscation de leurs matériels, en violation flagrante des lois et normes internationales en vigueur dans de telles occasions.

Ainsi, le Conseil national de la presse a relevé que "ces pratiques répressives et intimidantes sont devenues systématiques de la part des autorités algériennes à l'égard des journalistes marocains, l'Etat algérien ayant auparavant expulsé des journalistes marocains, qui étaient

chargés de couvrir les Jeux méditerranéens organisés à Oran, prétextant qu'ils étaient des espions".

"Ces pratiques systématiques préméditées par l'Etat algérien sont contraires aux obligations que ce pays est tenu de respecter en tant que membre de la Ligue arabe qui accueille le Sommet arabe. Elles sont également aux antipodes des principes les plus élémentaires de la liberté de la presse et des médias, telles que reconnues au niveau international", souligne le Conseil.

Le Conseil national de la presse a adressé une lettre à Ahmed Aboul Gheir, secrétaire général de la Ligue arabe, pour dénoncer ces agissements à l'égard de la délégation marocaine en Algérie, tout en appelant à intervenir d'urgence pour exiger des autorités de ce pays d'autoriser la délégation d'accomplir son devoir professionnel.

Pour sa part, le Syndicat national

de la presse marocaine (SNPM) a condamné les pratiques et les harcèlements subis à l'aéroport Houari Boumediene par les journalistes marocains qui ont vu leurs matériels confisqués et ont été soumis à des interrogatoires douteux.

"Cet acte honteux prive les Marocains de leur droit à l'information concernant le Sommet arabe et la participation marocaine à ce sommet", souligne le SNPM dans son communiqué.

Le syndicat a estimé que les autorités algériennes ne sont plus un interlocuteur digne de confiance, les tenant pour responsables de toute forme d'agression dont pourrait être victime tout journaliste marocain.

Le SNPM a souligné que ce comportement envers les journalistes marocains n'est pas étrange à

des autorités sécuritaires répressives, rappelant à cet égard l'expulsion de force, en juin dernier à l'aéroport Houari Boumediene, de la délégation des journalistes marocains qui était chargée de couvrir les Jeux méditerranéens organisés en Algérie.

De son côté, l'Union générale des journalistes arabes a condamné la manière avec laquelle les autorités algériennes ont traité la délégation des journalistes marocains.

L'Union a exprimé sa pleine solidarité avec les revendications du SNPM et dénoncé le traitement réservé à la délégation des journalistes marocains, qui a été contrainte de quitter le territoire algérien, mettant l'accent sur la nécessité de respecter les journalistes et de leur permettre de mener librement leur mission, et ce, conformément aux lois et normes internationales.

L'Association nationale des médias et des éditeurs (ANME) a dénoncé, quant à elle, le fait que la délégation médiatique officielle marocaine (la chaîne Al Aoula) soit contrainte de quitter le territoire algérien, à la veille du Sommet arabe, en raison des pressions, des harcèlements, des interrogatoires sécuritaires et des longues heures d'attente à l'aéroport Boumediene à Alger, qualifiant cet acte de "nouveau scandale".

Dans un communiqué, l'ANME affirme avoir recueilli les témoignages et déclarations de journalistes faisant partie de la délégation officielle marocaine dans lesquels ils relatent les souffrances qui leur ont été infligées pendant plus de six heures, ainsi que les formes abjectes de traitement per-

pétrés par des différents services sécuritaires algériens, bien que les journalistes aient fourni tous les documents, données et cartes attestant de leurs identités.

Pour sa part, la Fédération nationale de journalisme, de l'information et de la communication (FENAJIC) a vivement dénoncé et condamné les pratiques des autorités algériennes à l'égard de la délégation médiatique officielle marocaine.

Dans un communiqué, la FENAJIC, affiliée à l'Union marocaine du travail (UMT), indique "avoir suivi avec une grande frustration le comportement des autorités algériennes à l'égard des équipes de la presse marocaine qui se sont rendues à Alger pour couvrir les travaux du 31ème Sommet arabe ordinaire qui a démarré mardi 1er novembre".

De son côté, la Fédération marocaine des éditeurs de journaux (FMEJ) a exprimé sa condamnation et son rejet du "comportement répressif" des autorités algériennes à l'encontre de la délégation de journalistes marocains qui s'est rendue en Algérie pour couvrir le sommet arabe.

La fédération "qui insiste toujours sur le respect de la dignité et des droits des journalistes, et qui tend la main au renforcement de la coopération médiatique maghrébine favorable à l'unité, au progrès et à l'intérêt des peuples, suit avec beaucoup de colère ce qu'a subie la délégation de journalistes marocains, et les agissements illégaux des autorités algériennes", souligne un communiqué de la FMEJ.

“
L'ANME
condamne
les traitements
abjects perpétrés
par les services
sécuritaires
algériens

Le 31^{ème} Sommet arabe se déroule dans un contexte régional et international très complexe

Après une absence de plus de trois ans en raison de la pandémie de Covid-19, le Sommet arabe tient sa 31ème session à la lumière des défis régionaux et internationaux très complexes, notamment la continuité des conflits dans plusieurs pays arabes, les répercussions persistantes de la pandémie de Covid-19 et les impacts de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire et énergétique.

Ces défis s'ajoutent à d'autres qui existent depuis un certain temps, dont, au premier rang, se trouve la question palestinienne, qui est restée une question centrale à l'ordre du jour de l'action arabe commune, étant donné que les pays arabes réclament une solution à deux Etats comme le seul moyen pour parvenir à une paix juste et

globale, conformément à l'Initiative de paix arabe de 2002 et à la Résolution 194 de 1948 de l'Assemblée générale des Nations unies.

A cet égard, la partie arabe a appelé la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il relance des négociations sérieuses et efficaces sur la base des références et résolutions internationales y afférentes et du principe de la terre contre la paix, rétablissant ainsi la confiance dans l'importance du processus de paix et le plaçant sur la voie claire d'une solution négociée basée sur la solution à deux Etats, qui met fin à l'occupation et incarne un Etat palestinien indépendant, souverain, géographiquement connecté et vivable aux frontières du 4 juin 1967.

Les dirigeants arabes discute-

ront également des développements de la situation en Libye, au Yémen et en Somalie, de la solidarité avec le Liban et du soutien à la paix et au développement au Soudan et en Somalie, entre autres questions.

Le Sommet arabe débattera aussi de l'ingérence turque en Irak, de l'ingérence iranienne dans les affaires internes des Etats arabes, du respect de la souveraineté des Etats, de la sauvegarde de la sécurité nationale arabe et la lutte contre le terrorisme, des dangers de l'armement nucléaire israélien pour la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient, ainsi que de plusieurs dossiers économiques et sociaux, outre le soutien aux réfugiés et aux personnes déplacées en Irak et dans les pays arabes.

Il est également prévu que la

Ligue arabe présente au Sommet une stratégie pour la sécurité alimentaire à la lumière des défis imposés par la crise ukrainienne sur les pays arabes.

Plusieurs pays arabes dépendent en effet des deux pays en conflit, la Russie et l'Ukraine, à plus de 60% pour obtenir leurs importations de céréales, outre le fait que le déficit alimentaire arabe oscille entre 35 et 45 milliards de dollars malgré l'existence de potentiels dans la région arabe, que ce soit en termes de ressources en eau, de géographie ou de diversité climatique qui permettent aux pays arabes d'atteindre une augmentation du pourcentage d'autosuffisance dans la plupart des produits alimentaires.

Selon des sources de la Ligue arabe, une nouvelle stratégie est

proposée lors du Sommet actuel, ainsi que des plans de mise en œuvre avec des critères spécifiques et une feuille de route claire pour l'activer.

Le secrétaire général-adjoint de la Ligue des Etats arabes, Hossam Zaki, a indiqué, dans des déclarations à la presse, que la situation arabe actuelle exige de déployer tous les efforts pour unifier le rang arabe, appelant à une action arabe plus efficace et efficiente.

Il a aussi exprimé l'espoir que le Sommet sera à la hauteur du niveau des défis et des aspirations des peuples arabes, et qu'il constituera un point de départ pour parvenir à la stabilité, la sécurité, la paix et à la prospérité.

Abdelkarim Akarkab
(MAP)

Fortune Charumbira : *L'Afrique est secouée par une myriade de défis qui entravent sa croissance*

L'Afrique est secouée par une myriade de défis qui ont entravé la croissance sociale, politique et économique de ses pays, a indiqué lundi à Johannesburg le président du Parlement panafricain (PAP), Fortune Charumbira.

Dans une allocution à l'ouverture officielle de la première session ordinaire de la sixième législature du PAP, M. Charumbira a indiqué que ces défis incluent les problèmes de paix et de sécurité, y compris les guerres civiles et les changements anticonstitutionnels de gouvernement, l'insécurité alimentaire, la pauvreté, la faim, une crise énergétique croissante et la famine.

«Les catastrophes naturelles n'ont pas non plus épargné notre continent, tandis que des facteurs exogènes, à travers l'imposition de sanctions à certains de nos Etats membres, ont également aggravé notre sort», a-t-il dit.

Le responsable estime qu'il est tragique qu'à ce jour l'Afrique reste un importateur net de nourriture, alors qu'elle possède 60 % des terres arables non cultivées du monde. «Dans toute l'Afrique, 25 pays importent plus d'un tiers de leur blé de l'Ukraine et la Russie et ont naturellement subi les retombées du conflit», relève-t-il, arguant que les perturbations de l'approvisionnement en blé ont clairement des répercussions majeures sur la sécurité alimentaire et la nutrition à travers le continent.

«Cela nous oblige à revoir nos politiques et à réexaminer nos investissements dans l'agriculture et l'autosuffisance alimentaire», a déclaré M. Charumbira, jugeant impérial qu'en tant que Parlement panafricain, «nous devons continuer à interroger les politiques



et programmes du continent en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition au profit de nos citoyens».

Le président du Parlement panafricain déplore, par ailleurs, le fait que l'institution reste un organe consultatif, notant que les pays africains se doivent de mettre en œuvre le Protocole de Malabo pour renforcer le rôle du PAP dans l'agenda de la gouvernance continentale. «Dans l'état actuel des choses, nous avons pris l'initiative d'élaborer des lois types qui fournissent des repères aux États

membres pour identifier les lacunes de la législation nationale et améliorer leurs lois en matière de respect des droits de l'Homme, de consolidation des institutions démocratiques, ainsi que de promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit», note-t-il.

M. Charumbira a conclu que «la présence de représentants de la CEDEAO, de la Ligue arabe, des présidents des parlements nationaux et régionaux est une démonstration de l'engagement à donner pleinement et concrètement effet à la vision de nos pères

fondeurs et à jouer un rôle efficace dans la matrice de gouvernance continentale».

Le Maroc est représenté à cette nouvelle session du PAP par une délégation composée de Aydi Youssef de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), Abdessamad Haïker du Parti Justice et développement (PJD), Laila Dahi du Rassemblement national des indépendants (RNI), Khadija Arouhal du Parti du progrès et du socialisme (PPS) et Hanaa Benkhair de l'Union générale des travailleurs du Maroc (UGTM).

Le Maroc attaché à la pleine mise en œuvre des résolutions du CS visant à empêcher les terroristes d'exploiter les nouvelles technologies

Le Maroc est constamment attaché à la pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité (CS) de l'ONU visant à empêcher les terroristes d'exploiter les nouvelles technologies, a indiqué l'ambassadeur du Maroc en Inde, Mohamed Maliki.

Dans une allocution lors de la réunion spéciale du Comité contre le terrorisme (CTC) du Conseil de sécurité des Nations unies sur la menace croissante posée par l'utilisation abusive des technologies nouvelles et émergentes, organisée les 28-29 octobre respectivement à Mumbai et à New Delhi, M. Maliki a mis en exergue le rôle du Maroc dans la lutte contre le terrorisme en tant que co-président du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) et du Groupe de réflexion Afrique de la Coalition pour vaincre le groupe terroriste de l'Etat islamique.

Le Royaume, affirme le diplomate marocain, reste attaché à la pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité visant à empêcher les terroristes d'exploiter les nouvelles technologies, au développement d'un partenariat public-privé pour faire face à cette menace et à la

lutte contre le financement du terrorisme.

L'utilisation croissante des technologies émergentes par les terroristes et les extrémistes, les groupes séparatistes et les acteurs criminels transnationaux connaît une tendance rapide, fait observer M. Maliki, ajoutant que l'utilisation de ces technologies, en particulier par des groupes terroristes, est très alarmante, car la dimension de la menace terroriste devient géographiquement de plus en plus grande et tactiquement beaucoup plus diversifiée.

"L'utilisation d'Internet et des plateformes de médias sociaux pour la propagande, l'embrigadement et la communication terroristes et le recours aux drones à des fins liées au terrorisme posent des défis réels et sérieux à nos actions collectives de lutte contre le terrorisme, mais aussi à nos stratégies dans ce domaine", met en garde le diplomate marocain.

Et d'ajouter que les groupes terroristes ont tendance à utiliser ces technologies car elles sont bon marché, accessibles et surtout dissimulables.

De ce fait, il est important, a-t-il insisté, de non seulement garder un œil sur les ten-

dances émergentes actuelles, mais aussi de mettre en place collectivement des politiques qui permettront de limiter l'accès des groupes terroristes et extrémistes à ces technologies émergentes et de renforcer les capacités des Etats membres pour combler les lacunes politiques et opérationnelles afin de faire face efficacement à cette menace.

"Il est également primordial d'entreprendre de telles actions dans le cadre des obligations de nos pays respectifs de respecter les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, en vertu du droit international", affirme M. Maliki.

La tendance rapide du progrès technologique survient sans la pleine conscience des décideurs politiques et des autorités de contrôle. Cette tendance, a-t-il dit, souligne la nécessité d'inclure les acteurs économiques et le secteur privé dans le processus d'application des lois de lutte contre le terrorisme, en particulier dans les domaines de la cybersécurité, des services financiers, de la protection des personnes critiques et vulnérables et des infrastructures.

Il sied également de s'appuyer sur ce qui a été réalisé au niveau d'autres forums

multilatéraux, tels que le Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF), qui est l'un des premiers cadres à fournir une vision "avant-gardiste" de l'utilisation des nouvelles technologies à des fins terroristes, en particulier la menace des aéronefs sans pilote.

Dans ce sens, l'ambassadeur du Maroc a noté que le "Mémorandum de Berlin sur les bonnes pratiques pour contrer l'utilisation à des fins terroristes de systèmes d'aéronefs non habités" qui est le fruit d'une initiative co-présidée par l'Allemagne et les Etats-Unis, sous la co-présidence marocaine du GCTF, est un tremplin solide en vue de soutenir le développement d'un cadre international pour contrôler l'utilisation de ces systèmes par les groupes terroristes.

La Réunion spéciale du CTC a été marquée par la présence notamment du ministre indien des Affaires étrangères, Subrahmanyam Jaishankar, du Secrétaire général adjoint du Bureau des Nations unies contre le terrorisme (UNOCI), Vladimir Voronkov et de la directrice exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations unies, Mme Michèle Coninx.



José Martinez

Prince de la danse nommé directeur du Ballet de l'Opéra de Paris

C'est un retour aux sources pour José Martinez, le nouveau directeur de la danse à l'Opéra de Paris qui avait brillé comme étoile de la prestigieuse compagnie de ballet, avant de mener une carrière de chorégraphe et de directeur.

L'Espagnol de 53 ans avait débuté sa formation de danseur à Carthagène (sud-est de l'Espagne) avec la professeure Pilar Molina. Tout avait commencé par un malentendu: à l'âge de neuf ans, "j'ai accompagné ma petite soeur à son cours de danse et ce jour-là, il y avait une fête pour marquer la fin de l'année; j'ai cru que la danse, c'était cela et j'ai demandé à mes parents de m'y inscrire", racontait-il au quotidien français La Croix en 2011.

Il quitte son pays natal à 14 ans

pour rejoindre le Centre international de danse Rosella Hightower à Cannes, dans le sud-est de la France, sans parler un mot de français. Il remporte le premier prix du concours de Lausanne, son ticket d'entrée pour l'École de danse de l'Opéra de Paris en 1987.

Un an plus tard, il rejoint le Ballet de l'Opéra à 19 ans et monte en grade jusqu'à obtenir le titre suprême d'étoile le 31 mai 1997, à l'issue de la représentation de "La Sylphide" dans le rôle de James.

Pendant de longues années, sa partenaire fétiche sera l'étoile Agnès Letestu, leurs silhouettes longilignes se mariant parfaitement sur scène. Danseur noble par excellence, élancé, avec une technique raffinée et une incarnation élégante des rôles de princes, il est l'un des danseurs de l'Opéra qui a reçu le plus de prix dans sa carrière,

notamment la médaille d'or au Concours de Varna en 1992 ou encore le prix Léonide Massine-Positano en 1998. "Lorsqu'on devient danseur étoile, on n'a de cesse de vouloir prouver qu'on est bien à sa place. Puis, je me suis aperçu que la perfection n'existait pas et que le plus important, c'était de transmettre quelque chose au public", confiait-il également à La Croix.

En 2011, il quitte l'Opéra de Paris à l'issue d'une représentation des "Enfants du Paradis", un ballet qu'il chorégraphie en hommage au film du réalisateur français Marcel Carné et qui a été salué comme un succès par la critique. Il a signé différentes chorégraphies depuis 2002 dont des adaptations de ballets classiques.

Succédant à Nacho Duato, il prend la tête de la Compagnie nationale de danse espagnole, où il

doit renouveler le répertoire et fait face aux difficultés de financement. "Il a su donner une nouvelle identité à la compagnie, dans un contexte économique et social tendu", souligne l'Opéra de Paris dans son communiqué vendredi.

Au bout de deux mandats, comme l'exige la règle, il quitte son poste en 2019 et continue de remonter ses ballets dans différentes compagnies. "Je respecte la tradition mais c'est pour avancer vers la modernité", affirmait-il récemment à un journal régional espagnol.

A sa nomination, l'Opéra a annoncé qu'il se consacrerait "exclusivement à son activité de directeur de la danse (...) renonçant ainsi à son activité de chorégraphe, à l'exception de deux engagements pris antérieurement", à Bordeaux (sud-ouest de la France) et à Stockholm en 2023.



Moscou vise des infrastructures lors de bombardements massifs



Plus de 80% des habitants de Kiev étaient privés d'eau et "des centaines de localités" ukrainiennes étaient sans électricité après des frappes massives lundi de la Russie contre les infrastructures dans plusieurs régions du pays.

Le commandant en chef de l'armée ukrainienne, Valeriy Zaluzhnyi, a indiqué sur Telegram que les forces russes avaient lancé lundi 55 missiles de croisière, un missile air-sol, 22 missiles anti-aériens et 5 drones "contre des cibles civiles en Ukraine".

Dans le sud du pays, "l'ennemi continue à miner les directions d'une possible offensive de nos troupes et à détruire des infrastructures critiques", a par ailleurs indiqué l'état-major ukrainien de la région sud dans un communiqué.

Selon le ministère russe de la Défense, "toutes les frappes ont atteint leur objectif".

Lundi soir, le président ukrainien Volodymyr Zelensky a indiqué s'être entretenu au téléphone

avec le chancelier allemand Olaf Scholz et l'avoir remercié pour les armes de défense anti-aérienne fournies par son pays. "Nous devons bâtir un bouclier anti-aérien au-dessus de l'Ukraine", a-t-il tweeté.

"Aujourd'hui s'est produit un des bombardements les plus massifs de notre territoire par la Fédération de Russie", a déclaré sur Telegram le conseiller de la présidence ukrainienne Oleksiy Arestovytch.

Il a toutefois affirmé que "la destruction n'est pas aussi critique qu'elle aurait pu l'être" grâce à ces systèmes de défense, notamment l'allemand Iris-T qui "a prouvé être le plus efficace (100%)".

"L'ennemi utilise quatre ou cinq fois plus de missiles pour atteindre au moins certains résultats", a soutenu M. Arestovytch.

A Kiev, où au moins cinq explosions ont été entendues lundi par des journalistes de l'AFP, "80% des consommateurs de la capitale" sont privés d'eau, a af-

firmé sur Telegram le maire Vitaly Klitschko, précisant que "350.000 foyers étaient sans électricité".

Les forces armées russes ont indiqué avoir mené des "frappes avec des armes de haute précision et de longue portée (...) contre le commandement militaire et les systèmes énergétiques de l'Ukraine".

"Les terroristes russes ont, une fois de plus, lancé une attaque massive contre des installations du système énergétique dans un certain nombre de régions", a déploré un conseiller de la présidence ukrainienne, Kyrylo Tymochenko.

Selon le Premier ministre Denys Shmygal, "des missiles et des drones ont touché 10 régions, endommageant 18 installations, la plupart liées (au système) énergétique". "Des centaines de localités" se trouvent sans électricité "dans sept régions" ukrainiennes, a-t-il ajouté.

Le ministre ukrainien des Affaires étrangères, Dmytro Kouleba, a indiqué qu'au moins douze

pays s'étaient déjà engagés à fournir à son pays des équipements, comme des groupes électrogènes.

Par ailleurs, plus de cent personnes faisaient la queue dans l'ouest de Kiev pour s'approvisionner en eau à la fontaine d'un parc, après avoir été victimes de coupures d'eau dues aux bombardements russes de lundi, ont constaté des journalistes de l'AFP. "Au lieu de se battre sur le terrain militaire, la Russie combat des civils", a, lui, fustigé M. Kouleba.

Ces nouvelles frappes massives interviennent après l'annonce ce week-end par Moscou de la suspension de sa participation à l'accord sur les exportations de céréales ukrainiennes, vitales pour l'approvisionnement alimentaire mondial.

Lundi, le Kremlin a prévenu qu'il serait "dangereux" et "difficile" de continuer à mettre en oeuvre l'accord sur les céréales ukrainiennes sans Moscou.

L'armée russe a exigé des "engagements" de l'Ukraine de ne pas utiliser le couloir destiné aux exportations de céréales à des fins militaires. "Il ne peut être question de garantir la sécurité de quoi que ce soit dans cette zone tant que l'Ukraine ne prendra pas des engagements supplémentaires pour ne pas utiliser cette route à des fins militaires", a indiqué le ministère russe de la Défense sur Telegram.

Pour le porte-parole du département d'Etat américain Ned Price, cette demande "ressemble soit à une punition collective, soit à une extorsion collective".

Dans la soirée, le président russe Vladimir Poutine a estimé que "l'Ukraine doit garantir qu'il n'y aura aucune menace pour la sécurité des navires civils", accusant Kiev d'avoir utilisé le couloir céréalier pour l'attaque aux drones qu'il lui impute et qui a poussé Moscou à suspendre l'accord sur

les exportations ukrainiennes.

Deux cargos chargés de céréales ont toutefois quitté lundi les ports ukrainiens et emprunté le corridor maritime humanitaire à destination de la Turquie, selon le site spécialisé Marine traffic.

Douze navires devaient quitter dans la journée les ports ukrainiens et quatre autres se dirigent vers eux, a précisé le Centre de coordination conjointe (JCC), chargé de superviser l'accord sur les exportations de céréales ukrainiennes via la mer Noire.

Après s'être entretenu avec le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres, le président Zelensky a assuré que son pays était déterminé à "rester un garant de la sécurité alimentaire mondiale" et à poursuivre ses exportations de céréales.

Par ailleurs, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a annoncé avoir commencé ses inspections en Ukraine, demandées par ce pays après que le président Poutine l'a accusé d'effacer les preuves de préparation d'une "bombe sale".

Les inspecteurs de l'AIEA ont "entamé - et vont bientôt terminer - la vérification des activités de deux sites en Ukraine", a indiqué l'agence de l'Onu, basée à Vienne.

Dans la soirée, le chancelier allemand Olaf Scholz a à son tour rejeté les accusations de la Russie contre l'Ukraine sur ce sujet.

L'AIEA a d'autre part indiqué que l'alimentation principale en électricité d'un des réacteurs de la centrale nucléaire de Zaporozjia, occupée par les forces russes, avait été coupée à la suite de l'explosion d'une mine.

Cet incident "souligne la fragilité de la sécurité nucléaire" dans cette centrale, s'est inquiété le directeur général de l'AIEA, Rafael Grossi, dans un communiqué.

L'OMS s'alarme d'une épidémie mortelle de choléra au Liban

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mis en garde lundi contre une épidémie de choléra mortelle se propageant rapidement à travers le Liban, alors que la Syrie voisine lutte également contre une recrudescence de la maladie.

La première épidémie de choléra au Liban depuis des décennies a commencé plus tôt ce mois-ci alors que le pays possède un système d'assainissement médiocre et des infrastructures en ruine après trois ans de crise

économique sans précédent.

"L'OMS met en garde contre une épidémie mortelle de choléra au Liban où les cas augmentent", a déclaré l'organisme dans un communiqué.

"La situation au Liban est fragile car le pays lutte déjà contre d'autres crises - aggravées par une détérioration politique et économique prolongée", a déclaré Abdinasir Abubakar, le représentant de l'OMS au Liban.

Depuis le 5 octobre, plus de 1.400 cas suspects ont été signalés à travers le pays, dont 381 cas

confirmés et 17 décès, a indiqué l'OMS.

L'épidémie initialement confinée au nord déshérité s'est "rapidement propagée", avec des cas confirmés désormais signalés dans tout le pays.

Cette situation a incité l'OMS à aider le Liban à obtenir 600.000 doses de vaccins contre le choléra. Les efforts pour obtenir plus de doses sont "en cours compte tenu de la propagation rapide de l'épidémie", a déclaré l'OMS.

La Syrie a été affectée par

une épidémie de choléra, à partir de septembre, après plus d'une décennie de guerre qui a endommagé près des deux tiers des usines de traitement de l'eau, la moitié des stations de pompage et un tiers des châteaux d'eau, selon les Nations unies.

La souche de choléra identifiée au Liban est "similaire à celle qui circule en Syrie", a déclaré l'OMS. La plupart des cas de choléra au Liban touchent les réfugiés syriens, ont déclaré les autorités libanaises. Environ 2 millions de Syriens se sont réfu-

giés au Liban, vivant souvent dans des conditions sordides.

Favorisé par l'absence de réseaux d'égouts ou d'eau potable, le choléra est généralement contracté à partir d'aliments ou d'eau contaminés et provoque diarrhée et vomissements. Il peut être facilement traité, mais peut tuer en quelques heures faute de soins, selon l'OMS.

Les coupures d'électricité fréquentes et prolongées à travers le Liban ont interrompu le travail des stations de pompage d'eau et des réseaux d'égouts.

L'Amérique à une semaine d'élections décisives pour l'avenir de Biden

Les démocrates parviendront-ils à endiguer la "vague rouge" promise par les républicains au Congrès américain? Réponse dans une semaine lors des élections de mi-mandat, sans doute décisives pour l'avenir politique de Joe Biden.

Après une campagne acharnée centrée sur l'inflation, les républicains se montrent de plus en plus confiants dans leurs chances de priver le président démocrate de ses majorités le 8 novembre.

Lors de ces élections de mi-mandat, les "midterms", les Américains sont appelés à renouveler l'ensemble des 435 sièges de la Chambre américaine des représentants et un tiers du Sénat. "Si vous êtes fatigués de l'inflation galopante, de payer trop cher pour l'essence, si vous en avez assez que nos frontières soient ouvertes et d'une criminalité qui monte en flèche, les républicains ont pris un engagement envers vous", a affirmé le chef conservateur Kevin McCarthy.

Organisées deux ans après la présidentielle, ces élections se convertissent de fait en référendum sur l'occupant de la Maison Blanche. Le parti du président n'échappe que très rarement au vote sanction.

Joe Biden tente tant bien que mal de convaincre les Américains que cette élection est plutôt "un choix": sur l'avenir de l'avortement ou du mariage homosexuel -- autant de sujets sur lesquels il a promis de légiférer, moyennant de solides majorités au Congrès.

Le démocrate, accusé d'être déconnecté de la priorité numéro 1 des électeurs -- l'inflation -- s'est



lancé depuis peu sur ce terrain, assurant que ce sont bien les républicains "qui feront planter l'économie". Il devait le redire mardi, lors d'un meeting de campagne en Floride.

Mais le message peine à percer. Selon les enquêtes d'opinion les plus récentes, l'opposition républicaine a de très grandes chances de s'emparer de la Chambre. Le sort du Sénat reste plus incertain.

La perte du contrôle du Congrès serait une lourde défaite pour le président bientôt octogénaire, qui dit avoir l'"intention" d'être candidat à sa réélection en 2024.

Signe de l'optimisme qui règne dans le camp républicain, le "Grand Old Party" vise désormais des

sièges même dans des circonscriptions censées être solidement acquises aux démocrates. "Il n'y a pas de vague rouge sans vous", répètent les candidats conservateurs pour mobiliser leur base.

L'intérêt pour cette élection est en tout cas au rendez-vous: plus de 22 millions de personnes ont déjà voté aux "midterms" de façon anticipée selon l'US Elections Project, notamment dans les Etats les plus disputés.

Concrètement, la bataille pour le contrôle du Congrès, alimentée de centaines de millions de dollars, se joue dans une poignée d'Etats-clés.

Tous les projecteurs sont braqués sur la Pennsylvanie, ancien bastion de l'acier, où le chirurgien

multimillionnaire Mehmet Oz, adoubé par Donald Trump, affronte le colosse chauve et ancien maire John Fetterman pour un siège au Sénat.

Ce duel est crucial, car il pourrait à lui tout seul décider de quel côté penche la Chambre haute du Congrès américain. Trois présidents américains, Joe Biden, Donald Trump et Barack Obama seront en campagne dans cet Etat samedi.

Comme en 2020, la Géorgie est elle aussi au coeur de toutes les convoitises. Le démocrate Raphael Warnock, premier sénateur noir jamais élu dans cet Etat au lourd passé ségrégationniste, tente de se faire réélire face à Herschel Walker, ancien sportif afro-américain, sou-

tenu par Donald Trump. Cerné par les enquêtes, l'ancien président met les bouchées doubles dans cette campagne, adoubant des candidats aux profils les plus improbables, qui lui jurent en retour une fidélité absolue.

Car l'avenir politique du septuagénaire est lui aussi en jeu: le milliardaire républicain flirte très ouvertement avec une candidature à l'élection présidentielle de 2024, préfigurant un possible remake du duel avec Joe Biden de 2020.

Les partisans de Donald Trump débordent de confiance: les élections de mi-mandat ne seront pas une "vague rouge", couleur traditionnellement associée aux républicains, affirment-ils, mais bien un "tsunami".

En Egypte, mesures policières après un mystérieux appel à la révolte

Interrogatoires préventifs par la justice militaire, téléphones fouillés ou cafés fermés, la police égyptienne multiple, selon les défenseurs des droits humains, les mesures de répression face à un mystérieux appel à manifester en pleine COP27 qui réunira les dirigeants de la planète dans le pays.

Tout a commencé, assure l'avocat Khaled Ali, figure des droits humains dans le pays, "il y a plus de dix jours", alors qu'apparaissait sur Twitter le mot-clé "Manifeste_le_11/11", jour où le président américain Joe Biden notamment participera à la COP27 et s'adressera à ses dizaines de milliers de participants.

Depuis, "le parquet militaire interroge quasiment tous les jours des gens dans différentes provinces", écrivait vendredi sur sa page Facebook l'ancien candidat de la gauche à la présidentielle.

Le 11 novembre, personne ne sait ce qui pourrait arriver dans un pays où

manifester est défendu par la loi.

Mais pour les autorités, qui à ce moment-là organiseront la conférence de l'ONU sur le climat dans la station balnéaire de Charm el-Cheikh à l'autre bout du pays, pas question que le mécontentement social s'empare de la rue.

L'inflation dépasse les 15% et la livre a perdu la moitié de sa valeur cette année. Le pays compte plus de 60.000 détenus d'opinion et toute forme d'opposition est muselée alors que la presse indépendante est réduite à peau de chagrin.

Le président Abdel Fattah el-Sissi l'a dit lui-même récemment: "Je vous le dis du fond du coeur, quelqu'un qui travaille pour moins de 10.000 livres par mois ne peut pas vivre" en Egypte, où, selon les chiffres officiels, un tiers des habitants vivent avec moins de 2.200 livres par mois, soit 92 euros.

Pour dénoncer tout cela, les opposants ont déjà tenté une "répétition générale": des appels à manifester sous le

mot-clé "après_le_match" exhortaient les Egyptiens à défilier après le clasico du Caire qui a opposé vendredi soir al-Ahly à Zamalek.

Aucun lieu de rendez-vous n'avait été donné mais tous les regards se sont tournés vers la place Tahrir, épicerie de la "révolution" de 2011 qui renversa Hosni Mubarak.

En 2019, c'est après un clasico de très rares manifestations avaient eu lieu, à l'appel d'un sulfureux homme d'affaires, Mohamed Ali.

Dès l'après-midi, plusieurs cafés où les matches sont habituellement diffusés, près de Tahrir et ailleurs, avaient baissé leurs rideaux.

Certains propriétaires ont affirmé à l'AFP y avoir été forcés par la police.

Mais aux alentours de la grand-place du centre-ville, au coup de sifflet final du match, le déploiement policier était impressionnant avec de nombreuses rues barrées par des policiers -- en uniforme ou en civil -- sans aucun manifestant à l'horizon.

Malgré tout, depuis des jours, dans le centre du Caire, "des passants sont arrêtés et leurs téléphones fouillés", rapporte l'avocate Mahienour al-Masry, qui défend de nombreux opposants. "Leurs pages sur les réseaux sociaux sont également inspectées et certains sont arrêtés s'ils sont soupçonnés d'être actifs politiquement", ajoute l'ONG des droits humains WeRecord. "Pourquoi? Et sur la base de quelle loi?", écrit encore Me al-Masry sur Twitter.

"Et tout ça arrive alors qu'on nous annonce un dialogue national et une nouvelle république où toutes les opinions ont droit de cité", ajoute-t-elle.

Car depuis l'été, les autorités préparent l'ouverture d'un dialogue national auquel l'opposition est invitée. Son secrétaire s'est déjà réuni une dizaine de fois mais son ouverture n'a jusqu'ici pas été annoncée.

Vendredi, un journaliste en exil en Turquie, Hossam Elghamry, était arrêté par les forces de sécurité turques,

rapporte Amnesty International.

Peu avant, il partageait un tweet "Répétition générale aujourd'hui" suivi du mot-clé "après_le_match".

Certains médias locaux égyptiens ont rapporté l'information, assurant qu'il était membre des Frères musulmans, confrérie interdite en Egypte depuis que M. Sissi a renversé en 2013 son prédécesseur issu de ses rangs.

Si Amnesty a un temps redouté "une possible expulsion vers l'Egypte", l'homme a été libéré depuis, selon ses proches. Et les appels ne viennent pas que de l'opposition islamiste.

Le 19 octobre, à la surprise générale, le politicien Mohammed Anwar al-Sadate, qui est parvenu à faire libérer de nombreux détenus politiques grâce à son entretient au sein même du régime, publiait une lettre.

Le plus grand succès de M. Sissi, assurait-il, serait "de ne pas se représenter à la présidentielle de 2024 et de se contenter de toutes les grandes réalisations déjà accomplies".

Sur les écrans casablancais

<p>MEGARAMA Acteurs : Karim Abdel Aziz, Hind SABRI Animation Comédie Réalisateur : Enrique Gato séances : 14:00 16:00</p>	<p>JE T'AIME - I LOVE YOU Date de sortie : 7 juillet 2022 Durée : 01:45:00 Genres : Réalisateur : Tamer Housni séances : 13:25 19:45 22:30</p>	<p>Spider-man : no way home Date de sortie : 7 septembre 2022 Durée : 02:37:00 Genres : Action Aventure Réalisateur : Jon Watts séances : 18:00</p>
<p>Top gun : maverick de sortie : 25 mai 2022 Durée : 01:00:00 Genres : Action Réalisateur : Joseph Kosinski Acteurs : Tom Cruise, Miles Teller, Jennifer Connelly, Jon Hamm, Glen Powell séances : 13:25 19:45 22:30</p>	<p>La très très grande classe film La très très grande classe megarama-casablanca Date de sortie : 10 août 2022 Durée : 01:40:00 Genres : Réalisateur : Frédéric Quiring 14:15 17:00 19:45 22:30</p>	<p>Citoyen d'honneur Date de sortie : 14 septembre 2022 Durée : 01:36:00 Genres : Comédie Réalisateur : Mohamed Hamidi séances : 17:00 19:45 22:30</p>
<p>AL IKHWANE Date de sortie : 11 mai 2022 Durée : 02:15:00 Réalisateur : Mohamed Amine Al Ahmar séances : 14:00 17:00 19:45 22:30</p>	<p>Ashbah europa Date de sortie : 7 septembre 2022 Durée : 01:20:00 Genres : Réalisateur : Mohamed Abdel Rahman Hamaki séances : 14:00 16:00 18:00 20:00 22:00</p>	<p>Kompromat Date de sortie : 21 septembre 2022 Durée : 02:07:00 Genres : Thriller Réalisateur : Jérôme Salle séances : 17:00 19:45 22:30</p>
<p>Green cardfilm Date de sortie : 10 mai 2022 Durée : 01:30:00 Réalisateur : hicham regragui séances : 14:30 17:00 19:45 22:30</p>	<p>Le bal de l'enfer Date de sortie : 24 août 2022 Durée : 01:45:00 Genres : Réalisateur : Jessica M. Thompson séances : 13:45 16:00 20:45 22:45</p>	<p>Coup de théâtre Date de sortie : 14 septembre 2022 Durée : 01:38:00 Genres : Policier Comédie Réalisateur : Tom George 14:15 17:45 22:30 19:45</p>
<p>Bullet train film Bullet train megarama-casablanca Date de sortie : 3 août 2022 Durée : 02:32:00 Genres : Thriller Action Réalisateur : David Leitch séances : 13:25 19:45 22:30</p>	<p>Tad l'explorateur et la table d'émeraude Date de sortie : 24 août 2022 Durée : 01:29:00 Genres : Aventure Famille</p>	<p>rada malha - jrada malha Date de sortie : 18 août 2022 Durée : 02:06:00 Réalisateur : Driss ROUKHE séances : 17:00 19:45 22:30</p>
<p>Kira w el gen film Kira w el gen megarama-casablanca Date de sortie : 1 juillet 2022 Durée : 02:55:00 Genres : Action Réalisateur : Marwan HAMED</p>		

Pharmacies de garde de nuit

<p>Sidi Moumen : Pharmacie DIAR EL HANAE DIAR EL HANAE GH4, BD. 79 N° 20 - SIDI MOUMEN - 78, RUE IBN BATOUTA (A COTE DU CINEMA LUX) AVENUE LALLA YACOUT - Tél : 0522.22.34.34 [+]</p>	<p>Hay Mohammadi : Pharmacie AL AQSA RESIDENCE AL AMANE RUE EMILE BRUNET N° 6 - HAKAM 3 - HAY MOHAMMADI- Tél : 0522.68.00.63</p>
<p>Pharmacie ESPACE NAIM LOT OTHMANE 2 RUE 15 N° 50 - Tél : 0522.70.59.59</p>	<p>Pharmacie PORTE CALIFORNIE ROUTE 109, AVENUE MEKKA - DAR HADJ DAOUÏ - BACHKOU (ROND-POINT BACHKOU)- Tél : 0522.81.29.31 [+]</p>
<p>Sidi Othmane : Pharmacie ESSEHA MARCHÉ ESSALAMA I, HAY ESSALAMA I - Tél : 0522.37.32.66</p>	<p>Pharmacie NARIJS 141,BOULEVARD YACOUB EL MANSOUR - MAARIF - Tél : 0522.25.00.74</p>
<p>Oulfa : Pharmacie MASJID CIL LOT DU STADE N° 22 - HAY ESSALAM - CIL (PRES MOSQUEE CIL - LABORATOIRE PFIZER)- Tél : 0522.39.88.73</p>	<p>Bourgogne : Pharmacie RAIS 62, RUE DE LA MER BALTIQUE - AIN DIAB (TERMINUS TRAMWAY AIN DIAB) - - HARLEY DAVIDSON - RESTAURANT VIP)- Tél : 0522.79.81.52</p>
<p>Sidi Maarouf : Pharmacie BJANI 114, LOTISSEMENT SAADA I - SIDI MAAROUF - Tél : 0522.5810.86</p>	<p>Pharmacie SAFIR 16, RUE MOHAMED SMIIHA - AVENUE DES F.A.R. (EX. HOTEL SAFIR - ACIMA BD. MED V - STADE - Tél : 0522.44.48.57</p>
<p>Pharmacie ZENITH MILLENIUM N° 162 LOTISSEMENT FLORIDA - SIDI MAAROUF (FACE HAMMAM FLORIDA ET CRECHE SANOUNOU)- Tél : 0522.32.15.16</p>	<p>Belvédère : Pharmacie MOULAY ISMAIL 286, BD. MOULAY ISMAIL - ROCHES NOIRES 20300- Tél : 0522.40.48.27</p>
<p>Lissasfa : Pharmacie JARDINS DE LOULEA KASBA ALAMINE EXTENTION, GH14 IMM 6 - ENTREE 2 - Tél : 0522.65.28.90</p>	<p>Ain Sebâa : Pharmacie ESPACE SIHATI 55, RUE SALOMON DAHAN - QUARTIER OUKACHA - AIN SEBAA (PRES PRISON OUKACHA) - Tél : 0522.67.27.64</p>
<p>Pharmacie CASAVIEW CENTRE COMMERCIAL CASAVIEW, MAG N°1 - NASSIM ISLANE - Tél : 0522.69.64.64</p>	<p>Ain Chock : Pharmacie KRIMAT 341, BOULEVARD PANORAMIQUE - Tél : 0522.52.71.35</p>
<p>Maarif : Pharmacie IBN BATOUTA</p>	<p>Pharmacie LE NORD HADIKAT OUM ERABIE 2 CH4 N° 21 EN FACE MARIANE HAY HASSANI- Tél : 0522.89.77.44 [+]</p>
	<p>Beauséjour Pharmacie ORJOUANE 122, RUE ORJOUANE - HAY ERRAHA - BEAUSEJOUR (DERRIERE ACIMA BEAUSEJOUR)- Tél : 0522.36.22.20</p>
	<p>Oasis Pharmacie DALAL 24 BIS, RUE DES VANNEAUX - L'OASIS (MARCHÉ L'OASIS - B.C.M.) - Tél : 0522.99.27.54</p>

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES																			
N°	PROVINCE	DEPART	ARRIVEE																
101	MAR	06:00	06:30	06:45	07:15	07:30	08:00	08:15	08:45	09:00	09:30	09:45	10:15	10:30	11:00	11:15	11:45	12:00	12:30
102	MAR	06:30	07:00	07:15	07:45	08:00	08:30	08:45	09:15	09:30	10:00	10:15	10:45	11:00	11:30	11:45	12:15	12:30	13:00
103	MAR	07:00	07:30	07:45	08:15	08:30	09:00	09:15	09:45	10:00	10:30	10:45	11:15	11:30	12:00	12:15	12:45	13:00	13:30
104	MAR	07:30	08:00	08:15	08:45	09:00	09:30	09:45	10:15	10:30	11:00	11:15	11:45	12:00	12:30	12:45	13:15	13:30	14:00
105	MAR	08:00	08:30	08:45	09:15	09:30	10:00	10:15	10:45	11:00	11:30	11:45	12:15	12:30	13:00	13:15	13:45	14:00	14:30
106	MAR	08:30	09:00	09:15	09:45	10:00	10:30	10:45	11:15	11:30	12:00	12:15	12:45	13:00	13:30	13:45	14:15	14:30	15:00
107	MAR	09:00	09:30	09:45	10:15	10:30	11:00	11:15	11:45	12:00	12:30	12:45	13:15	13:30	14:00	14:15	14:45	15:00	15:30
108	MAR	09:30	10:00	10:15	10:45	11:00	11:30	11:45	12:15	12:30	13:00	13:15	13:45	14:00	14:30	14:45	15:15	15:30	16:00
109	MAR	10:00	10:30	10:45	11:15	11:30	12:00	12:15	12:45	13:00	13:30	13:45	14:15	14:30	15:00	15:15	15:45	16:00	16:30
110	MAR	10:30	11:00	11:15	11:45	12:00	12:30	12:45	13:15	13:30	14:00	14:15	14:45	15:00	15:30	15:45	16:15	16:30	17:00
111	MAR	11:00	11:30	11:45	12:15	12:30	13:00	13:15	13:45	14:00	14:30	14:45	15:15	15:30	16:00	16:15	16:45	17:00	17:30
112	MAR	11:30	12:00	12:15	12:45	13:00	13:30	13:45	14:15	14:30	15:00	15:15	15:45	16:00	16:30	16:45	17:15	17:30	18:00
113	MAR	12:00	12:30	12:45	13:15	13:30	14:00	14:15	14:45	15:00	15:30	15:45	16:15	16:30	17:00	17:15	17:45	18:00	18:30
114	MAR	12:30	13:00	13:15	13:45	14:00	14:30	14:45	15:15	15:30	16:00	16:15	16:45	17:00	17:30	17:45	18:15	18:30	19:00
115	MAR	13:00	13:30	13:45	14:15	14:30	15:00	15:15	15:45	16:00	16:30	16:45	17:15	17:30	18:00	18:15	18:45	19:00	19:30
116	MAR	13:30	14:00	14:15	14:45	15:00	15:30	15:45	16:15	16:30	17:00	17:15	17:45	18:00	18:30	18:45	19:15	19:30	20:00
117	MAR	14:00	14:30	14:45	15:15	15:30	16:00	16:15	16:45	17:00	17:30	17:45	18:15	18:30	19:00	19:15	19:45	20:00	20:30
118	MAR	14:30	15:00	15:15	15:45	16:00	16:30	16:45	17:15	17:30	18:00	18:15	18:45	19:00	19:30	19:45	20:15	20:30	21:00
119	MAR	15:00	15:30	15:45	16:15	16:30	17:00	17:15	17:45	18:00	18:30	18:45	19:15	19:30	20:00	20:15	20:45	21:00	21:30
120	MAR	15:30	16:00	16:15	16:45	17:00	17:30	17:45	18:15	18:30	19:00	19:15	19:45	20:00	20:30	20:45	21:15	21:30	22:00

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH																			
N°	PROVINCE	DEPART	ARRIVEE																
201	MAR	06:00	06:30	06:45	07:15	07:30	08:00	08:15	08:45	09:00	09:30	09:45	10:15	10:30	11:00	11:15	11:45	12:00	12:30
202	MAR	06:30	07:00	07:15	07:45	08:00	08:30	08:45	09:15	09:30	10:00	10:15	10:45	11:00	11:30	11:45	12:15	12:30	13:00
203	MAR	07:00	07:30	07:45	08:15	08:30	09:00	09:15	09:45	10:00	10:30	10:45	11:15	11:30	12:00	12:15	12:45	13:00	13:30
204	MAR	07:30	08:00	08:15	08:45	09:00	09:30	09:45	10:15	10:30	11:00	11:15	11:45	12:00	12:30	12:45	13:15	13:30	14:00
205	MAR	08:00	08:30	08:45	09:15	09:30	10:00	10:15	10:45	11:00	11:30	11:45	12:15	12:30	13:00	13:15	13:45	14:00	14:30
206	MAR	08:30	09:00	09:15	09:45	10:00	10:30	10:45	11:15	11:30	12:00	12:15	12:45	13:00	13:30	13:45	14:15	14:30	15:00
207	MAR	09:00	09:30	09:45	10:15	10:30	11:00	11:15	11:45	12:00	12:30	12:45	13:15	13:30	14:00	14:15	14:45	15:00	15:30
208	MAR	09:30	10:00	10:15	10:45	11:00	11:30	11:45	12:15	12:30	13:00	13:15	13:45	14:00	14:30	14:45	15:15	15:30	16:00
209	MAR	10:00	10:30	10:45	11:15	11:30	12:00	12:15	12:45	13:00	13:30	13:45	14:15	14:30	15:00	15:15	15:45	16:00	16:30
210	MAR	10:30	11:00	11:15	11:45	12:00	12:30	12:45	13:15	13:30	14:00	14:15	14:45	15:00	15:30	15:45	16:15	16:30	17:00
211	MAR	11:00	11:30	11:45	12:15	12:30	13:00	13:15	13:45	14:00	14:30	14:45	15:15	15:30	16:00	16:15	16:45	17:00	17:30
212	MAR	11:30	12:00	12:15	12:45	13:00	13:30	13:45	14:15	14:30	15:00	15:15	15:45	16:00	16:30	16:45	17:15	17:30	18:00
213	MAR	12:00	12:30	12:45	13:15	13:30	14:00	14:15	14:45	15:00	15:30	15:45	16:15	16:30	17:00	17:15	17:45	18:00	18:30
214	MAR	12:30	13:00	13:15	13:45	14:00	14:30	14:45	15:15	15:30	16:00	16:15	16:45	17:00	17:30	17:45	18:15	18:30	19:00
215	MAR	13:00	13:30	13:45	14:15	14:30	15:00	15:15	15:45	16:00	16:30	16:45	17:15	17:30	18:00	18:15	18:45	19:00	19:30
216	MAR	13:30	14:00	14:15	14:45	15:00	15:30	15:45	16:15	16:30	17:00	17:15	17:45	18:00	18:30	18:45	19:15	19:30	20:00
217	MAR	14:00	14:30	14:45	15:15	15:30	16:00	16:15	16:45	17:00	17:30	17:45	18:15	18:30	19:00	19:15	19:45	20:00	20:30
218	MAR	14:30	15:00	15:15	15:45	16:00	16:30	16:45	17:15	17:30	18:00	18:15	18:45	19:00	19:30	19:45	20:15	20:30	21:00
219	MAR	15:00	15:30	15:45	16:15	16:30	17:00	17:15	17:45	18:00	18:30	18:45	19:15						



07:00 : Hymne national+ Coran
 07:10 : Tinoubka
 07:40 : Ichaa Mam-laka
 08:35 : Alaf Marhba Tétouan
 09:35 : Dounia
 Douara Ep3
 10:30 : Dar Lahna Ep 12
 11:05 : Bnat Si Taher Ep22
 11:20 : Yaoumiat
 Andi Holm Ep22
 11:30 : Oussrati 2022 Ep28
 12:30 : Rad Al Bal Ep11
 12:40 : Bnat Si Taher Ep 23
 13:00 : JT Addahira
 13:20 : Rdat Lwalida S1 Ep 23
 14:00 : JT en Amazigh
 14:20 : JT en Espagnol
 14:40 : Jmaatna Zina2
 16:40 : Omrane
 Bayna El Bir wa El Bahr
 17:40 : 100% Raqmi Ep 5
 18:00 : Hayat Jadida Ep 17
 18:15 : Hayat Jadida Ep 18
 18:30 : JT en Français
 18:50 : Dar Lahna Ep 13
 19:25 : Yaoumiat
 Andi Holm Ep23
 19:30 : Nhar Mabrouk Ep 15
 19:50 : Rouh Al Moutana Ep12
 20:00 : Bnat Si Taher Ep 24
 20:15 : Bnat Si Taher Ep 25
 20:30 : JT Principal
 21:30 : Jrit w Jarit Ep 6
 22:30 : Amouddou
 23:30 : Dernier Bulletin D'information
 23:50 : Moul Lamlih Ep 7
 00:40 : Omrane
 Bayna El Bir wa El Bahr Rabat
 01:40 : Oujouh Sidi Bennour
 02:10 : Dar Lahna Ep 13
 02:50 : Rdat Lwalida S1 Ep 23
 03:30 : Dounia
 Douara Ep3
 04:30 : Tinoubka
 05:00 : Ichaa Mam-laka
 06:00 : Alaf Marhba Tétouan



05:55:00 : RELIGIEUX : Coran avec laureats mawahib tajwid al qor'an
 06:00:00 : MAGAZINE : Ch'hiwat bladi
 06:25:00 : SABAHYAT 2M
 07:15:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
 07:40:00 : MAGAZINE : 3AYNEK MIZANEK
 08:30:00 : FEUILLETON : DAR ASSAL3A
 09:25:00 : FEUILLETON : ASSIR AL MADFOUNE
 10:00:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
 10:05:00 : FEUILLETON : AT-TOYOUR AL MAJROUHA
 10:50:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
 11:05:00 : SABAHYAT 2M
 12:00:00 : SERIE : KOULNA MGHARBA
 12:35:00 : METEO
 12:45:00 : AL AKHBAR
 13:15:00 : MAGAZINE : QUOTIDIENNES STAR-LIGHT
 13:20:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI
 13:30:00 : MAGAZINE : QUOTIDIENNES DREAM ARTIST
 13:35:00 : FEUILLETON : AL AMANA
 14:25:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH
 14:35:00 : FEUILLETON : ASSIR AL MADFOUNE
 15:05:00 : FEUILLETON : LAHN AL HAYAT
 16:40:00 : SABAHYAT 2M
 17:30:00 : DESSIN ANIME : BERNARD
 17:35:00 : DESSIN ANIME : Mouss & Boubidi
 17:35:00 : DESSIN ANIME : CALIMERO
 17:50:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
 18:05:00 : FEUILLETON : MESK ALLAYL
 18:50:00 : MAGAZINE : QUOTIDIENNES STAR-LIGHT
 18:55:00 : MAGAZINE : WALIMA M3A HALIMA
 19:00:00 : MAGAZINE : QUOTIDIENNES DREAM ARTIST
 19:10:00 : FEUILLETON : AL WA3D
 20:00:00 : NEWS : INFO SOIR
 20:25:00 : SPORT : QUE DU SPORT
 20:30:00 : METEO
 20:35:00 : ECO NEWS
 20:45:00 : NEWS : AL MAS-SAIYA
 21:15:00 : NEWS : BULLETIN METEO
 21:15:00 : NEWS : ECO NEWS
 21:25:00 : MAGAZINE : MAGAZINE
 22:30:00 : FEUILLETON : SOUQ DLALA
 00:15:00 : FEUILLETON : AL AMANA
 01:00:00 : FEUILLETON : AL WA3D
 01:45:00 : DES HISTOIRES ET DES HOMMES : Avant le déclin du jour
 02:55:00 : MAGAZINE : 2M JAMEL COMEDY CLUB
 04:05:00 : MAGAZINE : 3AYNEK MIZANEK
 05:00:00 : FEUILLETON : MESK ALLAYL



07:00 : Matinales Infos
 11:05 : Questions ÉCO
 11:30 : On s'dit tout
 12:00 : Midi Infos
 13:30 : Croissance Verte
 14:00 : Midi Infos
 15:30 : Questions ÉCO
 16:00 : Midi Infos
 16:30 : On s'dit tout
 17:00 : Midi Infos
 17:30 : Hebdo-Santé
 18:00 : Soir Infos
 18:30 : On s'dit tout
 19:00 : Soir Infos
 19:30 : Questions ÉCO
 20:00 : Soir Infos
 21:35 : Croissance Verte
 22:00 : Soir Infos
 22:30 : L'CLUB
 23:00 : Soir Infos



06h35 : Tfou
 08h30 : Téléshopping
 09h25 : Familles nombreuses
 11h00 : Les feux de l'amour : Série
 12h00 : Les 12 coups de midi
 13h00 : Journal
 13h55 : La merveilleuse boutique de Noel : Téléfilm
 15h50 : Noeil a cappella : Téléfilm
 17h30 : Star academy : Divertissement
 18h50 : Ici tout commence : Série
 19h55 : Demain nous appartient : Série
 19h55 : Météo
 20h00 : Journal
 20h45 : Loto, c'est Cante-loup
 21h10 : La Brea : Série
 23h35 : Debris
 01h50 : Manifest : Série
 00h40 : Programmes de la nuit



06h00 : Le 6h info
 06h30 : Télématin
 09h30 : La maison des Maternelles
 10h15 : Amour, gloire et beauté : série



11h50 : Tout le monde veut prendre sa place
 10h20 : Chacun son tour : Jeu
 10h50 : Tout le monde veut prendre sa place : Jeu
 12h00 : Journal
 12h55 : Ca commence aujourd'hui : Magazine
 15h55 : Affaire conclue : Magazine
 16h40 : Tout le monde a son mot à dire : Jeu
 18h35 : N'oubliez pas les paroles : Jeu
 19h50 : Météo
 20h00 : Journal
 20h45 : Un si grand soleil : série
 21h05 : Téléfilm : Un alibi
 22h45 : Algériennes en France : l'héritage : Documentaire
 00h00 : On the line, les expulsés de l'Amérique : Doc
 01h10 : Ca commence aujourd'hui
 02h10 : Émissions religieuses
 03h25 : Les reines du lagon
 03h55 : Pays et marchés du monde
 04h05 : Tout le monde veut prendre sa place



06h00 : M6 music
 07h00 : M6 kid
 10h30 : Ca peut vous arriver : Magazine
 10h35 : Ca peut vous arriver chez vous
 11h45 : Le 12.45
 13h25 : L'œil de Philippe Cave rivièrè : Divertissement
 13h40 : Scènes de ménages : Série
 14h00 : Un jour, un doc : Magazine
 16h20 : Incroyables transformations : Divertissement
 18h40 : Objectif Top chef : divertissement
 19h45 : Le 19.45, météo
 20h30 : Scènes de ménages : Série française
 21h10 : Le meilleur pâtissier : Divertissement
 23h20 : Le meilleur pâtissier : Le meilleur pâtissier
 01h20 : Incroyables gâteaux : Série doc
 01h55 : Les nuits de M6



18h45 : Arte journal
 20h05 : 28 minutes samedi : Magazine
 20h55 : Match point : Film



21h55 : Naked : Doc
 00h45 : Nuit magique : Film
 02h10 : Au nom du père
 04h05 : Arte reportage



06h00 : Okoo.
 Dessins animés
 07h25 : Okoo vacances
 09h55 : Outre-mer Je mag
 10h25 : Outre-mer l'info
 12h00 : Le 12-13
 13h00 : Météo à la carte : Magazine
 14h00 : Rex : Série
 16h15 : Duels en familles, le match des régions : Jeu
 17h00 : Slam : Jeu
 17h55 : Questions pour un super champion : Jeu
 18h30 : Le 18-30



19h00 : Le 19-20
 20h00 : Saveurs de saison : Magazine
 20h20 : Plus belle la vie : série
 20h45 : Tout le sport
 21h10 : Des racines et des ailes : Magazine
 23h10 : Justice en France : Magazine
 00h00 : Le nombre de Jamy
 02h05 : Les potagers de Julie
 03h00 : Les matinales
 03h45 : Duels en familles, le match des régions
 04h20 : Slam

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

IL REFUSE DE S'APLATIR	DE HAUTE ÉCOSSE	PIVOT JULES	CRACK SUISSE	ANIMAL MARIN	PETITE GRECQUE	RETENUE
		ARDU				
POINTE COLÈRE		NOTE BASE DE PARFUM		ANNONCE LINE SLLITE	BRIDE	
ACERBE BITURE		DOLX LOGIS HABITE		GRAVE DÉFAUT THALLIUM		
			GRECQUE		ÉMIR TURC	FORME D'ÊTRE
LIBERT-IN	EN BERNE DÉMODÉ		PARAFFINE ARTICLE			
				SAISONS CHAUDES		
GUIGNE			ADVERBE	MAÎTRE DE SOI	LETTRES DE GUILIO	PLIE
			EN CRISE ARTICLE		SIGNAL SONORE PATIO	
COMPOSITEUR ITALIEN	VOYELLES		COUVRE-FEU RACAILLE			
		ARTICLE LETTRES DE POTTER		PETIT CUBE	D'ACCORD	ALUMINIUM
PRÉSENT CONTRE			FOURNI		FORME D'AVOIR	
DÉCOURONNÉ				PESTE		

Solution mots flechés d'hier

CLAIR	EMÉE	E	MAISON	TOUR	É	SOUS	AR	N	M	OR	TOUR	OR
IL BÂT	P	O	T	O	M	A	N	E	A	P		
PRÉC	A	U	O	I	C	A	R	E				
PRIO	R	O	R	I	T	E						
SOUL			O	T	E	E						
ZEN	E		T									
DEB	A	R	D	E								
UNI	C	L	O									
SIS	E											
DE	C	O	N	T	R	A	T					
SU	F	E	I	N	T	E	S					
B	U	T	E	S								
V	I	C	E	S								

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumen Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki
Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdalkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gabs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghébines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2								■		
3			■							
4		■			■			■		
5							■			■
6										
7					■					
8				■				■		■
9		■								
10						■				

HORIZONTALEMENT

- 1- Amateur
- 2- Camionneur - En les
- 3- Période - Intangible
- 4- Outil d'ajustage - Sous le premier - Largeur d'étoffe
- 5- Possessif - Cours d'eau
- 6- Circuit
- 7- Dieu souffleur - Voyons !
- 8- Aucun - Centrale de nuitres
- 9- Lancet
- 10- Touche - Amour de lièvre

VERTICALEMENT

- 1- Bien avant le vélo
- 2- Porte charge - Egalement
- 3- Décodé - Soirée
- 4- Saint lapidé - Poussé
- 5- Au stand - Echos - Manche
- 6- Se cachèrent (Se ...)
- 7- Il donne le cachou - Fenouil hâtard
- 8- Chaîne nationale - Voyelles
- 9- De la terre
- 10- Crochet - Personnel - Règle

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	O	N	S	T	A	N	T	A	N
2	E	C	O	U	R	T	E	■	R	U
3	L	E	N	T	E	M	E	N	T	■
4	E	L	■	E	S	O	■	A	■	O
5	R	O	I	S	■	S	A	B	O	T
6	I	T	T	■	E	P	R	I	S	E
7	F	■	E	N	C	H	A	S	S	E
8	E	M	M	E	L	E	S	■	U	■
9	R	E	■	T	A	R	E	S	■	U
10	E	R	S	■	T	E	R	N	I	T

Grilles de sudoku

Facile

	5							
		6	7	5	2		4	
		7	3	1			5	8
6	9	8			1			
	2	1	5		3	8	9	
		5			7	4		6
5	3			7	1	2		
	1		4	8	9	5		
							1	

Moyen

		4		7		9		
		9	1					
			6		5			8
	4	5					9	3
	2	8		3		4	6	
3	6					8	2	
5			9		2			
					8	1		
	1		4		6			

Difficile

	6		9	3				
4				8			9	
	3		7		4			
	9				2		1	
3		5				6	7	
1			4				9	
		8			7	6		
9			5					3
				4	9	7		

Expert

3			7				2	
				9		3		
		9			1			4
	7	2					5	
	9			7			8	
		8					7	9
6			2			4		
		5		8				
3					6			5

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	9	2	3	6	8	7	4	1
7	8	4	9	1	5	6	2	3
6	1	3	7	4	2	5	9	8
1	6	8	2	5	3	9	7	4
3	4	9	6	8	7	1	5	2
2	5	7	1	9	4	8	3	6
9	2	6	5	3	1	4	8	7
4	3	5	8	7	6	2	1	9
8	7	1	4	2	9	3	6	5

Moyen

6	1	9	3	7	4	5	2	8
2	7	5	1	8	9	6	3	4
3	8	4	6	5	2	9	7	1
5	3	2	7	4	6	1	8	9
4	9	7	8	2	1	3	6	5
1	6	8	9	3	5	7	4	2
7	2	3	5	1	8	4	9	6
9	4	1	2	6	3	8	5	7
8	5	6	4	9	7	2	1	3

Difficile

6	3	8	5	9	2	7	1	4
9	1	2	4	7	8	3	5	6
7	5	4	1	6	3	8	9	2
2	9	7	8	3	5	4	6	1
4	6	3	9	2	1	5	8	7
1	8	5	6	4	7	2	3	9
8	2	6	3	1	4	9	7	5
3	4	1	7	5	9	6	2	8
5	7	9	2	8	6	1	4	3

Expert

4	8	5	6	3	1	7	2	9
6	7	2	9	5	4	1	3	8
9	1	3	7	8	2	5	6	4
8	6	7	5	1	9	2	4	3
3	5	4	2	7	8	6	9	1
2	9	1	4	6	3	8	5	7
1	4	9	8	2	6	3	7	5
5	2	8	3	4	7	9	1	6
7	3	6	1	9	5	4	8	2



Le DG des Opérations de la Banque mondiale en visite au Maroc

Le directeur général des Opérations de la Banque mondiale (BM), Axel Van Trotsenburg, effectue une visite au Maroc du 2 au 4 novembre 2022.

Cette visite réaffirme "l'engagement de la BM à s'associer au Maroc en vue d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement pour tous ses citoyens, notamment face au changement climatique", indique la BM dans un communiqué, notant qu'il s'agira du premier voyage de M. Van Trotsenburg au Maroc en sa qualité de directeur général. Au cours de sa visite, M. Van Trotsenburg rencontrera de hauts fonctionnaires, des représentants du secteur privé, des organisations de la société civile ainsi que des jeunes, rapporte la MAP. Il présidera également un événement visant à lancer un nouveau rapport de la BM, sur le climat et le développement du Maroc (CCDR), à l'Université internationale de Rabat (UIR) le 3 novembre.

Ce rapport effectue une nouvelle analyse du double défi climatique et de développement, auquel le Maroc est confronté et recommande des actions prioritaires qui lui permettront d'atteindre conjointement ses objectifs climatiques et de développement économique. "Le Royaume du Maroc est un partenaire de longue date du Groupe de la Banque mondiale, et nous sommes heureux de soutenir ses efforts pour mener une action climatique tout en réalisant son programme de développement, notamment en mettant en œuvre des réformes structurelles. Le lancement du CCDR, juste avant la COP27, envoie un signal fort selon lequel le climat et le développement peuvent être intégrés de manière à soutenir les priorités de croissance d'un pays", a déclaré M. Van Trotsenburg, cité dans le communiqué.

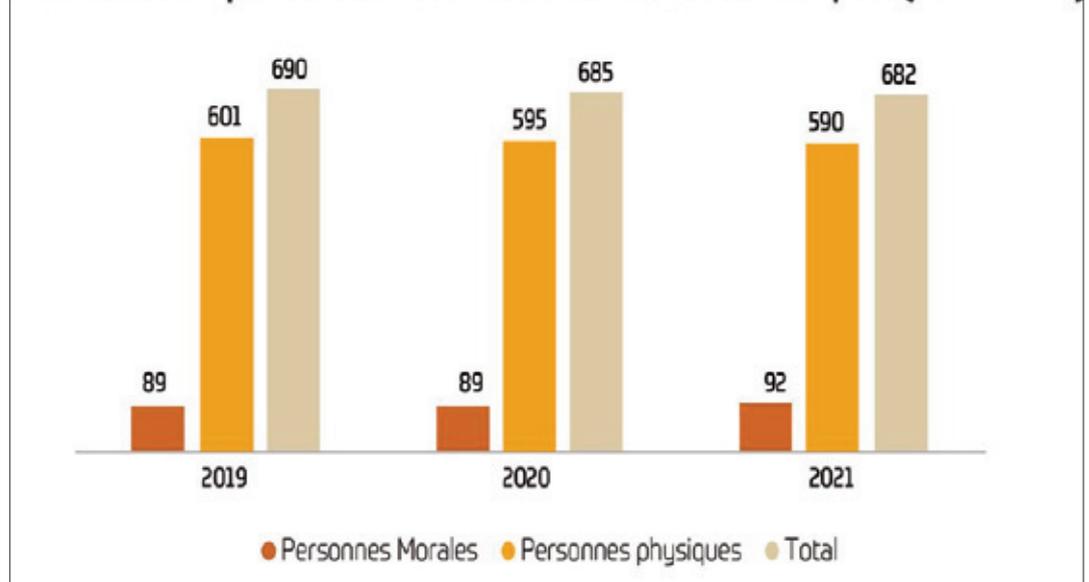
"Explorer l'impact des défis climatiques actuels, tout en poursuivant une relance à grande échelle est très pertinent pour le Royaume. Je me réjouis également qu'il accueille l'année prochaine, en 2023 à Marrakech, les Assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international".

M. Van Trotsenburg sera accompagné de Ferid Belhaj, vice-président de la Banque mondiale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et de Jesko Hentschel, directeur de la Banque mondiale pour le Maghreb et Malte.

Le portefeuille actif actuel de la BM au Maroc se compose de 24 projets évalués à 6,61 milliards de dollars américains. Au cours de la dernière année fiscale, la Banque mondiale a accordé un prêt record de 1,8 milliard de dollars, l'un des programmes les plus importants de la région.

Le montant des incidents de paiement par chèques explose en 2021

Evolution des personnes interdites d'émettre des chèques (en milliers)



En hausse de 6% par rapport à 2020, le nombre d'incidents de paiement sur chèques s'est situé à 501 mille à fin 2021, a récemment annoncé Bank Al-Maghrib (BAM) confirmant ainsi des observations relevées quelques mois plus tôt dans son Rapport annuel sur la situation économique, monétaire et financière.

« Au cours de l'année 2021, le montant de ces incidents a, quant à lui, accusé une hausse plus accentuée de 23%, contre une baisse constatée l'année dernière de près de 14,5% », a indiqué la Banque centrale dans son Rap-

port annuel sur les infrastructures des marchés financiers et les moyens de paiement, leur surveillance et l'Inclusion financière - Exercice 2021.

Selon ce document, les demandes de renseignement émanant des banques se sont situées à 2,4 millions de requêtes, ce qui correspond à un recul de 24% par rapport à l'année 2020.

L'examen du profil mensuel des IP déclarés en 2021 montre une accélération de leur cadence à partir de mars. En effet, et après avoir oscillé près du niveau habituel de 35 mille impayés mensuellement entre les mois de janvier et février, le nombre des IP a vu son rythme s'accroître à une moyenne de 41 mille IP sur les cinq mois qui suivent, avant d'atteindre une moyenne de 46 mille incidents sur le reste de l'année, sachant que sur la même période lors des trois dernières années, il se situait aux alentours de 39 mille impayés.

Le nombre des régularisations a pour sa part accusé un repli de 23%, revenant de 251 mille à 193 après avoir plus que doublé un an auparavant, a ajouté Bank Al-Maghrib dans ledit rapport.

Ce recul est en lien avec l'opération d'amnistie fiscale relative à la contribution libératoire de

2020 au titre des amendes afférentes aux incidents de paiement sur chèques, a fait savoir BAM.

En s'établissant à 4,6 milliards de dirhams, au lieu de 7 milliards un an auparavant, le montant de ces régularisations s'est inscrit également en baisse, a constaté la Banque centrale dans son rapport.

En ce qui concerne le traitement des requêtes clients, il ressort que le dispositif d'écoute mis en place par Bank Al-Maghrib a permis de traiter 5,7 mille requêtes, dont 96% sont prises en charge par le réseau de la Banque.

Selon les précisions de la Banque centrale, ce dispositif a permis de lever 122 interdictions à tort et de répondre à 5,5 mille demandes d'accès aux informations personnelles.

La répartition des demandes de renseignement par agence de Bank Al-Maghrib, révèle la prédominance des succursales de Casablanca et de Rabat, avec une part de 48% du total des demandes traitées en 2021, contre 60% en 2020.

S'agissant des incidents de paiement non régularisés (conformément aux termes de l'article 313 de la loi 15-95 formant code de commerce), ils ont cumulé près de 3,3 millions de

cas, soit une hausse de 1%, contre une baisse dans la même proportion en 2020, a indiqué BAM précisant que la répartition par catégorie de clientèle indique que 75% des impayés, soit 2,5 millions de cas, concernent des personnes physiques.

Pour sa part, le nombre d'interdits d'émission de chèques est passé de 685 mille personnes à 682 mille personnes.

A noter que les interdictions d'émission de chèques, prédominées par celles concernant les personnes physiques à hauteur de 86%, sont passées de 685 mille personnes à 682 mille personnes concernées.

Selon le rapport, « la répartition par tranche de montant des incidents de paiement non régularisés à fin 2021, fait apparaître, qu'en nombre d'incidents, 82% des incidents sont d'une valeur comprise entre mille et 50 mille dirhams, et 36% portent sur des montants entre 10 mille et 50 mille dirhams ».

Quant à l'encours de ces incidents, il ressort du même rapport que les chèques supérieurs à 100 mille représentent 55% de la valeur totale des impayés alors que leur part en nombre ne dépasse pas 6%.

Alain Bouithy



501 mille incidents recensés par Bank Al-Maghrib, soit 6% de plus par rapport à 2020

La RAM renforce son engagement en faveur de la durabilité environnementale en partenariat avec l'IATA

Royal Air Maroc (RAM) a annoncé, lundi, rejoindre la communauté des compagnies aériennes qui adhèrent au programme d'évaluation environnementale de l'Association internationale du transport aérien - IATA - (IEnvA).

Il s'agit d'une "étape importante sur la voie de la durabilité pour la compagnie nationale dont la mobilisation pour la responsabilité environnementale est reconnue et consacrée par plusieurs labels", indique la RAM dans un communiqué.

Ce nouvel engagement a été pris avec l'IATA lors d'une réunion de signature qui s'est tenue récemment à Abu Dhabi en marge de l'Assemblée générale de l'Organisation des compagnies aériennes arabes (AACO), rapporte la MAP.

L'IATA, qui regroupe quelque 290 compagnies internationales (dont la compagnie marocaine), soit 83% du trafic aérien total, joue un rôle clé pour l'élaboration d'une politique globale de l'industrie du transport aérien sur des sujets critiques, souligne le communiqué, précisant que la question de la durabilité environnementale est une de ces problématiques majeures d'actualité.

Le programme IEnvA - IATA Environmental Assessment - est un système d'évaluation indépendant conçu pour évaluer et améliorer la gestion environnementale des compagnies aériennes. Mis en œuvre de façon volontaire par les opérateurs, ce programme est fondé sur le principe de respect des obligations environnementales et un engagement d'amélioration continu de leur processus de management en la matière.

L'IEnvA est un outil clé pour les compagnies aériennes, les services de maintenance des appa-

reils, mais aussi de restauration à bord et d'assistance au sol, visant à atteindre la durabilité dans tous les domaines des opérations aériennes et au sol.

Le programme identifie l'impact et les risques environnementaux et fournit les outils pour accompagner la compagnie dans le cadre de sa politique environnementale. Cela va des émissions de CO2 jusqu'à l'utilisation de plastiques à usage unique, en passant par le traitement des déchets des cabines et la lutte contre le trafic d'espèces protégées pouvant être transportées de façon illégale à bord des appareils.

Le système d'évaluation est fondé sur la norme de gestion environnementale ISO14000. Sa mise en œuvre complète peut prendre entre six et dix-huit mois, aboutissant à un examen final. Tous les deux ans, le processus est audité par des experts tiers indépendants et la compagnie aérienne est ensuite certifiée IEnvA.

"Pour Royal Air Maroc, déjà engagée dans une démarche volontariste de responsabilité environnementale, l'IEnvA constituera un outil supplémentaire pour renforcer ses efforts et les confirmer à travers une certification d'enver-

ture internationale", affirme le communiqué.

La compagnie s'est ainsi dotée d'un Comité environnement chargé du suivi de tous ses projets liés au management environnemental. De nombreuses initiatives ont été réalisées dans différents domaines : économie d'énergie, gestion des déchets, lutte contre le stress hydrique, achats responsables, etc.

Royal Air Maroc est signataire de la Charte Qualit'Air auprès de la Fondation Mohammed VI pour l'environnement visant à suivre et à réduire son impact carbone. La compagnie œuvre également avec son écosystème dans le cadre de l'objectif NZE 2050 pour la recherche de solutions SAF (Sustainable Aviation Fuel).

"L'adhésion de Royal Air Maroc à IEnvA souligne son engagement à améliorer les pratiques de gestion environnementale de l'entreprise et la durabilité en général", a déclaré Kamil Alawadhi, vice-président régional de l'IATA pour l'Afrique et le Moyen-Orient lors de la cérémonie de signature. "Nous sommes très heureux que la RAM se soit associée à l'IATA sur cette thématique et nous lui faisons confiance pour travailler

avec elle afin de progresser davantage. La durabilité environnementale est un défi existentiel pour l'ensemble de l'industrie du transport aérien. L'IATA est fière de travailler avec sa compagnie membre pour introduire des pratiques de gestion environnementale de classe mondiale dans l'industrie aéronautique", a ajouté M. Alawadhi, cité dans le communiqué.

"Il s'agit d'une étape de plus, dans l'amélioration de nos pratiques liées à la responsabilité sociale et environnementale de notre compagnie et nous resterons très actifs au sein de l'association internationale pour contribuer à faire progresser notre industrie sur une problématique véritablement cruciale", a souligné, pour sa part, Hamid Addou, président directeur général de Royal Air Maroc.

Le développement durable est au centre des ambitions de développement de toute l'industrie aéronautique et du transport. L'engagement zéro émission nette d'ici 2050 est ambitieux mais réalisable. Les compagnies aériennes et les autres acteurs de l'industrie doivent disposer des bons outils pour soutenir l'objectif global d'une industrie neutre en carbone.



Une étape importante pour la compagnie nationale dont la mobilisation est reconnue et consacrée par plusieurs labels

Attijariwafa bank inaugure deux nouveaux centres Dar Al Moukawil dans les villes d'Oujda et de Nador

En ligne avec sa vocation d'acteur sociétal de référence et avec sa stratégie volontariste de promotion de l'écosystème entrepreneurial, Attijariwafa bank consolide son soutien aux petites entreprises et aux porteurs de projets et poursuit le renforcement de son réseau Dar Al Moukawil, un dispositif d'accompagnement à vocation citoyenne lancé en 2016 proposant des services non financiers à forte valeur ajoutée gratuits à destination des porteurs de projets, des autoentrepreneurs et des très petites entreprises, clients et non clients de la banque.

Dar Al Moukawil est le premier écosystème spécialement créé pour les entrepreneurs et les porteurs de projets pour leur apporter des services d'accompagnement spécifiques afin de les aider à entreprendre sereinement. Ainsi, à travers un réseau de centres dédiés et une plateforme digitale daralmoukawil.com, les petites entreprises existantes, en création ou au stade de projet, clientes ou non de la banque, ont accès gratuitement à des séances de formation quotidiennes, des mises en relation d'affaires avec des partenaires et des donneurs d'ordres potentiels, une mine d'informations utiles et du conseil sur-mesure fourni par des conseillers spécialisés afin de les aider à concrétiser et à réussir leurs projets.

Et souhaitant s'inscrire dans la dynamique

économique et sociale de la région de l'Oriental, Attijariwafa bank a inauguré, les 27 et 28 octobre, 2 nouveaux centres Dar Al Moukawil dans les villes d'Oujda et de Nador en présence du président directeur général du groupe Attijariwafa bank, du wali de la région et des autorités

Locales afin d'accompagner l'essor du tissu entrepreneurial dans la région. Et c'est ainsi que la Banque continue de renforcer son dispositif du réseau physique Dar Al Moukawil afin d'élargir sa couverture territoriale et d'accompagner ainsi un plus grand nombre de porteurs de projets et d'entrepreneurs.

Lors de ces deux événements, de nombreuses conventions de partenariat ont été ratifiées entre la banque et ses différents partenaires en l'occurrence : la wilaya de la région de l'Oriental, le Conseil régional de l'Oriental, la Chambre de commerce, d'industrie et des Services de l'Oriental, la CGEM Oriental, la Chambre de l'artisanat de l'Oriental, l'Université Mohamed 1er d'Oujda ainsi que le Comité préfectoral du développement humain-Oujda Angad. La signature de ces différentes conventions a pour objectif de renforcer l'accompagnement financier et non financier du tissu entrepreneurial de la région de l'Oriental.

Les centres Dar Al Moukawil sont ouverts à



Aït Melloul, Tanger, El Jadida, Marrakech, Fès, Rabat, Meknès, Casablanca, Laâyoune, Béni Mellal, Settat et Al Hoceïma et actuellement à Oujda et Nador totalisant 17 centres à travers le Royaume. A ce jour, les Centres Dar Al Moukawil ont accompagné plus de 230.000 porteurs de projets et petites entreprises et plus de 6.000 coopératives. Le dispositif digital a enregistré sur la page Facebook Ana Maak plus de 10 millions de vues et plus de 7,5 millions de vues sur la chaîne YouTube Dar Al Moukawil.

La mise en place de ces nouvelles structures vient confirmer encore une fois l'engagement d'Attijariwafa bank en faveur du développement économique et social, et sa volonté de contribuer activement à l'encouragement de l'entrepreneuriat.

Cette détermination se poursuivra chez Attijariwafa bank par le déploiement progressif des centres Dar Al Moukawil dans toutes les régions du Royaume, en complément du dispositif digital daralmoukawil.com.

"Souviens-toi de Marrakech"

Un co-projet cinématographique sur les juifs de la ville ocre entre le passé et le présent

Avec une coproduction maroco-israélienne, cinq courts métrages réalisés dans le cadre du Festival du film du Sud à Sderot (sud d'Israël) seront projetés dans le cadre du projet cinématographique culturel intitulé "Souviens-toi de Marrakech", qui traite du thème "Les juifs de Marrakech entre le passé et le présent". Il s'agit d'une coproduction entre l'École supérieure des arts audiovisuels de Sderot, le Programme "Mahir" de l'Université Mohammed VI polytechnique de Benguerir et le Fonds Geshar pour les films multiculturels.

Des groupes d'étudiants de l'Université Mohammed VI polytechnique de Benguerir et de l'École supérieure des arts audiovisuels de Sderot ont travaillé sur ce projet.

La production de ces films a été supervisée par des équipes artistiques composées d'Israéliens et de Marocains des deux universités, dirigées par de nombreux intervenants, dont Philippe Bellaïche, Sami Shalom Chetrit et Kamal Hachkar.

Ce projet cinématographique et culturel vise à préserver la mémoire des juifs marocains et leurs racines, afin qu'ils n'oublient pas leur Maroc. Le doyen de l'École supérieure des arts audiovisuels de Sderot, Sami Shalom Chetrit, né à Errachidia, la ville qui ne quitte pas sa mémoire, dit: "Ce fut un

voyage personnel. L'immigration juive a laissé un énorme vide dans la société marocaine et un sentiment de perte chez ceux qui sont partis. La culture ne peut pas changer le passé, mais elle peut apporter la guérison et un sens renouvelé de partenariat".

Sami Chetrit ajoute dans un commentaire sur ce programme sur le site officiel de l'École qu'il vise à raviver la mémoire des juifs de Marrakech et à la préserver pour les générations futures. Il poursuit que le temps passe et il ne reste qu'environ deux mille juifs d'une secte qui, jusqu'au milieu du XXe siècle, était plus influente et jouait un rôle majeur dans le tissu social marocain.

Les thèmes de ces courts métrages sont divers, mais convergent dans la recherche de points communs, d'identité, de culture et de coexistence. L'opus "Les gens dorment et l'eau aussi" raconte l'histoire de Hassan, le gardien musulman du cimetière juif au cœur de Marrakech, qui a vécu avec des juifs depuis son enfance jusqu'à sa mort, et qui a toujours continué à ouvrir les portes du cimetière aux juifs marocains et aux arrivants des quatre coins du monde.

Le film "Dessine-moi un juif" relate l'histoire d'une école de la Ligue remplie de souvenirs entre juifs et musulmans. Il passe en revue, à travers les souvenirs d'anciens élèves, les histoires

d'enfance autour de nombreux juifs, tout en s'attardant sur ce qui reste et ce qui est révolu au fil des ans. "Si les murs pouvaient parler" raconte l'histoire de la maison de la famille Corocs, qui était le plus beau "riad" au centre du Mellah de Marrakech, alors que dans le temps présent le bâtiment que Hamid garde et en prend soin, risque de s'effondrer. "Entre Sderot et Marrakech: carnets de voyage" traite d'un groupe de jeunes israéliens et marocains qui se réunissent à Marrakech pour réaliser des documentaires sur les juifs marocains.

En quelques mois, ils continuent également à découvrir l'industrie cinématographique, leurs cultures et eux-mêmes, tandis que le court métrage "Minian" présente l'histoire des membres de la famille des derniers juifs de Marrakech. Pour la première fois, ces courts métrages seront projetés lors du Festival du film du Sud qui se tiendra du 6 au 10 novembre à Sderot, en Israël.

Cette édition célèbre également le cinéma marocain. Des films du réalisateur Hicham Lasri seront projetés en sa présence et une conférence sur le cinéma marocain sera organisée avec la participation de critiques et cinéastes marocains. Selon les organisateurs, l'accent mis sur le cinéma marocain au Festival du film du Sud découle de la nostalgie. Parmi les dernières généra-

tions depuis que les juifs ont quitté le Maroc, un vide s'est en effet formé dans la mémoire des juifs marocains à propos de leur Maroc. Maintenant et en coopération avec de nombreuses parties en Israël et au Maroc, privées et publiques, le processus d'évaluation a commencé et le projet "Souviens-toi de Marrakech" constitue une contribution majeure dans ce sens.

D'autre part, le festival accueillera des cinéphiles et des spécialistes notamment du Festival cinéma et migrations d'Agadir. En plus, une session spéciale de débat sera organisée sur le cinéma marocain contemporain et sera animée par Samir Bellaïche, ainsi que des lectures de poésie en compagnie de poètes israéliens d'origine marocaine, qui seront animés par le poète et doyen de l'École supérieure des arts audiovisuels de Sderot, Sami Shalom Chetrit. La réalisatrice Simone Bitton, qui présentera son nouveau film "Visite", participera au Festival du film du Sud. Le festival verra également la projection en avant-première de courts métrages de l'École supérieure des arts visuels de Marrakech en présence de Vincent Melilli, directeur de l'École. Quant à Izza Génini, elle sera l'invitée d'honneur pour parler de son expérience de juive marocaine, en tant que cinéaste dans les villages et les montagnes du Maroc.

La mode marocaine brille à la Stockholm International Fashion Fair

Le Grand Hôtel Stockholm, palace emblématique de la fin du XIXème siècle, a été témoin, récemment, d'un splendide défilé de mode, organisé par la talentueuse designer marocaine, Imane Belmkaddem.



Fascinés par un show haut en couleur, les célébrités et invités conviés à ce spectacle, baptisé depuis quelques années déjà "Stockholm International Fashion Fair" (STOIFF), ont pu découvrir les dernières créations mises en scène par une pléiade de talentueux et chevronnés créateurs de mode. Concept unique en Suède, le STOIFF consiste en un défilé de mode et une exposition dédiés à promouvoir des designers de mode du monde entier, qui utilisent des méthodes durables dans leur production en tenant compte des aspects socioéconomiques, incitant du même coup à consommer plus "durablement".

Son thème prédominant est la diversité et le multiculturalisme, mais aussi l'autonomisation des femmes, en invitant des mannequins de "tous âges, de toutes formes et de toutes ethnies" à participer au défilé et porter des créations de différents designers.

Le spectacle a tout naturellement porté la touche Imane Belmkaddem, qui, à travers sa marque "Taragalte Stockholm", a laissé libre cours à son imagination, pour explorer les différentes facettes

de sa culture, à travers de belles créations, avec un goût plutôt prononcé pour les couleurs insolites et les tissus fluides.

"C'est toujours avec beaucoup d'émotion que je vois les compétences marocaines s'imposer dans des domaines qui ne sont pas faciles", s'est félicité l'ambassadeur du Maroc auprès du Royaume de Suède et de la République de Lettonie, Karim Medrek, notant que la présence d'une audience aussi distinguée montre à quel point cet événement, mariant tradition et modernité, est un réel succès permettant de démontrer avant tout la richesse du patrimoine marocain.

Pour Mme Belmkaddem, cet événement se veut une tribune de promotion des designers de mode du monde entier, qui utilisent des méthodes durables dans leur production.

Il est surtout question d'instaurer de nouveaux concepts plutôt audacieux et diversifiés dans une société "assez minimaliste", qui se focalise sur la mode scandinave, connue généralement pour être à contre-courant, relève la designer marocaine.

"Autant dire qu'il s'agit d'une occasion idoine, pour valoriser les créateurs marocains et l'image de marque du Royaume à l'international", a-t-elle assuré.

Le bal de ce show a été ouvert par Lars Wallin, connu pour être le designer préféré de la famille royale suédoise, lequel a proposé des créations originales imprégnées de sa créativité et de sa vision.

La manifestation s'est poursuivie avec l'Espagnole Agatha Ruiz de la Prada, dont les créations sont reconnaissables entre mille, en raison de l'usage constant de tons vifs et de couleurs chatoyantes, dont elle use et abuse pour illuminer et enchanter le quotidien de ses clients.

Il a été aussi question d'un défilé haut en couleur du designer français, Christophe Guillaume, ainsi que celui de la designer Kefsedy Design, venue du Botswana. Cet événement, couvert par une presse spécialisée venue de plusieurs capitales de la mode, est porté par une longue liste de partenaires, issus du monde de l'hôtellerie, de la gastronomie et de la beauté, entre autres.

Par Samia Boufous (MAP)

Taylor Swift place toutes ses chansons aux 10 premières places du Billboard américain

La chanteuse Taylor Swift a marqué l'histoire de la musique américaine lundi en plaçant dix chansons de son nouvel album "Midnights" aux dix premières places du classement Billboard Hot

100, une première.

Selon Billboard, c'est la première fois en 64 ans qu'un ou une artiste réalise un tel carton, la star de la pop faisant mieux que le rappeur Drake, qui avait réuni neuf chan-

sons sur les 10 premières places en septembre 2021.

La sortie le 21 octobre de son dixième album, "Midnights", très attendu par ses fans, et qui marque un retour de la chanteuse américaine vers ses penchants pop, avait provoqué des pannes sur Spotify avant de battre le record de l'album "le plus écouté en une seule journée", avait annoncé la plateforme de streaming. "10 sur 10 dans le Hot 100 ??? Sur mon 10e album ??? JE SUIS ABASOURDIE", a réagi la chanteuse et autrice-compositrice de 32 ans sur Twitter. Selon Billboard, sur la semaine du 21 au 27 octobre, le morceau "Anti-Hero" s'est hissé en tête du classement (59,7 millions d'écoutes), devant "Lavender Haze" (41,4 millions), puis "Maroon" et "Snow on the Beach", une collaboration avec Lana Del Rey.

Dans l'album "Midnights", qui a aussi réalisé la meilleure entrée en tant qu'album au Billboard 200 depuis celui d'Adele, "25", en 2015, Taylor Swift délaisse la veine indie-folk de ses deux précédents albums écrits pendant la pandémie, "evermore" et "folklore", pour se tourner davantage vers l'électro-pop.

Taylor Swift y partage ses réflexions sur l'amour et l'âge qui avance inexorablement.



Bouillon de culture

Festival Tanger des nations



La 1^{ère} édition du Festival Tanger des nations se tiendra, du 2 au 4 novembre à la ville du Détroit, à l'initiative de l'Association Loukous du tourisme durable.

Cet événement culturel, qui verra la participation de plusieurs groupes artistiques, folkloriques et musicaux, vise à promouvoir la culture de dialogue et de tolérance entre les différents peuples, tout en renforçant les relations d'amitié entre le Maroc et les autres pays participants, à travers l'art, la musique et les diverses activités du festival, indique un communiqué de l'association.

Le concert inaugural de cette édition, qui se tiendra au Centre culturel Ahmed Boukakh, a été précédé par une conférence thématique, le 1er novembre, sous le thème "La culture comme moteur de développement durable" et une parade des nations, depuis la place des Nations au Grand Socco, dans l'objectif de promouvoir le festival auprès du public.

Cette édition sera également marquée par une table ronde sous le thème "Patrimoine immatériel, miroir de la diversité culturelle", une série de spectacles, des conférences intellectuelles, des ateliers de formation, et des visites aux monuments historiques, sites naturels et institutions sociales et culturelles de la ville.

Exposition collective

Béni Mellal dans le giron de l'art plastique

La galerie de la Maison des jeunes "Maghreb Arabe" à Béni Mellal accueille du 02 au 10 novembre, une exposition collective intitulée "Béni Mellal dans le giron de l'art plastique".

Cette exposition est organisée par la direction régionale du département de la Jeunesse à Béni Mellal-Khénifra, en partenariat avec l'Association Manbaa des arts plastiques, dans le cadre des journées culturelles, artistiques et sportives de la ville de Béni Mellal.

Elle verra la participation d'une quinzaine d'artistes peintres issus des différentes régions du Royaume notamment Khadija Rachad, Hiba Laazizi, Mohamed Benaïssa, Soumaya Hamdaoui, Siham Jouahri, Maria Ouzzani, Soufiane Ouarradi et Driss Messmoudi.

A travers cette exposition qui donne à voir une belle collection de tableaux reflétant différents styles et écoles des arts plastiques, les organisateurs entendent plonger les visiteurs dans l'univers personnel de chacun des artistes et de leur faire découvrir leurs sources d'inspiration et leurs thèmes de prédilection.

En marge de cette exposition collective, un atelier de peinture sera organisé dimanche prochain au profit des enfants de la ville de Béni Mellal.

Dans le cadre des journées culturelles, artistiques et sportives de Béni Mellal qui se tiennent du 1er au 08 novembre courant sous le signe "la culture au service du développement", la direction régionale du dé-

partement de la jeunesse de la région Béni Mellal-Khénifra organise également une série de rencontres culturelles et d'ateliers artistiques pour le grand plaisir des petits comme des grands.





Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préscolaire & des Sports

L'ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DE LA RÉGION MARRAKECH-SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 31/2022/LAREF.MS

Le 25/11/2022 à 10 :00, il sera procédé dans la salle des réunions de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Acquisition du logiciel avec paramétrage et mise en œuvre d'un progiciel de gestion de la comptabilité générale et analytique au niveau de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation (AREF-MS), ainsi que les prestations de formation et d'assistance y afférentes.

Objet	Caution provisoire en DHS	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC en DHS
Acquisition du logiciel avec paramétrage et mise en œuvre d'un progiciel de gestion de la comptabilité générale et analytique au niveau de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation (AREF-MS), ainsi que les prestations de formation et d'assistance y afférentes.	13 000.00 DHS (Treize mille DHS)	900 000,00 (Neuf cent Mille Dhs et zéro Cts)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
 - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
 - Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

➤ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

N°8549/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préscolaire & des Sports

L'ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DE LA RÉGION MARRAKECH-SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 32/2022/LAREF.MS

Le 25/11/2022 à 11 :00, il sera procédé dans la salle des réunions de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Achat de matériel informatique au profit des établissements scolaires et des espaces d'orientations et centres relevant de l'AREF M-S en deux lots séparés :

Lots	Objet	Caution provisoire en DHS	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC en DHS
1	Achat de matériel informatique au profit des établissements scolaires et des espaces d'orientations et centres relevant de l'Académie - DP Marrakech - DP Al Haouz - DP Kelaa des Sraghnas et DP Rhanna	40 000.00 DHS (quarante mille DHS)	2 700 594,00 (Deux millions sept cent mille cinq cent quatre-vingt-quatre Dhs et -zéro Cts)
2	Achat de matériel informatique au profit des établissements scolaires et des espaces d'orientations et centres relevant de la DP Chichaoua - DP Essaouira - DP Safi et DP de Youssoufia	45 000.00 DHS (Quarante-cinq mille DHS)	2 827 203,60 (Deux millions huit cent vingt-sept mille deux cent trois Dhs et soixante Cts)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
 - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
 - Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

➤ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

➤ La documentation et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'Académie sis à : Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech, au plus tard le 24/11/2022 à 16 : 00 (date et heure limites pour la déposition de la documentation et les catalogues).

N°8550/PA

Royaume Du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT « Au rabais ou à majoration »

N°: 50/INV/2022
(Séance publique)

Le 24/11/2022 à 10H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert « Au rabais ou à majoration » ayant pour objet: Travaux d'aménagement et de réhabilitation du siège de la direction provinciale et ses établissements scolaires de l'enseignement qualifiant relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés:

- lot n°01: travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée qualifiant YOUSSEF BEN TACHAFIN à la COMMUNE TERRETORIALE SIDI YOUSSEF BEN ALI à Marrakech.
- lot n°02: travaux d'aménagement et de réhabilitation du siège de la direction provinciale et ses annexes à la COMMUNE TERRETORIALE GUELIZ à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État «www.marchespublics.gov.ma».

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit:

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations de la prestation en dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	19 000.00	Dix neuf mille dirhams	1 259 172.00	Un million deux cent cinquante neuf mille cent soixante deux dirhams
02	7500.00	Sept mille cinq cent dirhams	486 330.00	Quatre cent quatre vingt six mille trois cent trente dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°1982-21 du 9 Joumada 1 1443 (14 décembre2021) relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'État «www.marchespublics.gov.ma».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- ✓ notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualification suivants:

Secteur	Qualification	Classe
A	A5	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

- ✓ Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N°8551/PA

Royaume Du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT « Au rabais ou à majoration »

N°: 51/ENV/2022 (Séance publique)

Le 24/11/2022 à 11H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert «Au rabais ou à majoration» ayant pour objet: Travaux de construction aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en trois lots séparés:

- LOT N°01: Travaux de construction des administrations aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- LOT N°02: Travaux de construction des toilettes aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- LOT N°03: Travaux de construction de six (06) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement qualifiant à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État «www.marchespublics.gov.ma».

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit:

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations de la prestation en dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	24 000.00	Vingt six mille dirhams	1 739 196.00	Un Million Sept cent Trente-Neuf Mille Cent Quatre-vingt-Deux Dirhams
02	25 000.00	Vingt cinq mille dirhams	1 663 716.00	Un Million Six cent Soixante-Trois Mille Sept cent Seize Dirhams
03	18 000.00	Dix huit mille dirhams	1 198 884.00	Un Million Cent Quatre-vingt-Dix-Huit Mille Huit cent Quatre-vingt-Quatre Dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre2021) relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'État «www.marchespublics.gov.ma».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- ✓ notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualification suivants:

Secteur	Qualification	Classe
A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

- ✓ Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N°8552/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE
AIT MELLOUL
CONSEIL PREFECTORAL
Service des Affaires
Financières
et du Patrimoine
Bureau des marchés
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 08/2022/BP

Le Jeudi 24 Novembre 2022 à 11 Heures, il sera procédé dans les bureaux du président du conseil de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet: Etudes techniques relatives aux travaux de construction et d'aménagement de voiries aux Communes de Temsia et Ouled Dahou, Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Service des Affaires Financières et du Patrimoine - Bureau des Marchés au nouveau siège du conseil de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul sis à angle avenue Mohamed VI et Avenue Brahim Erroudani, Zone Industrielle, Ait Melloul. Ou le télécharger à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma

- La cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000,00 Dhs (Vingt Mille Dirhams).
- L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à : 270.600,00 Dhs TTC (Deux cent Soixante-Dix Mille Six-Cent Dirhams et 00

Ctoutes taxes comprises). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre du Service des Affaires Financières et du Patrimoine - Bureau des Marchés précité.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 1982-21 du 14/12/2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-09 du Règlement de consultation.

Les concurrents doivent présenter une copie légalisée du certificat d'agrément pour les domaines: D02ou D17 délivré par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau.

N° 8548/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Fès Meknès
Province My Yacoub
Commune Ain Chkef
Direction des Services
STM
AVIS D'APPEL D'OFFRE

OUVERT SUR OFFRE DES
PRIX N°:16/CAC/2022
Séance public

Le Vendredi 25 Novembre 2022 à 11H00, il sera procédé dans la salle de réunion de la commune AIN CHKEF à l'ouverture des plis de l'appel d'offre ouvert N° : 16/CAC /2022 relatif au GARDIENNAGE, SURVEILLANCE ET SECURITE DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS RELEVANT DE LA COMMUNE AIN CHKEF PROVINCE MOULAY YACCOUB.

Le dossier de l'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés et des travaux de la commune ; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût de l'étude à réaliser est quatre cent trente trois mille neuf cent trente cinq dirhams, 36 cts (433 935.36 DHS).

la caution provisoire est de : cinq mille Dirhams (5 000.00 DHS)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,28,29 et 31 du décret N° : 2.12.349 du 20.3.2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
-soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune Ain chkef.

-soit les remettre au prési-

dent de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les remettre par voie électronique à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

Il sera organisé une visite des lieux avec les concurrents, pour constater les dif-

férents bâtiments concernés par le gardiennage, le Mardi 15 Novembre à 11H00 du matin. Le rendez-vous est fixé au service des marchés et travaux de la commune Ain Chkef.

N° 8553/PA

إعلان عن إمتحان الكفاءة المهنية

تتم جامعة لوانسة امتحان الكفاءة المهنية رسم سنة 2022 لولوج الرتبة المحددة في الجدول التالي :

الرتبة المعلن بشأنها	عدد المناصب المخصصة والشروط المطلوبة .	تاريخ الاختبار		مكان إجراء الاختبار
		الكلي	الشعبي	
مساعد فني الدرجة الثانية	بمقدار المخصص في منصب واحد عدد المواطنين المسجلين الشروط النظامية حسب كل درجة والمسجلين سنة سنوات كاملة بدرجة فني الدرجة الرابعة	2022/12/3	2022/12/10	جامعة لوانسة
مساعد إداري الدرجة الثانية	بمقدار المخصص في منصب واحد عدد المواطنين المسجلين الشروط النظامية حسب كل درجة والمسجلين سنة سنوات كاملة بدرجة مساعد إداري الدرجة الثالثة.	2022/12/3	2022/12/10	جامعة لوانسة
مساعد فني الدرجة الثانية	بمقدار المخصص في منصب واحد عدد المواطنين المسجلين الشروط النظامية حسب كل درجة والمسجلين سنة سنوات كاملة بدرجة مساعد فني الدرجة الثالثة.	2022/12/3	2022/12/10	جامعة لوانسة

N°8554/PA

Ministère de l'intérieur
Région Fès Meknès
Province My Yacoub
Commune Ain Chkef
Direction des Services
STM



وزارة الداخلية
جهة فاس مكناس
إقليم مولاي يعقوب
جماعة عين الشكف
مديرية المصالح
م ا ص

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N°:14/CAC/2022 Séance public

Le Vendredi 25 Novembre 2022 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la commune AIN CHKEF à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert N° :14/CAC/2022 relatif aux TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SIEGE COMMUNAL - COMMUNE AIN CHKEF- PROVINCE MOULAY YACCOUB. Le dossier de l'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés et des travaux de la commune ; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût des travaux à réaliser est de un million cinq cent quatre vingt deux mille neuf cent trois dirhams, 47cts (1 582 903,47 DHS).
la caution provisoire est de : vingt trois mille dirhams (23 000.00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la commune Ain chkef;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune Ain chkef.
- soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les remettre par voie électronique à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement, et de l'Eau

Secteur	Qualifications demandées	Classe demandée
A : construction	A5 : travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiment	4

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 09 du règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

Il sera organisé une visite des lieux avec les concurrents, Le Mardi 15 Novembre 2022 à 10H00 du matin. Le rendez-vous est fixé au service des marchés et travaux de la commune Ain Chkef.

N°8555/PA

Ministère de l'intérieur
Région Fès Meknès
Province My Yacoub
Commune Ain Chkef
Direction des Services
STM



وزارة الداخلية
جهة فاس مكناس
إقليم مولاي يعقوب
جماعة عين الشكف
مديرية المصالح
م ا ص

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N°:15/CAC/2022 Séance public

Le Mardi 29 Novembre 2022 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la commune AIN CHKEF à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert N° :15/CAC/2022 relatif TRAVAUX DE MAINTENANCE DES VOIES RELIANT LES DOUARS OULED MHAMMED, OULED YAZID, OULED MAALA AU CENTRE AIN CHKEF, RELEVANT DE LA COMMUNE AIN CHKEF, PROVINCE MOULAY YACCOUB. Le dossier de l'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés et des travaux de la commune ; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût des travaux à réaliser est de cinq millions six cent quarante quatre mille huit cent dirhams (5 644 800,00 DHS).
la caution provisoire est de : quatre vingt Mille Dirhams (80 000.00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la commune Ain chkef;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune Ain chkef.
- soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les remettre par voie électronique à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement, et de l'Eau

Secteur	Classe	Qualification
B : Travaux routiers et voiries urbaines	4	B6 : Assises traitées et enrobés à chaud

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 09 du règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

Il sera organisé une visite des lieux avec les concurrents, le jeudi 17 Novembre 2022 à 10H00 du matin. Le rendez-vous est fixé au service des marchés et travaux de la commune Ain Chkef.

N°8556/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAROUJANT
CERCLE OULED BERRHIL
COMMUNE RURALE IGLI
SERVICE PATRIMOINE COMMUNAL

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N°02/2022

LE MARDI 29 novembre 2022 IL sera précédé en séance publique dans le bureau du Président de la CU igli à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres des prix pour location du souk hebdomadaire d' igli et location parking pour l'année 2023 suivent les données mentionnées au tableau ci-dessous :

D'appel D'OFFRES	Objet d'appel d'offres	Caution provisoire En dhs	L'estimation De cout de Location en dhs Par moi	Date d'ouverture Des plis
2/2021	location DE L'ABATTOIR SOUK HADI IGLI	4000.00DHS	1500.00DHS	MARDI 29/11/2022 10H

-LA durée d'affermage est fixée a un ans à partir du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023
-le titulaire de marché s'engage à se conformer au disposition du contrat d'affermage.
-le dossier d'appel d'offre peut être retire au service Patrimoine communal de la commune urbaine igli il www.marchespublics.gov.ma
-les dossiers seront remplis et présents conformément aux dispositions du cahier des charges et régleament de consultation.

N°8557/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAROUJANT
CERCLE OULED BERRHIL
COMMUNE RURALE IGLI
SERVICE PATRIMOINE COMMUNAL

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N°03/2022

LE MARDI 29 novembre 2022 IL sera précédé en séance publique dans le bureau du Président de la CU igli à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres des prix pour location de l'abattoir souk had igli et pour l'année 2023 suivent les données mentionnées au tableau ci-dessous :

D'appel D'OFFRES	Objet d'appel d'offres	Caution provisoire En dhs	L'estimation De cout de Location en dhs Par moi	Date d'ouverture Des plis
3/2021	location DE L'ABATTOIR SOUK HADI IGLI	3000.00DHS	2000.00DHS	MARDI 29/11/2022 12H

-LA durée d'affermage est fixée a un ans à partir du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023
-le titulaire de marché s'engage à se conformer au disposition du contrat d'affermage.
-le dossier d'appel d'offre peut être retire au service Patrimoine communal de la commune urbaine igli il www.marchespublics.gov.ma
-les dossiers seront remplis et présents conformément aux dispositions du cahier des charges et régleament de consultation.

N°8558/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PREFECTURE DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M./SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N° 05/2022/BG

Le Vendredi 25 Novembre 2022 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : **Construction d'une annexe administrative à beni yakhlif à la Préfecture de Mohammedia.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le prix d'acquisition du plan est de : **Soixante-sept dhs et 50 CTS (67.50 dhs)**
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **50 000,00 Dhs (Cinquante mille dirhams)**.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Trois millions deux cent onze mille six cent huit dhs TTC (3.211.608.00 dhs)**
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Le dépôt des plis et des offres peuvent être effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchespublics.gov.ma.
- Il est prévu une visite des lieux le **Lundi 14 Novembre 2022 à 10 H (Point de rencontre siège de la Préfecture)**.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation

*** Pour les concurrents installés au Maroc :**
Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification du ministère de l'équipement et des transports :

Secteur	Qualification	Classe Minimale
A	A.2	Classe 4

Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N°8560/PA

Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts
الديريّة الجهوية للمياه والغابات ومحاربة التصحر للجنوب الغرب
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 9/2022/DREFLCDSO

Le 28 du mois de Novembre 2022 à 10h, Il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la conte la Désertification du Sud-Ouest à Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de réhabilitation et entretien de piste sur 5 km au niveau Parc National de Souss Massa, Commune de sidi Ouassay, Province de Choukka Ait Baha**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la Comptabilité et des marchés au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest, sise à la Cité Administratif à Agadir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat. WWW.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé : (60.000.00Dhs) SoixanteMille Dirhams
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à :
- Sept Cent SoixanteHuit Mille dirhams, toutes taxes comprises (768.000,00) dh TTC
-Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 , 31 et 148du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2.19.69 du 24 Mai 2019.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la Comptabilité et des marchés au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest, sise à la Cité Administratif à Agadir
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat. en application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de consultation.
Le dossier technique à fournir comprend une copie légalisée du certificat de classification et de qualification des entreprises intervenant dans le secteur forestier comme suit :

Secteur	Classe	Qualification exigée
3	4	3.1

N°8559/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province et Kelaa des Sraghna
Commune Ouled Aamer



المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم قلعة السراغنة
جماعة أولاد أاعر

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 01/2022

Le 24/11/2022 à 11 heures du matin, Il sera procédé, dans le bureau du président de la commune ouled aamer, à l'ouverture des plis relatifs à l'appels d'offre sur offres de prix suivant :

AOO N° 01/2022 : RELATIF AUX TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RESEAU BT (2 fils)
D'UN GROUPE DE FOYERS AUX DIVERS DOUARS DE LA COMMUNE OULED
AAMER (Douar ouled aamer – douar ouled nacer – douar ayoub – douar ouled aarif – douar
laasakria – douar ait el hand – douar gourchanate – douar boujniba).

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés pendant les heures ouvrables du bureau des marchés de la commune, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10.000,00 dh (dix mille dh).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 467 179.60 dhs (QUATRE CENT SOIXANTE SEPT MILLE CENT SOIXANTE DIX NEUF DIRHAMS.60 CTS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marche publique

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

* Pour les concurrents installés au Maroc

Le certificat conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur	Qualification	Classe minimale
Système de qualification et de classification	J	J5
		4

* Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°8561/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BENI MELLAL
CERCLE DE KASBA TADLA
COMMUNE TERRITORIALE OULED YOUSSEF

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT (SEANCE PUBLIQUE)

Il sera procédé au siège de la commune Ouled Youssef à l'ouverture des plis afférents à l'appel d'offre sur «Offres de prix» du marché récapitulé dans le tableau suivant :

Appel D'offres N°	Objet	Estimation Provisoire	Date d'ouverture des plis	Heure d'ouverture des plis	Caution provisoire (DH)
AO N° 03/CTOY/2022	Achèvement des travaux de construction des unités commerciales	430 490,40	30/11/2022	10 heures	10 000,00

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service technique communal d'Ouled Youssef, Il peut être également téléchargé du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n°2.12.349 du 08 Joumada 1^{er} 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N°2.12.349 du 08 Joumada 1^{er} 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de Monsieur le président du conseil communal Ouled Youssef;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret N°2.12.349 précité.

Ces dossiers sont constitués des pièces signalées dans le règlement de consultation.

N°8562/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SEANCE PUBLIQUE N° 50/INDH/2022

Le 24/11/2022 à 10 h du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE POUR ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE A LA VILLE D'ER-RICH - PROVINCE DE MIDELT

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : TRENTE MILLE DIRHAMS (30 000.00 Dhs).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE CINQ MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SIX DIRHAMS ET 68 CTS (2 335 686,58 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

* Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

- Pour le nouveau système de qualification et de classification :

Secteur	Qualification	Classe
A	A2	4

* Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation

N°8563/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SEANCE PUBLIQUE N° 51/INDH/2022

Le 24/11/2022 à 11 h du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR AL OMOUMA AU CENTRE BOUMIA COLLECTIVITE TERRITORIALE BOUMIA PROVINCE DE MIDELT

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : TRENTE DEUX MILLE DIRHAMS (32 000.00 Dhs).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : DEUX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATORZE DIRHAMS ET 74 CTS (2 257 674.74 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

* Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

- Pour le nouveau système de qualification et de classification :

Secteur	Qualification	Classe
A	A2	4

* Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation

N°8564/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province D'El Kelaa des Sraghnas
Cercle de Tamellalet
Caïdat de Zemrane Charquia
Commune Territoriale Zemrane Charquia

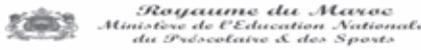
Avis d'examen d'aptitude professionnelle

La Commune Territoriale Zemrane Charquia organisera le : 08/12/2022 à 9h au siège de la Commune les examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2022 au profit des fonctionnaires titulaires dépendants de cette Commune comme administration mère et qui ont passé au moins 6 ans de travail dans leur grade initial jusqu'aux 01/07/2022 .

Grade initiale	Grade d'avancement	Dossier de candidature et date limite de dépôt .
- Adjoint Technique 3ème grade	- Adjoint Technique 2ème grade	Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes: - Demande d'examen d'aptitude professionnelle. - Copie de la C.LN La date limite du dépôt des dossiers est le : 05/12/2022.

Le nombre de poste est limité à 13 % du nombre des fonctionnaires recouvrant les conditions régulières.

N°8565/PA



ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENITRA
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 98/INV/DPSS/2022

Le vendredi 25 novembre 2022 à partir de 10 heures 00 min (10h00min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 17 SALLES DE CLASSE PRESCHOULAIRE AUX COMMUNES RURALES OULED HCINE, MSAADA, DAR BEL AMRI, AMER CHAMALIA, KCEIBIA ET SFAFFA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN TROIS (03) LOTS, comme suit:

LOT N°	Objet	Estimation du coût des prestations	Caution Provisoire
1	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX 06 SALLES DE CLASSE PRESCHOULAIRE AUX COMMUNES RURALES OULED HCINE, MSAADA ET DAR BEL AMRI A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 529 688,00 Dirhams TTC (un million cinq cent vingt neuf mille six cent quatre vingt huit dirhams, 00 cts)	20 000,00 dhs (vingt mille dirhams)
2	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ 05 SALLES DE CLASSE PRESCHOULAIRE AUX COMMUNES RURALES AMER CHAMALIA ET KCEIBIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 405 980,00 Dirhams TTC (un million quatre cent cinq mille neuf cent quatre vingt dirhams, 00 cts)	20 000,00 dhs (vingt mille dirhams)
3	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX 06 SALLES DE CLASSE PRESCHOULAIRE A LA COMMUNE RURALE SFAFFA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 529 688,00 Dirhams TTC (un million cinq cent vingt neuf mille six cent quatre vingt huit dirhams, 00 cts)	20 000,00 dhs (vingt mille dirhams)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et des sports de Sidi Slimane, service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés).Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:
-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et des sports de Sidi Slimane, service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
-Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale du préscolaire et des sports de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur. La classe et la qualification exigées sont les suivantes :

Lots	Nouveau système		Classe demandée
	Secteur	Qualifications demandées	
Lot 1	A : Construction	A2	4
Lot 2			
Lot 3			

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)
Les concurrents étrangers sont dispensés de ce certificat.Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N°8567/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préscolaire & des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENITRA
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS MODIFICATIF

Il est porté à la connaissance du public que :

1. L'estimation des travaux de l'appel d'offres ouvert N° 95/INV/DPSS/2022 publié au journal libération du 29/10/2022 a été modifiée comme suit:

Nouvelle estimation: 322 668,00 Dirhams TTC

Ancienne estimation: 297 528,00 Dirhams TTC

2. L'estimation des travaux de l'appel d'offres ouvert N° 97/INV/DPSS/2022 publié au journal libération du 29/10/2022 a été modifiée comme suit:

Nouvelle estimation: 1 433 208,00 Dirhams TTC

Ancienne estimation: 1 432 728,00 Dirhams TTC

3. Le reste sans changement.

N°8566/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préscolaire & des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENITRA
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°99/INV/DPSS/2022

Le vendredi 25 novembre 2022 à partir de 10 heures 20 min (10h20min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VINGT 20 SALLES DE CLASSE PRESCHOULAIRE A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN CINQ (05) LOTS, comme suit:

LOT N°	Objet	Estimation du coût des prestations	Caution Provisoire
1	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE 04 SALLES DE CLASSE PRESCHOULAIRE A L'ECOLE SAAD IBN ABI WAKASS A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 070 760,00 Dirhams TTC (un million soixante dix mille sept cent soixante dirhams, 00 cts)	20 000,00 dhs (vingt mille dirhams)
2	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE 04 SALLES DE CLASSE PRESCHOULAIRE A L'ECOLE KADI IBN ARABI A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 070 760,00 Dirhams TTC (un million soixante dix mille sept cent soixante dirhams, 00 cts)	20 000,00 dhs (vingt mille dirhams)
3	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE 04 SALLES DE CLASSE PRESCHOULAIRE A L'ECOLE MOHAMED ZERKTOUNI A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 070 760,00 Dirhams TTC (un million soixante dix mille sept cent soixante dirhams, 00 cts)	20 000,00 dhs (vingt mille dirhams)
4	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE 04 SALLES DE CLASSE PRESCHOULAIRE A L'ECOLE MAZIANE BELAFKIH A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 070 760,00 Dirhams TTC (un million soixante dix mille sept cent soixante dirhams, 00 cts)	20 000,00 dhs (vingt mille dirhams)
5	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE 04 SALLES DE CLASSE PRESCHOULAIRE AUX ECOLES MEHDI MENJRA ET MOHAMMED VI A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 083 960,00 Dirhams TTC (un million quatre vingt trois mille neuf cent soixante dirhams, 00 cts)	20 000,00 dhs (vingt mille dirhams)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et des sports de Sidi Slimane, service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés).Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:
-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale du préscolaire et des sports de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
-Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale du préscolaire et des sports de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur. La classe et la qualification exigées sont les suivantes :

Lots	Nouveau système		Classe demandée
	Secteur	Qualifications demandées	
Lot 1	A : Construction	A2	4
Lot 2			
Lot 3			
Lot 4			
Lot 5			

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)
Les concurrents étrangers sont dispensés de ce certificat.Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N°8568/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL KELAA SRAGHNAS
CERCLE DE TAMELLALET
CAÏDAT DE ZEMRANE CHARQUIA
COMMUNE TERRITORIALE DE ZEMRANE CHARQUIA

Avis d'appel d'offres ouvert N° : 04/2022
(Séance publique)

Le : 30/11/2022 à 10 h, il sera procédé dans le bureau de président de la Commune territoriale de Zemrane Charquia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert N° : 04/2022

relatif aux : TRAVAUX D'EQUIPEMENT EN ENERGIE SOLAIRE DE 16 Puits d'eau potable des différents douars de la commune territoriale Zemrane Charquia Province d'El Kelaa des Sraghina

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Commune territoriale Zemrane Charquia ou peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état <http://www.marchespublics.gov.ma>

- Le cautionnement provisoire est fixé à : **40 000.00 DH (quarante mille dirhams)**
- L'estimation des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1 037 184.00 DHS (un million trente sept mille cent quatre vingt quatre dhs 00 centimes) TTC.**

Il est exigé pour le présent appel d'offres la qualification et la classification suivantes (article n°:4 du règlement de consultation).

Secteur	Qualification	Classe minimale exigée
J	J3	3

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformés aux Dispositions des articles 27 -29 et 31 du décret N° : 2.12.349 du 8 Joumada I 1434(20 Mars 2013 relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune territoriale Zemrane Charquia.
- ✓ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit en participant par voie électronique via le portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 27 -29 et 31 du décret précité et par l'article 10 du règlement de consultation.

NB : - Dépôt des échantillons et documentation technique exigés par cet appel d'offres (voir l'article 19 du règlement de consultation)

- Ces informations obligatoires doivent être signalées :
 - numéro et ville de registre de commerce
 - Une adresse Email.

N°8569/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL KELAA SRAGHNAS
CERCLE DE TAMELLALET
CAÏDAT DE ZEMRANE CHARQUIA
COMMUNE ZEMRANE CHARQUIA

Avis d'appel d'offres ouvert N° : 05/2022
(Séance publique)

Le : 30/11/2022 à 13h il sera procédé dans le bureau de président de la Commune territoriale de Zemrane Charquia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert N° : 05/2022

relatif aux : TRAVAUX D'EQUIPEMENT EN ENERGIE SOLAIRE DE 15 Puits d'eau potable des différents douars de la commune territoriale Zemrane Charquia Province d'El Kelaa des Sraghina

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Commune territoriale Zemrane Charquia ou peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état <http://www.marchespublics.gov.ma>

- Le cautionnement provisoire est fixé à : **40 000.00 DH (quarante mille dirhams)**
- L'estimation des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **972 360.00 DHS (neuf cent soixante douze mille trois cent soixante dhs 00 centimes) TTC.**

Il est exigé pour le présent appel d'offres la Qualification et la Classification suivantes (article n°:4 du règlement de consultation).

Secteur	Qualification	Classe minimale exigée
J	J3	3

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformés aux Dispositions des articles 27 -29 et 31 du décret N° : 2.12.349 du 8 Joumada I 1434(20 Mars 2013 relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune territoriale Zemrane Charquia.
- ✓ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit en participant par voie électronique via le portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 27 -29 et 31 du décret précité et par l'article 10 du règlement de consultation.

NB : - Dépôt des échantillons et documentation technique exigés par cet appel d'offres (voir l'article 19 du règlement de consultation)

- Ces informations obligatoires doivent être signalées :
 - numéro et ville de registre de commerce
 - Une adresse Email.

N°8570/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
CONSEIL PROVINCIAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES, MARCHÉS,
PATRIMOINE ET MATÉRIELS
BUREAU DES ACHATS ET MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX
N°05/CPCAB/2022
SEANCE PUBLIQUE

Le Lundi 28 Novembre 2022 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau du Monsieur le président Conseil Provincial de Chtouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMERCIAL A LA COMMUNE DE MASSA, PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics du Conseil provincial de Chtouka Ait Baha ou téléchargé à partir du site www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quarante Quatre mille dirhams (44000,00 dhs).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Deux Million Cent Quatre-Vingt-Douze Mille Cinq Cents Trente Deux Dirhams Zéro Centime TTC (2.192.532.00 dhs TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau des marchés publics du conseil provincial de Chtouka Ait Baha.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer, électroniquement, à travers le portail marocain de marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.

Pour les entreprises installées au Maroc, il est exigé la production de la copie légalisée du certificat de qualification et classification des entreprises : Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE
A	A2	4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N°8572/PA

Royaume du Maroc
Université Hassan II
de Casablanca
Faculté de Médecine
Dentaire Royaume du Maroc



المملكة المغربية
جامعة الحسن الثاني
بالتدار البيضاء
كلية طب الأسنان

Avis de concours pour le recrutement d'un administrateur
2^{ème} grade session 26/11/2022

La faculté de médecine dentaire de Casablanca organise un concours de recrutement d'un administrateur (01 poste) 2^{ème} grade (Echelle 11) le 26/11/2022 spécialité : " Audit et contrôle de gestion "

Le concours est ouvert aux candidats marocains, âgés entre 18 au moins et 45 ans au plus à la date du concours, titulaires d'un diplôme d'études supérieures approfondies ou diplômés d'études supérieures spécialisées ou master ou master spécialisé ou tout diplôme équivalent conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, dans la spécialité susmentionnée en application des dispositions du décret n 2.12.90 du 30/04/2012 »reconnu équivalent dans la spécialité demandée. " Audit et contrôle de gestion "

Le dossier de candidature est constitué de :

- 1- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Doyen de la faculté
- 2- Copie du C.I.N
- 3- Copie du diplôme baccalauréat
- 4- Une copie du diplôme
- 5- Un CV détaillé
- 6- Une autorisation pour participer au concours (pour les fonctionnaires)

Les candidats doivent poster sur la plateforme <https://econcours.univh2c.ma>

Le dernier délai du dépôt de candidature avant le 18/11/2022.

la liste des candidats admis pour passer l'épreuve écrite et orale sera publiée sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma et sur le site de l'établissement <https://www.fmd-uh2c.ac.ma> . cette publication sera considérée comme une convocation final.

Le résultat final sera publié sur les sites web mentionnés ci-dessus .

NB : Tout dossier incomplet sera rejeté. Seules les candidatures déposées sur la plateforme citée ci-dessus seront acceptées.

N°8571/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE PRÉSCOLAIRE ET DE SPORT
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :47/2022/INV

Le 24/11/2022 à 09 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Sous Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 47/2022/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
1	Travaux d'extension du lycée collégial CHAHID AU BEN TAHER à LA COMMUNE TERRITORIALE ELGUERDAN, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	21 000,00 Dhs (Vingt et Un Mille Dhs)	1 199 520,00Dhs (Un Millions Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Cinq Cent Vingt Dirhams)
2	Travaux d'extension du lycée collégialAOULOUIZ à LA COMMUNE TERRITORIALE AOULOUIZ, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	21 000,00 Dhs (Vingt et Un Mille Dhs)	1 199 520,00Dhs (Un Millions Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Cinq Cent Vingt Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot N°	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
1	A	A2	4
2	A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N°8573/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE PRÉSCOLAIRE ET DE SPORT
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :48/2022/INV

Le 24/11/2022 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Sous Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 48/2022/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
1	Travaux d'extension de lycée qualifiant HOWARA à LA COMMUNE TERRITORIALE OULED TEIMA, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	23 000,00 Dhs (Vingt Trois Mille Dhs)	1 300 000,80 Dhs (Un Millions Trois Cent Mille Dirhams et Quatre Vingt Centimes)
2	Travaux d'extension de lycée qualifiantAL MAJD à LA COMMUNE TERRITORIALE AL KODIA EL BEIDA, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	19 000,00 Dhs(Dix NeufMille Dhs)	1 099 999,20 Dhs (Un Millions Quatre Vingt Dix Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix-Neuf Dirhams et Vingt Centimes).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot N°	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
1	A	A2	4
2	A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N°8574/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DRAA-TAFILALET
DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS AU RABAIS OU A LAMAJORATIONN° :
98, 99, 100, 101, 102, 103, 104/INV/2022
SEANCE PUBLIQUE

Le 24Novembre 2022 à partir de 09 heures du matin il sera procédé, au bureau du chef de service des constructions, d'équipement et du patrimoine au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate, site à Agale Av Meâd et Av Almouahidine, Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres au rabais ou à la majorationpour :

AOO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS (TTC)	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
98/INV/2022	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE QUATRE (04) ECOLES PRIMAIRES RELEVANT DE LA DP DE OUARZAZATE, DANS LA COMMUNE DE : SKOURAHL EL OUST, PROVINCE DE OUARZAZATE.	573.960,00 dhs	8 500,00 dhs
99/INV/2022	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE QUATRE (04) ECOLES PRIMAIRES RELEVANT DE LA DP DE OUARZAZATE, DANS LA COMMUNE DE : TELOUETE, PROVINCE DE OUARZAZATE.	536.364,00 dhs	8 000,00 dhs
100/INV/2022	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SIX (06) ECOLES PRIMAIRES RELEVANT DE LA DP DE OUARZAZATE, DANS LA COMMUNE DE : TOUNDOUTE, PROVINCE DE OUARZAZATE	1.087.680,00 dhs	16 000,00 dhs
101/INV/2022	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LA COMMUNE DELSSANE, PROVINCE DE OUARZAZATE.	1.584.801,60 dhs	24 000,00 dhs
102/INV/2022	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 19 ECOLES PRIMAIRES DANS LA COMMUNE DE IMI NOUAGUINE, PROVINCE DE OUARZAZATE.	1.663.912,80 dhs	25 000,00 dhs
103/INV/2022	TRAVAUX D'AMENAGEMENTDU LYCEE COLLEGIAL HASSAN ABDELLAH EL MAZDOUHI DANS LA COMMUNE DE SIROUA, PROVINCE DE OUARZAZATE.	536.964,00 dhs	8 000,00 dhs
104/INV/2022	TRAVAUX D'AMENAGEMENTDULYCEE COLLEGIAL IBN AL ARABI AL HATHBI DANS LA COMMUNE DE TAZENAKHTI, PROVINCE DE OUARZAZATE.	544.404,00 dhs	8 000,00 dhs

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirésdu bureau des marchés au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate. Ils peuvent également être téléchargés du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'Économie et des finances n° 1982-21 du 9 Jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article10du règlementde consultation.

N°8576/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE PRÉSCOLAIRE ET DE SPORT
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :49/2022/INV

Le 24/11/2022 à 11 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Sous Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 49/2022/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
Unique	Travaux d'extension d'internat du lycée CollégialArgane à la commune territoriale Argane, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	34 000,00 Dhs (Trente Quatre Mille Dhs)	1 994 000,40Dhs (Un Millions Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Dirhams et Quarante Centimes)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot N°	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
Unique	A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N°8575/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION FES- MEKNESS
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE DE GZENAYA AL JANOUBIA

AVIS DE CONCOURS

Le président de la commune de Gzenaya Al Janoubia porte à la connaissance des fonctionnaires de la commune qu'il organisera un concours d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2022 selon le tableau suivant :

Grade actuel	Grade d'accès	Nombre de poste	Date, heure et lieu de concours	Dernier délai de dépôt des dossiers	conditions
Adjoint Technique 3ème grade échelle 6	Adjoint Technique 2ème grade échelle 7	Le nombre de poste est fixé dans la limite annuelle de 13% des candidats remplissant les conditions requises au 31/12/2022	10/12/2022 à 09h00 min au siège de la commune	01/12/2022	(6) six ans d'ancienneté dans le grade Adjoint Technique 3ème grade
Technicien 2ème grade échelle 10	Technicien 1er grade échelle 11	Le nombre de poste est fixé dans la limite annuelle de 11% des candidats remplissant les conditions requises au 31/12/2022	26/12/2022 à 09h00 min au siège de la commune	01/12/2022	(6) six ans d'ancienneté dans le grade Technicien 2ème grade

N°8577/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Beni Mellal Khenifra
Province de Béni-Mellal
Secrétariat Général

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 12 /B.G/2022

Le 25/11/2022 à 11 H, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix relatif à: ACHAT DE MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU POUR LE FONCTIONNEMENT DES BUREAUX DE SECRETARIAT GENERAL DES POSTES DE COMMANDEMENT RELEVANT DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics: www. Marchés publics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :15.000,00 Dhs (Quinze Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: (687.720,00 Dhs) « Six Cent Quatre Vingt Sept Mille Sept Cent Vingt Dirhams».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, telle qu'il a été complété et modifié.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par la voie électronique;

✓ Echantillons et Catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la D.R.H.M.G (service logistique et archives) à la wilaya, avant le 24/11/2022 à 16h.

ECHANTILLONS	CATALOGUES
Articles : N° 1-2-4-5-6-8-9-10-11-14-16 et 17	Articles : N° 3-7-12-13 et 15

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N°8578/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION GUELMIM OUED-NOUN
PROVINCE DE SIDI IFNI

المباحرة الوضعية للتنمية البشرية
toOltot+ toloCBO+ I +XCE toIXXolt

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 20/2022/INDH

Le 25 Novembre 2022 à 10 heures 00 minutes, il sera procédé dans les bureaux de la Province de Sidi Ifni (Salle des réunions) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur : Travaux de construction d'une plateforme des jeunes à la ville de Sidi Ifni, Province de Sidi Ifni.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au Service des Marchés de la Province de Sidi Ifni, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 60.000,00 dhs (Soixante Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

4.999.956,84 dhs (Quatre Million Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Neuf Cent Cinq Six Dirhams, 84 centimes).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des marchés de la Province de Sidi Ifni
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des marchés de la Province de Sidi Ifni,
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre, par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de consultation.

Les Concurrents installés au Maroc doivent produire la copie légalisée du certificat de classification et de qualification figurant sur le tableau suivant :

Secteur	Classe minimale	Qualifications exigées
A (Construction)	3	A1 (Travaux de fouilles à l'air libre) A2 (Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment)
L (Menuiserie, Charpente)	2	L4 (Menuiserie aluminium)

Les Concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°8580/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE TERRITORIALE D'AIT OUMDIS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 03/2022

Le 01/12/2022 à 11h00mn. il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président de la commune Territoriale d'Ait Oumdis à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- Produit de location de 04 boutiques de boucherie N°01, 02, 03 et 05
- Produit de location d'une boutique commerciale N°06 à la commune Ait Oumdis Province d'Azilal
- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la régie des recettes de la commune, il peut également télécharger à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Désignation	Prix proposé	cautionnement
*boutiques de boucherie N° 01, 02, 03 et 05	70.00 DHS /boutique	200.00 DHS/boutique
*boutique commerciale N°06	270.00 DHS /boutique	300.00 DHS

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Président de la Commune d'Ait Oumdis
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n°2-06-388 précité à savoir :

- 1) Dossier administratif comprenant :
 - la déclaration sur l'honneur.
 - la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.
 - l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.
 - Photocopie légalisée de la CIN du concurrent.
 - CPS et règlement de consultation paraphés par les concurrents.
 - le récépissé de la caution provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- 2) Dossier financier :

Le dossier comprend :

1- L'acte d'engagement à établir sur papier timbré conforme au modèle annexe à ce dossier. Dûment rempli et signé par le concurrent. Le montant de l'acte d'engagement sera exprimé en chiffres et en lettres toutes taxes comprises.

N°8579/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
DIVISION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION

Avis

Le président de la commune de Settât porte à la connaissance des fonctionnaires de la dite commune que le programme des examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2022 sera modifié selon le calendrier suivant:

Accès au grade de	places mises en compétition	Date du concours		Lieu de dépôt des dossiers de candidature et la date limite.	Lieu du concours
		Ecrit	Orale		
Adjoint Technique grade principal	Le Quota est limité à 13% des fonctionnaires remplissant les conditions réglementaires.	18/12/2022	24/12/2022	Service des Ressources Humaines et de la Formation jusqu'au 02/12/2022.	Ecole primaire Ibn Tachafine à la ville de Settât
Adjoint Technique 2 ^{ème} grade					
Le reste sans modification					

N°8581/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION REGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

AVIS RECTIFICATIF

L'APPEL D'OFFRE OUVERT N°11J/EXP/2022

Le directeur provincial du Ministère de l'éducation nationale, de préscolaire et des sports d'El-Jadida porte à la connaissance du public que l'appel d'offre ouvert N° 11J/EXP/2022 relatif à Externalisation des tâches de cuisson des cantines et internats des établissements scolaires relevant de la direction provinciale d'El Jadida, paru au journal libération n°9745 du samedi/dimanche 15-16 octobre 2022 27 a été changé comme suit :

- L'estimation a été changé de 856 073.64 DH (huit cent cinquante-six mille soixante-treize dirhams et soixante-quatre centimes) (TTC) à 915 613.56 DH (neuf cent quinze mille six cent treize dirhams et cinquante-six centimes) (TTC).
- La date d'ouverture a été reporté du mercredi 09 novembre 2022 à 10 heures au lundi 14 novembre 2022 à 10h, et le reste est inchangé.

N°8584/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA PÊCHE MARITIME
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS

OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA

AVIS RECTIFICATIF

Le Directeur de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD) informe le public que l'avis d'appel d'offres n°24/2022 du 21/11/2022 relatif à l'assistance technique pour la supervision des travaux de plantation du cactus dans la zone d'action de l'ORMVAD est rectifié comme suit :

- « AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°24/2022/DK/DDA du 21/11/2022 » au lieu de « AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°24/2022/DK/DDA du 03/10/2022 ».

Le reste de l'avis est inchangé.

N°8585/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHOURIBGA
CERCLE D'OUED-ZEM
CAIDAT DE SMAALA
CT OULED AISSA

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DES DEBARRAS N° 01/2022 (SEANCE PUBLIQUE)

Le mardi 29/11/2022 à 11 heures il sera procédé dans les bureaux de la commune territoriale des OULED AISSA, à l'ouverture des plis relatif à La vente aux enchères N° 01/2022 pour La vente de débarras ; la deuxième séance sera reportée à la date du 14/12/2022, répartie en des parts :

la vente est regroupée en cinq lots séparés :

- lot n° 01 : mobilier de bureau réformé prix d'ouverture 1000.00 dhs
- lot n° 02 : matériel reformé prix d'ouverture 500.00 dhs
- lot n° 03 : pièces de rechanges reformé prix d'ouverture 2500.00 dhs
- lot n° 04 : pneus reformé prix d'ouverture 200.00 dhs
- lot n° 05 : vélomoteur reformé prix d'ouverture 100.00 dhs

Le dossier est constitué des pièces suivantes :

- Récépissé de la caution provisoire du receveur communal ou lieu désigné
- Copie de la Carte d'identité Nationale ou le statut et les pouvoir de signature
- attestation de vérification de constans pour l'adjudicataire.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de la Commune d' Ouled Aissa .
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- téléchargés à partir du portail national des marchés publics dont l'adresse est www.marchéspublics.gov.ma

Il est prévu une visite des lieux à partir de la publication de l'avis jusqu'au 25 novembre 2022

N°8582/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de Guelmim site : Avenue Hommane El Fatouaki; à l'ouverture des plis des appels d'offres suivant :

N° AO	OBJET	CAUTION PROVISOIRE EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION /ECHANTILLONS	DATE/HEURES OUVERTURE
64/2022 / BLDPMENG	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACE D'ORIENTATION AU SEIN DES LYCEES COLLEGIALES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM - AREF GUELMIM OUED NOUN.	8 000.00 HUIT MILLE DHS et 00 cts	948 218,40 NEUF CENT QUARANTE-HUIT MILLE DEUX CENT DIX-HUIT DIRHAMS ET QUARANTE CENTIMES	SECTEUR : A QUALIFICATION : A5 CLASSE : 5	24/11/2022 A 09H30
65/2022 / BLDPMENG	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES D'ORIENTATION AU SEIN DES LYCEES QUALIFIANTS RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM - AREF GUELMIM OUED NOUN.	8 000.00 HUIT MILLE DHS et 00 cts	799 245,60 SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT QUARANTE-CINQ DIRHAMS ET SOIXANTE CENTIMES	SECTEUR : A QUALIFICATION : A5 CLASSE : 5	24/11/2022 A 10H 30
66/2022 / BLDPMENG	TRAVAUX DE SUBSTITUTION DES SALLES DE CLASSE EN PRIFABRIQUE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRES RELEVANT LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM -AREF GUELMIM OUED NOUN. (Lot : 01)	70000.00 SOIXANTE-DIX MILLE DIRHAMS ET 00 CTS	4 620 000,00 QUATRE MILLIONS SIX CENT VINGT MILLE DIRHAMS ET 00 CENTIME	SECTEUR : A QUALIFICATION : A2 CLASSE : 3	24/11/2022 A 11H 30
67/2022 / BLDPMENG	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BLOCS SANITAIRES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM - AREF GUELMIM OUED NOUN.	20000.00 VINGT MILLE DIRHAMS ET 00 CTS	1 475 328,00 UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT DIRHAMS ET 00 CTS.	SECTEUR : A QUALIFICATION : A2 CLASSE : 4	24/11/2022 A 12H 30

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction Provinciale Guelmim
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 04 du règlement de consultation.

N°8583/PA

FATHI NEGOCE SARL
CAPITAL
DU 100 000.00 DH
RC : 7073

Siège social : N°10 RUE BENI ZNASSEN HAY EL ANDALOUS BERKANE. Par décision en date du 15/09/2022, les associés de la STE FATHI NEGOCE SARL ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/09/2022 et sa mise en liquidation amiable.

Mr FETHI M'HAND, demeurant à N°41 RUE TAMZIRTE HAY AL ANDALOUS BERKANE, a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiés.

Le siège de liquidation est fixé au N°10 RUE BENI ZNASSEN HAY EL ANDALOUS BERKANE, au même titre que l'adresse de correspondance.

Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de la première instance de BERKANE en date du 28/10/2022 sous le N° : 575/2022

N° 8586/PA

« BETA INGENIERIE »
SARL AU

N° 05 Rue Bajadi Salam Soddik Al-Hoceima RC : 2245 / IF: 20691476 - Au terme d'un Procès-verbal de l'AGE de la société * BETA INGENIERIE * S.A.R.L AU, du 02/08/2022 enregistré Le 07/09/2022, l'associé unique de la société a décidé ce qui suit :

* La Cession de (100 Parts) dans la société par :
M. Le Cédant : M. CHAOUKI ESSIAD
* Le Cessionnaire : M. YASSINE CHABOU

* La Démission de M. CHAOUKI ESSIAD de ses fonctions de gérant dans la société " BETA INGENIERIE "

S.A.R.L AU et La Nomination de M. YASSINE CHABOU en tant que Gérant Unique de la société pour une durée illimitée (soit 100 parts après cession)
* La Modification des articles (6,7, et 13 dans l'ancien statuts)

* La Mise à jour des statuts de la Société * BETA INGENIERIE * S.A.R.L AU (suite aux différentes modifications)

- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de 1^{er} instance d'Al-Hoceima

Le 12/09/2022 Sous N° 234 dont R.C N° 2245/ Al-Hoceima.

N° 8587/PA

« BETA INGENIERIE »
SARL AU

N° 05 Rue Bajadi Salam Soddik Al-Hoceima RC : 2245 / IF: 20691476 TRANSFERT DE SIEGE SOCIELES ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

« BETA INGENIERIE »
SARL AU
SARL AU CAPITAL DE 10000.00 DH ANCIEN S.S : N° 05 Rue Bajadi Salam Soddik Al-Hoceima

Nouveau S.S : Centre Ait Kamra Commune Ait Kamra Al-Hoceima R.C. N° 2245 IF 20691476

ICE 001803074000041
Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date 02/08/2022 L'associé unique Mr. CHAOUKI ESSIAD de la société « BETA INGENIERIE » SARL AU a décidé de transférer le Siège Social au local sis à l'adresse suivante :

- Centre Ait Kamra Commune Ait Kamra Al-Hoceima.
- De modifier en conséquence l'article 4 des statuts relatif au siège social.
- Mise à jour des statuts.
• Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de 1^{er} instance d'Al-Hoceima le 12/09/2022 sous le N° 234

N° 8588/PA

ELECTROLOC SARL
DEMISSION D'UNE
GERANTE

ET NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Le procès verbal de l'AGE en date du 04/10/2022 de la société « ELECTROLOC SARL » sise à Casablanca, RESIDENCE BASMA 2 IMM. 27 ETAGE 1 APPRT N°6 AIN SEBAA, a accepté la démission de Mme LAA-MIRI ILHAM de ses fonctions de gérante et nommer pour une durée illimitée en qualité de gérant Mr CHRAÏBI OMAR, titulaire de la CIN N°BK317375.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 27/10/2022 sous le numéro 843849.

N° 8589/PA

« CABEBAT SARL
Au terme d'un procès-verbal de l'A.G.E tenu le 15 juillet 2022, l'assemblée Générale de la Ste « CABEBAT S.A.R.L » a décidé la ratification des cessions des parts sociales :

- Cession de trois cents (300) parts sociales par :
- Mme MAJDOULINE AIT CHETOU

A Monsieur EL BANOURI MOUBARAK AMJAD,
- Nouvelle répartition du capital.

- Transfert de siège social dans le même périmètre du tribunal de commerce de Casablanca
- Mise à jour des articles 4-6 et 7 des statuts
- Mise en harmonie des statuts.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 26 octobre 2022. Sous le numéro 843208

Pour extrait et mention. La Gérance

N° 8590/PA

Constitution
Suivant acte sous seing privé ; il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : STE O&O AUTO PARTS SARL suivant certificat négatif N° 2583258 du 28/09/2022

- Forme juridique : S.A.R.L
• Capital : CENT MILLE (100 000,00) dirhams. Il est divisé en MILLE(1000) parts sociales de 100 dirhams. Le capital est réparti comme suit :

• Mr Omar OUADI 700 PARTS

• Mr Anouar OUADI 300 PARTS

- Objet La société a pour objet : MARCHAND D'ACCESSOIRES DE PIECES DETACHEES POUR VOITURES.

- Siège social est fixé 26, AVENUE MERS SULTAN ETG 1 APT 3 20500, CASABLANCA.

- Durée 99 ans
- Gérance

• Monsieur ANOUAR OUADI
Le dépôt légal a été effectué au registre du commerce du tribunal de Casablanca RC N°559667 et enregistré le 24 octobre 2022.

Pour extrait et mention La Gérance

N° 8591/PA

ADAM STAR SARL
RCN°418287

Aux termes de PV extraordinaire du 26/09/2022 il a été décidé ce qui suit :

* La correction de la date de naissance du gérant associé Mr YOUSSEF LEBIAD Soit le 06/05/1982 au lieu de 05/05/1982.

* L'ajout de l'activité de NEGOCE .Suite à ce changement l'article 3 des statuts devient :

La société a pour objet : Négoce -Import et export sous toutes

* L'Approbation des nouveaux statuts

* Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 31/10/2022 sous n°843702

N° 8592/PA

« 3T DEVELOPPEMENT MAROC » S.A.S.U SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 10.000,00 DIRHAMS

SIÈGE SOCIAL : Boulevard Zoulikha Nassri Immeuble Mega Business Center Etg 5 Appt 25 Sidi Maarouf - Casablanca CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Casablanca, du 07/10/2022, il a été formé une société par actions simplifiée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION: « 3T DEVELOPPEMENT MAROC » S.A.S.U
OBJET : La société a pour objet directement ou indirectement, tant au Maroc qu'à l'étranger :

• L'externalisation de prestations de services en matière de gestion administrative, comptable et financière pour les entreprises étrangères ;

• L'externalisation de prestations de services de gestion de ressources humaines pour les entreprises étrangères.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

SIÈGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Boulevard Zoulikha Nassri Immeuble Mega Business Center Etg 5 Appt 25 Sidi Maarouf - Casablanca.

CAPITAL SOCIAL : L'associée unique effectue l'apport en numéraire, à savoir :

La société 3T DEVELOPPE-

MENT S.A.S.U.10.000,00 DHS Représenté par Monsieur JAMEL TOUATI

Soit au total dix mille Dirhams 10.000,00 DHS DUREE :99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.

ANNEE SOCIALE : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

GERANCE: La société 3T DEVELOPPEMENT S.A.S.U représentée par Monsieur JAMEL TOUATI.

BENEFICES : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.

DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC: Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 27/10/2022 sous le n°843360.

POUR EXTRAIT ET MENTION

La Gérance

N° 8593/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE
D'AIT OUMDIS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N° : 04/2022
Le 01/12/2022 à 11 heures du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président de la commune Territoriale d'Ait Oumdis à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- Produit d'affermage du souk hebdomadaire khmiss issoulane et affermage de l'abattoir à la commune Ait Oumdis Province d'Azilal pour une durée d'une année (01) au titre de l'année 2023.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la région des recettes de la commune, il peut également télécharger à partir du portail des marchés de l'état :

www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décrets n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

La valeur locative est estimée à : 1660.00 dhs.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : mille dirhams (1.000,00 DH)

Les concurrents peuvent :
--Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Président de la Commune d'Ait Oumdis

--Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

--Soit les envoyer par voie électronique au portail du marché public.

--Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n°2-06-388 précité, à savoir:

1) Dossier administratif comprenant :

- la déclaration sur l'honneur.

- la ou les pièces justifiant

les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.

- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.

- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière en vers cet organisme.

- Photocopie légalisée de la CIN du concurrent.

- CPS et règlement de consultation paraphés par les concurrents .

- Attestation d'inscription au registre de commerce.

- le récépissé de la caution provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire eu tenant lieu.

2) Dossier technique comprenant :

a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent .

3) Dossier financier : Ce dossier comprend :

1- L'acte d'engagement à établir sur papier timbré conforme au modèle annexe à ce dossier. Dûment remplie et signée par le concurrent. Le montant de l'acte d'engagement sera exprimé en chiffres et en lettres toutes taxes comprises.

N° 8594/PA

ROYAUME DU MAROC
FONDATION
DE LA MOSQUEE
HASSAN II DE
CASABLANCA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT PUBLIC N°
26/2022/DCR

Le Mardi 29 Novembre 2022 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis boulevard Moulay youssef, Casablanca - Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant les travaux de réparation par enduits des structures en béton armé à la Mosquée Hassan II.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.fmh2.ma.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trente Mille (30.000,00 DH) Dirhams.

Le montant de l'estimation des prestations est de Deux Millions Vingt Huit Mille Dirhams (2.028.000,00 DH).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions

des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis boulevard Moulay youssef, Casablanca - Anfa ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le Mercredi 16 Novembre 2022 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 8595/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
CERCLE
DE KHOURIBGA
CAIDAT LAGFAF
BENI KHLEF

COMMUNE BENI KHLEF
Avis D'appel D'offre
Ouvert

N° 03 /2022
Le 06/12/2022 à 11 heures il sera procédé, dans le bureau de Mr Le Président de la Commune BENIKHLEF à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix concernant :

AMENAGEMENT DU SOUK HEBDOMADAIRE (Travaux de construction de trois toilettes publiques) à la commune de beni khlef / province khouribga.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service technique de la Commune beni khlef. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : w w w . m a r c h e s p u b l i c s . g o v . m a .

Le cautionnement provisoire est fixé à : 5.000.00 dhs (cinq mille dirhams) L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixé à: CENT TROIS MILLE QUATRE CENT VINGT HUIT DIRHAMS TTC (103.428.00 dhs TTC)

Le contenu la prestation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

1. Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du service technique au nom de Monsieur le président de la Commune Beni Khlef.

2. Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité.

3. Soit les remettre ; séance tenante ; au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

4. Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 8596/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA SANTÉ ET DE LA
PROTECTION SOCIALE
INSTITUT SUPÉRIEUR
DES PROFESSIONS
INFIRMIÈRES
ET TECHNIQUES
DE SANTÉ
REGION DE
CASABLANCA-SETTAT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 10 / 2022
SEANCE PUBLIQUE

Le 15 décembre 2022 à 10H00, il sera procédé, dans la salle de réunion de l'institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé Casablanca, sise avenue Tan-Tan, Quartier El Hank (A côté de la maison des jeunes El Hank), Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet : Entretien et nettoyage de l'institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé Casablanca et annexe Settatt (ISPITS) (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de l'unité de budget et de comptabilité de l'institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé Casablanca, sise avenue Tan-Tan, Quartier El Hank, Casablanca (A côté de la maison des jeunes El Hank), et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics :

<https://www.marchespublics.gov.ma/>
Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante Mille Dirhams (40 000,00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Deux millions six cent cinquante-six mille vingt-trois dirhams et cinquante-cinq Centimes (2 656 023,55 dhs TTC)

Le Contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les Concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé leurs plis au bureau précité ;
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, qu'il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement

de consultation.
N° 8598/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Marrakech
Safi
Province de Safi
Secrétariat Général
D.B.M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT EN
SEANCE PUBLIQUE
VENDREDI 25
NOVEMBRE 2022
N°: 86/BG/2022

Le vendredi 25 novembre 2022 à 11H30, il sera procédé au siège du Secrétariat Général de la Province de Safi, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert suivant :

- Appel d'offres ouvert N°:86/BG/2022.
- Date d'ouverture des plis : vendredi 25 novembre 2022 à 11H30.

- Objet de l'appel d'offres ouvert : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SIEGE DE LA PROVINCE DE SAFI - LOT ALUMINIUM-

- La caution provisoire est fixée à : 12 000,00 DHS (Douze Mille dirhams).

- L'estimation du Maître d'ouvrage : 762 156 DHS TTC (sept cent soixante deux mille cent cinquante six DHS TTC).

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés à la division du budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province de Safi, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 ,31 et 148 du décret n°: 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N2 °0-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la division du budget et des marchés au Secrétariat général de la Province de Safi.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la division précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8599/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Marrakech
Safi
Province de Safi

Secrétariat Général
DBM
Avis de consultation
architecturale
N°: 85/FDR/2022

Le vendredi 25 novembre 2022 à 10H30, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province de SAFI à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ayant pour objet : ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE 59 SALLES DE CLASSES A LA PROVINCE DE SAFI.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau des marchés au secrétariat général de la province de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 8 330 000 DHS(huit millions trois cent trente mille Dirhams). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100 , 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la province de Safi;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8600/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES
DIRECTION
DES DOMAINES
DE L'ETAT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
N° 12/DDE/DSI/2022

Le 25 novembre 2022 à 10 heures 30 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix concernant l'acquisition, l'installation et la mise en service d'une solution de supervision de l'infrastructure de production de la Direction des Domaines de l'Etat en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau n° 108 - 1er étage - du siège de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat. Il peut également

être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt Mille dirhams (20 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à un million neuf cent vingt mille (1.920.000,00Dhs TTC) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

1. Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma);
2. Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;

3. Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du bureau n° 108 du siège de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat ;
4. Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques et le tableau de conformité exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau n° 108, 1er étage, du siège de la Direction des Domaines de l'Etat sise Rabat, Quartier Administratif, Agdal, au plus tard le 24 novembre 2022 avant 16 h 30 min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement

de la consultation.
N° 8601/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EDUCATION
NATIONALE,
DU PRESCOLAIRE ET
DES SPORTS
Académie Régionale de
l'Education
et de Formation
Région Guelmim Oued
Noun
Direction Provinciale
de Sidi Ifni
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
82/2022/EXP-IFNI EN
SEANCE PUBLIQUE

LE 24/11/2022 à 10H00 Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de sidi ifni relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de Formation Guelmim Oued Noun, sise à : Av LALLA ABLLA Route du Port , Sidi Ifni, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offre de prix concernant :

Achat de produits alimentaires «épicerie» destinés aux établissements scolaires (DAR TALIB ET TALIBA) relevant de la direction provinciale de Sidi Ifni relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de Formation Guelmim Oued Noun situés à : la municipalité de Lakhssas, la commune Sidi Mbark, la commune Sidi Hssaine Ou Ali, la commune Ait Errkha la commune Tighirt la commune Ibder la commune Boutrouch la commune SEBT Ennabor, et la commune Anfeg

Caution provisoire : 24 000,00 DH (VINGT QUATRE Mille Dirhams 00 Cts) ESTIMATION MAX I 273 299,15 dh Un million deux cent soixante-treize mille

deux cent quatre-vingt-dix-neuf dh et 15 Cts ESTIMATION MIN 656 950,80 dh six cent cinquante six mille neuf cent cinquante dh et 80 centimes

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés à la direction provinciale De SIDI IFNI AREF GON. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés à la direction provinciale de sidi ifni aref gon.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit soumissionné électroniquement sur le portail des marchés : www.marchespublics.gov.ma.

Les échantillons, exigés par le dossier d'Appel d'offres doivent être déposés au bureau des marchés au sein de la direction provinciale sidi Ifni AREF GON, au plus tard le 23/11/2022 à 10H00 (Date et Heure limite du dépôt).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

N° 8602/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA
COMMUNE D'EL KELAA DES SRAGHNA
DIRECTION DES SERVICES
Division administrative, économique et financière
SERVICE DES RESSOURCES FINANCIERES



Avis de report de la séance d'ouverture des plis avis d'appel d'offre N°9/2022 DU 3/11/2022

Le Président de la commune d'El Kelaa Des Sraghna porte à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis ,Objet du Marché N° 09/2022 concernant :

1. Location des parkings de la ville) à partir du 01/01/2023 au 31/12/2025.
2. Location d'entrée et de stationnement au souk hebdomadaire ainsi que le parking du souk en un seul lot à partir du 01/01/2023 au 31/12/2025.
3. Location du souk hebdomadaire pour le stationnement des voitures utilisées à partir du 01/01/2023 au 31/12/2025.

Prévue le 03/11/2022 est reportée à la date du 17/11/2022.

N°8597/PA

ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITE CHOUAIB
DOUKKALI
ECOLE NATIONALE DE
COMMERCE ET
DE GESTION
EL JADIDA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 01/ENCGJ/2022

Le 24/11/2022 à 10h00, il sera procédé, au siège de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix intitulé EQUIPEMENT EN MOBILIER D'ENSEIGNEMENT DE L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires économiques de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'El Jadida sis Angle avenue ahmedchaouki et rue de Fès El Jadida, il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le présent appel d'offres est lancé en Lot unique. Le cautionnement provisoire est fixé à: Huit Mille Dirhams (8.000,00 DH). L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage s'élève à: Quatre Cent Trente Deux Mille dirhams TTC (432.000,00DH TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de l'université Chouaib Doukkali El Jadida

La documentation et les fiches techniques seront remises auservice des affaires économiques de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'El Jadida sis Angle avenue ahmedchaouki et rue de Fès El Jadida au plus tard le 23 novembre 2022 à 17h00.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des affaires économiques de l'ENCGJ sis Angle avenue ahmedchaouki et rue de Fès El Jadida.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail Marocain des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de consultation.
N° 8603/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Région SOUS-MASSA
Province de Tata
Commune de TAGMOUT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° :01/2022
(séance publique)
Il sera procédé, au bureau

du président de la commune Territoriale de TAGMOUT, le 28/11/2022 à 10:00, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert n° 01/2022 pour LA REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES RELATIVES AU PROJET DE PROTECTION DES DOUARS DE LA COMMUNE DE TAGMOUT CONTRE LES INONDATIONS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la commune de TAGMOUT – bureau d'urbanisme , environnement et de travaux ou téléchargé à partir du Portail Marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le montant de la caution provisoire est fixé à : Cinq Mille Dirhams (5.000,00 Dhs)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrages est fixée à : Quatre Cent Vingt Mille Dirhams. (420.000,00 DHS) TTC.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'urbanisme , environnement et de travaux de la commune,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la commune,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma>.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 6 du règlement de consultation, notamment la production une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément : Domaine d'activité exigé: D7 et D20, pour les concurrents installés au Maroc.

Pour les concurrents non installés au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation
N° 8604/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Beni Mellal Khenifra
Province de Beni- Mellal
Secrétariat Général
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 13/B.G/2022

Le 25/11/2022 à 11H :30mn, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Beni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix relatif à : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE FONCTIONNEMENT

DES BUREAUX DE SECRETARIAT GENERAL DES POSTES DE COMMANDEMENT RELIÉVANT DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :7.000,00 Dhs (Sept Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (257.952,00 Dhs) « Deux Cent Cinquante Sept Mille Neuf Cent Cinquante Deux Dirhams».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, telle qu'il a été complété et modifié.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés contre récépissé dans les bureaux de la province de Beni- Mellal (D.B.M./SM).
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par la voie électronique;
- Catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la D.S.I.C.G à la wilaya, avant le 24/11/2022 à 16h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.
N° 8605/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Beni Mellal Khenifra
Province de Beni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 14/BG /2022

Le 25/11/2022 à 10 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Beni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX B A T I M E N T S ADMINISTRATIFS POUR ARCHIVES AU SIEGE WILAYA REGION BENI

MELLAL KHENIFRA- PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1.500,00 dhs (Mille Cinq Cent Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 65.877,60 dhs « Soixante Cinq Mille Huit Cent Soixante Dix-Sept Dirhams, 60cts».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, telle qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Beni- Mellal (D.B.M./SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.
N° 8606/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L' INTERIEUR
PROVINCE DE FQUIH
BEN SALAH
CERCLE DE BENI
MOUSSA CHARKIA
CAIDAT DE
OULED ZMAM
CT : OULED ZMAM

Avis d'appel d'offres ouvert N° : 09 /2022 « Séance publique »

Le président de la commune d' OULED ZMAM recevra jusqu'au jour prévu pour la séance publique d'ouverture des plis qui aura lieu le 29 novembre 2022 à 11 heures au siège de la commune, les offres des prix concernant : la location du souk hebdomadaire

Ouled Zmam au titre 2023. Le cautionnement provisoire est fixé à vingt mille dirhams (20.000,00 DH). L'estimation de la location est fixée à la somme de : six cent cinquante mille dirhams (650000,00)dhs.

Les offres doivent être présentées conformément aux dispositions des articles 27,29,et 31 du décret n° 2-12- 349 du 08 jourmada1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du services des marchés de la commune ou téléchargé du portail électronique des marchés publics de l'état: www.marchespublic.gov.ma

Les concurrents peuvent :
• soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du services des marchés de la commune.
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

• Soit les envoyées par courrier portail électronique des marchés publics: www.marchespublic.gov.ma

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance avant l'ouverture des plis

• Pour tout renseignement, contacter le service précité.
N° 8607/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE FQUIH BENT
CERCLE DE BENI MOUSSA
CAIDAT DE ZMAM

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N°: 2/2022(Séance Publique)

Le 21/11/2022 à 11h, il sera procédé au bureau du président de la commune territoriale ELKODIA ELBIDA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix relatif aux TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN SER VOIRIE DU JOURNALE EL-BEDDT et EL-Koudia El-Beida province de Tazoukhat. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau du président de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de (60.000,00 Dhs) sixante mille dhs.

L'estimation du coût des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : deux millions quatre vingt-neuf mille trois cent vingt quatre dirhams 00 Cts (2099324.80 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29, 31 et 198 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent:

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la C-T EL KODIA EL BIDA.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau DU président.
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Pour les concurrents au Maroc doivent fournir un certificat de qualification et de classification indiquée ce dessous

niveau	qualification	classe
C	C1	4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 4 du règlement de la consultation.
N°8608/PA



Clap de fin pour le procès Neymar après la volte-face du parquet

La justice espagnole a mis lundi en délibéré sa décision au procès des irrégularités présumées ayant entouré le transfert au FC Barcelone en 2013 de Neymar, dont l'horizon s'est éclairci après la volte-face du parquet, qui a décidé de retirer ses accusations.

Invités à prendre la parole une dernière fois lundi soir, au dernier jour d'un procès de deux semaines très médiatisé devant le tribunal de Barcelone, ni la star brésilienne ni ses parents n'ont souhaité s'exprimer.

Connecté par visioconférence, l'attaquant du Paris Saint-Germain, pull noir et écouteurs blancs sur les oreilles, a répondu "non, merci" à l'invitation du président du tribunal, qui l'avait autorisé à intervenir à distance, quinze jours après son audition devant le tribunal.

Seuls les anciens présidents du Barça Sandro Rosell et Josep Maria Bartomeu, jugés aux côtés de Neymar, de ses parents et d'un ancien dirigeant du club brésilien de Santos, Odilio Rodrigues Filho, ont brièvement pris la parole, pour se déclarer une nouvelle fois innocents.

A l'issue de cette dernière journée d'audience, les magistrats ont mis leur décision en délibéré, sans donner de date à ce stade pour leur jugement. Ce dernier pourrait cependant ne pas intervenir avant plusieurs semaines.

Cette dernière journée d'audience est survenue après un coup de théâtre vendredi, lorsque le procureur Luis Garcia a annoncé retirer l'accusation contre tous les prévenus et

pour tous les faits" dans ce dossier vieux de plusieurs années.

Le parquet avait initialement requis deux ans de prison et dix millions d'euros d'amende pour corruption à l'encontre de la star brésilienne du Paris SG, faisant siennes les accusations de la société brésilienne DIS, qui assure avoir été escroquée durant ce transfert.

Mais le procureur a finalement estimé que les accusations de DIS "n'étaient pas construites sur des preuves" mais "sur des présomptions" et que le dossier relevait de la justice civile et non pénale.

Ce revirement a mis en lumière de profondes divergences au sein du parquet espagnol sur ce dossier complexe instruit à l'origine par des procureurs madrilènes avant que Barcelone ne récupère l'affaire.

L'accusation repose désormais uniquement sur DIS, qui représente dans ce procès l'"accusation particulière" - un statut juridique permettant à la victime présumée du délit de requérir des peines.

Intervenant lundi devant le tribunal, l'avocat de DIS, Eliseo Martínez, a dénoncé le changement de posture du parquet.

"Nous ne partageons pas" sa vision "car si tel était le cas, le procès n'aurait pas eu lieu", a-t-il dit. DIS, pour sa part, a toutefois réduit de moitié la peine requise contre Neymar à deux ans et demi de prison contre cinq avant l'ouverture du procès.

Les avocats de Neymar ont réclamé de leur côté la condamnation



de la société brésilienne à payer les frais de justice, l'accusant d'avoir été "de mauvaise foi".

Détentriche de 40% des droits de Neymar lorsque celui-ci évoluait à Santos, DIS a porté l'affaire en justice en 2015, affirmant que le Barça, Neymar et sa famille, puis Santos dans un deuxième temps, s'étaient alliés pour dissimuler le montant réel du transfert et "l'escroquer".

Elle leur reproche aussi de ne pas l'avoir informée de l'existence d'un contrat d'exclusivité signé en 2011 entre la star brésilienne et le Barça, qui a faussé - selon elle - le mercato.

Le Barça a initialement chiffré le coût du transfert à 57,1 millions d'euros (40 millions pour Neymar et sa famille et 17,1 pour Santos) mais la justice espagnole estime qu'il a en réalité coûté au moins 83 millions.

La société d'investissement brésilienne, qui a touché 6,8 millions d'euros sur les 17,1 officiellement versés au club brésilien, réclame 35 millions d'euros de dédommagement.

Le joueur, qui emmènera le Brésil lors de la Coupe du monde au Qatar, a affirmé lors du procès ne pas "se souvenir" d'avoir participé aux négociations de l'accord d'exclusivité de

2011, assurant s'en être remis aux choix de son père et avoir signé ce que ce dernier lui disait de signer.

Le père de Neymar a soutenu de son côté que ce n'était pas à lui mais à Santos d'informer DIS de l'existence de négociations autorisées, selon lui, par le club brésilien dans une lettre.

Ce procès a été surnommé "Neymar 2", "Neymar 1" désignant l'affaire de fraude fiscale dérivant de ce même transfert qui s'était conclue en 2016 par un accord entre le parquet et le Barça, qui avait accepté de payer une amende de 5,5 millions.

Le retour diesel de Kimpembe avec le PSG



Après sept semaines d'absence, Presnel Kimpembe a retrouvé le Paris Saint-Germain, au meilleur moment pour soigner une défense qui tanguait, avant un match pour la première place de son groupe en Ligue des champions, mercredi à Turin (21h00), avec la Coupe du monde en vue.

Fautif sur deux des trois buts de Troyes (4-3), samedi, "Presko" a vécu une première titularisation difficile,

après un galop d'essai aisé d'un quart d'heure contre le Maccabi Haïfa (7-2)...

"C'est un match de rentrée", tempère Christophe Galtier, "cela faisait six ou sept semaines qu'il n'avait pas joué même s'il avait participé à la victoire de mardi. Il a évidemment des problèmes de repères et de confiance aussi dans ses courses après une blessure musculaire assez importante" aux ischio-jambiers gauches.

"C'est un match de reprise dans un contexte où notre défense n'a pas été énormément aidée", ajoute l'entraîneur.

En effet, le champion du monde, blessé le 10 septembre contre Brest, s'est loupé contre l'Estac: il intervient trop tard sur le premier but de Mama Baldé et son marquage sur l'attaquant aubois est trop lâche sur le deuxième but.

Il lui faudra retrouver des repères, dans une défense passée de trois à deux centraux pendant son absence, et le rythme de la compétition.

Kimpembe illustre à son corps défendant les problèmes de la défense

parisienne qui devra résister aux Turinois, éliminés de la Ligue des champions mais encore en course pour la Ligue Europa par le biais de la troisième place.

Cinq buts encaissés dans la semaine, "certes on en a marqué onze, mais c'est beaucoup trop", grogne Galtier. "On a été complètement ouvert, dans un très gros déséquilibre, et on a été mis en danger".

La recherche de l'équilibre est la quadrature du cercle au PSG. Pour profiter du formidable potentiel offensif de son attaque Lionel Messi, Neymar, Kylian Mbappé, le onze prend toujours des risques, que la défense soit à trois ou à quatre.

Kimpembe revient dans l'équation, aux côtés de Marquinhos et Sergio Ramos, mais aussi de Danilo Pereira, en phase de reprise et candidat pour le voyage à Turin, et le polyvalent Nordi Mukiele.

Avoir à disposition "Marqui", Ramos et Kimpembe "m'impose de faire des choix, mais faciles à faire quand on a trois joueurs de ce niveau-

là", assure Galtier. "C'est un grand privilège pour un entraîneur d'avoir de tels joueurs".

"+Kim+ est spécifique gaucher, il est une valeur ajoutée, notamment dans la façon de construire le jeu très bas", ajoute le coach.

Galtier rappelle aussi que la convalescence a été longue pour "Presko": "Il a eu une blessure importante, c'était difficile les premiers jours pour lui sur un plan mental. Mais dès qu'il est revenu sur le terrain pour travailler la course, j'ai vu un +Kim+ très concentré, motivé, à l'écoute de son corps pour ne pas brûler les étapes".

Retrouver la pelouse du Parc pour les onze dernières minutes, plus le temps additionnel, contre Haïfa, a donc été un soulagement.

"Cela faisait un moment que je n'étais pas sur le terrain, cela m'a fait chaud au coeur de revenir et de célébrer, ça me rappelait mes premiers pas en professionnel", a raconté Kimpembe à Téléfoot.

"Quand t'es éloigné des terrains pendant six semaines, tu n'as pas vrai-

ment de vie sociale avec l'équipe", regrette-t-il.

Il était surtout tennillé par la trouille de rater le Mondial. "Oui, j'ai eu peur", confesse-t-il, "avec tous les matches qu'on enchaîne, on se pose la question tout de suite, c'est dans un coin de la tête". Mais "Presko" est bien de retour!

Ligue des champions

Ci-dessous le programme de la 6ème journée, prévue ce soir, de la phase de poules de la Ligue des champions :

Mercredi à 18h45
Real Madrid-Celtic Glasgow
Shakhtar Donetsk-RB.Leipzig
Mercredi à 21h00
AC Milan-Salzburg
Chelsea-D.Zagreb
FC.Copenhague-B.Dortmund

Juventus-Paris-Saint Germain
Maccabi Haïfa-Benfica
Manchester City-FC Séville

L'ASFAR et la RSB visent la phase des groupes en C2 continentale

L'ASFAR et la RSB disputeront ce mercredi en déplacement les matches aller du tour de 32ème de finale de la Coupe de la CAF, ultime étape avant la phase des poules.

Ainsi et à partir de 17 heures au stade 26 Mars à Bamako, l'ASFAR aura à se mesurer à l'équipe malienne de Djoliba, tandis que du côté du stade Mustapha Benjanane, la RSB, tenante du titre, affrontera le club tunisien de Monastir.

Pour rappel, en Ligue des champions, le football national sera représenté en phase des groupes par les deux clubs casablancais, le Wydad, champion sortant, et le Raja.

22^{ème} semi-marathon international de Laâyoune

Le 22ème semi-marathon international de la ville de Laâyoune, initié par le club Chabab Sakia El Hamra d'athlétisme, aura lieu le 6 novembre courant.

Organisé sous le Haut Patronage de S.M le Roi Mohammed VI, ce rendez-vous connaîtra la participation d'athlètes de différents pays, dont l'Éthiopie, l'Érythrée, le Kenya, la France, l'Espagne, la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Bahreïn, outre les athlètes marocains, indique un communiqué des organisateurs.

Placée sous l'égide de la Fédération Royale marocaine

d'athlétisme et de la Ligue régionale d'athlétisme, cette édition est initiée dans le cadre des festivités marquant la célébration de l'anniversaire de la glorieuse Marche Verte.

Pour cette 22e édition, le comité d'organisation envisage une course pour les jeunes de moins de 16 ans sur une distance de 3 km, en plus d'une épreuve de 5 km au profit des élèves et étudiants des instituts et établissements universitaires, l'objectif étant d'encourager cette catégorie à pratiquer l'athlétisme et de rapprocher le sport des générations montantes.

Organisation du 10^{ème} Challenge international SAR Moulay El Hassan et 9^{ème} Challenge international de la Marche Verte de cyclisme



D.R.

Dans le cadre des festivités du peuple marocain marquant le 47e anniversaire de la glorieuse Marche

Verte, la Fédération Royale marocaine de cyclisme (FRMC), organise, sous le Haut Patronage de S.M le Roi Mohammed VI, la dixième édition du

Challenge international de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et la neuvième édition du Challenge international de la Marche Verte du 3 au

11 novembre courant.

La neuvième édition du Challenge international de la Marche Verte comporte trois courses entre les villes de Laâyoune-Boujdour le 3 novembre "Grand Prix Sakia El Hamra", Laâyoune-Tarfaya le 5 novembre "Grand Prix Oued Eddahab" et Laâyoune-Marsa en circuit fermé le 6 novembre "Grand Prix Al Massira".

Après la neuvième édition du Challenge international de la Marche Verte, aura lieu la dixième édition du Challenge international de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, prévue du 8 au 11 novembre dans la région de Guelmim Oued Noun.

Trois trophées en trois étapes seront disputés lors de cette édition : le Trophée Princier (1ère étape Guelmim -Tan Tan -125,4 km, le 8 novembre), le Trophée de l'anniversaire de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan (2e étape Guelmim- Sidi Ifni -121,5 km, le 10 novembre) et le Trophée de la Maison Royale (3e étape Guelmim- Sidi Ifni -Tiznit- 130,5 km, le 11 novembre).

Le Challenge international de

SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan constitue une vitrine qui valorise les atouts touristiques du pays ainsi que ses richesses culturelles, d'autant plus qu'il confirme une fois de plus que le Royaume du Maroc est un véritable havre de paix et une terre d'hospitalité, de dialogue, de tolérance et de coexistence.

Outre le Maroc, représenté par trois sélections (nationale, régionale et olympique), la 10e édition du Challenge international de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et la 9e édition du Challenge international de la Marche Verte, verront la participation des équipes nationales des Emirats Arabes Unis, du Sultanat d'Oman, de Mauritanie et du Cameroun, ainsi que des équipes d'Allemagne, des Pays-Bas, de Slovaquie, des Emirats Arabes Unis et du Maroc (Sidi Ali Unlock).

A rappeler que SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan avait donné le 7 mai 2012 à Rabat le coup d'envoi officiel de la troisième édition de ce prestigieux challenge cycliste international portant le nom de Son Altesse Royale.

Double test ouzbek pour l'EN de futsal

La sélection marocaine de futsal disputera deux confrontations amicales face à son homologue de l'Ouzbékistan, les 7 et 8 novembre au Complexe Mohammed VI de Football à Maâmoura (banlieue de Salé).

Ces deux rencontres servent de préparation pour les Lions de l'Atlas en prévision des

prochaines échéances, écrit la Fédération royale marocaine de football sur son site web.

Les hommes de l'entraîneur national Hicham Dguig avaient disputé, lors du mois d'octobre, deux matches amicaux face au Brésil, au cours desquels ils ont fait match nul lors du premier (0-0) et perdu le second (4-1).

Ligue des champions féminine

Le club congolais du TP Mazembe a pris le meilleur sur la formation égyptienne de Wadi Degla (1-0), lundi soir au Grand stade de Marrakech, lors de la première journée (groupe B) de la Ligue des Champions féminine de la CAF (Maroc-2022).

Plus tôt, l'équipe sud-africaine de Mamelodi Sundowns (tenante du titre) a battu les Nigériennes de Bayelsa Queens par 2 buts à 1.

Au terme de cette journée, Mamelodi Sundowns est en tête avec 3 points, aux côtés du TP Mazembe, alors que Wadi Degla et Bayelsa Queens occupent la dernière loge

avec 0 point à leur compte.

Lors de la deuxième journée, prévue jeudi, Mamelodi Sundowns retrouvera Wadi Degla, alors que TP Mazembe sera opposé à Bayelsa Queens.

À noter que l'ASFAR jouera, ce soir à partir de 20h00 au stade Moulay El Hassan à Rabat, l'équipe zambienne de Green Buffaloes FC pour le compte de la seconde journée du groupe A. L'ASFAR s'était imposée lors de la première journée par 1 à 0 sur le club tanzanien de Simba Queens (1-0) qui affrontera aujourd'hui à 17 heures la formation libérienne de Determined Girls FC.

Jeux de la Francophonie

Les footballeurs et basketteuses marocains connaissent leurs adversaires

La sélection marocaine de football (tenante du titre) a hérité du groupe D, aux côtés de la Côte d'Ivoire, du Liban, et de la Guinée pour les prochains Jeux de la Francophonie (Kinshasa-2023), prévus du 28 juillet au 6 août en République démocratique du Congo, alors que les basketteuses nationales figurent dans la poule B avec la France, la Côte d'Ivoire et Madagascar.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) et le Comité national des IXes Jeux de la Francophonie (CNJF) ont organisé samedi à Kinshasa les tirages au sort des deux disciplines.

A l'issue du premier tour, les premiers des poules se retrouveront pour les demi-finales qui dégageront par la suite les deux finalistes.

La compétition aura lieu du 28 juillet au 6 août 2023 et comprendra d'autres disciplines sportives.

Voici, par ailleurs, les résultats du tirage effectué en présence des ambassadeurs des Jeux

de la Francophonie, le basketteur Didier Mbenga et le footballeur Claude Makelele, supervisés par les délégués techniques de la FIFA, sory Diabaté et de la FIBA, Kosta Illiev.

Football (version masculine U20)

Groupe A : RDC, Canada, République du Congo, Madagascar

Groupe B : France, Niger, Tunisie, Burkina Faso

Groupe C : Sénégal, Bénin, Mauritanie, Cameroun

Groupe D : Maroc, Côte d'Ivoire, Liban, Guinée

Basketball (version féminine, 18-25 ans)

Groupe A : RDC, Liban, Guinée, République du Congo

Groupe B : France, Côte d'Ivoire, Maroc, Madagascar

Groupe C : Canada-Québec, Sénégal, Bénin, Haïti

Groupe D: Fédération Wallonie, Bruxelles, Cameroun, Tunisie, Tchad.

Climat: Des scientifiques passent à l'action radicale

Lauranne Gateau n'est pas devenue spécialiste de l'écologie tropicale avec l'idée de se retrouver assise dans une rue commerçante allemande, en blouse, une main collée au sol.

Mais rester dans son laboratoire ne suffisait plus à cette scientifique française de 34 ans, convaincue que l'urgence climatique nécessite un engagement plus radical.

C'est ainsi que la jeune femme a pris cette semaine la direction de Munich, au sud de l'Allemagne, pour retrouver d'autres activistes membres du groupe "Scientist Rebellion", qui revendique un millier de membres dans le monde, à la double casquette de scientifiques et de militants écologistes.

Entre les showrooms rutilants des marques automobiles Mercedes-Benz et Cupra, dans la deuxième métropole allemande, ils ont choisi leur carrefour avec soin.

En blouse blanche, ils sont une quinzaine, originaires des Etats-Unis, d'Allemagne, de France ou d'Espagne, à se précipiter dès que le feu piéton passe au vert, s'enduire les mains de colle et les poser sur le sol

pour bloquer la circulation pendant plusieurs heures dans l'une des rues les plus fréquentées.

Pour Lauranne Gateau, c'est une première. "Je ne veux pas être ici, j'ai peur des conséquences (...)" mais nous sommes désespérés", martèle la jeune femme, une main collée sur le sol, l'autre tenant une banderole.

Il y a un an, elle a quitté son travail pour se dédier à la lutte contre le réchauffement climatique. "Je ne faisais que compter les arbres morts, je comptais les sécheresses, je comptais les inondations. Je ne veux pas faire ça !", insiste la trentenaire.

"En tant qu'écologiste, vous ne faites que compter les morts. Vous ne faites que compter les hectares de terres brûlées. Ce n'est pas possible, nous devons arrêter cela avant que notre planète entière ne s'effondre", ajoute-t-elle.

Sous l'oeil de plusieurs dizaines de policiers, les scientifiques se donnent du courage en lançant des slogans taillés sur mesure : "Vous ne pouvez pas négocier avec la physique !", "Ecoutez la science !".

Le groupe Scientist Rebellion a été créé en 2020 par deux doctorants



en physique du St Andrews College en Ecosse, sur le modèle des militants d'Extinction Rebellion qui font parler d'eux depuis quelques années pour leurs actions de désobéissance civile.

En Allemagne, les blocages de rue et actions coup de poing se sont amplifiés depuis un an, et encore davantage à l'approche de la COP27 qui se tiendra du 6 au 18 novembre.

Depuis le début du mois, les scientifiques ont, entre autres, mani-

festé devant le ministère des Finances à Berlin, pénétré brièvement dans le hall d'entrée de la société de gestion d'actifs Blackrock à Munich et passé près de 48 heures collés à des véhicules dans la salle d'exposition du constructeur de bolides Porsche à Wolfsburg, berceau du groupe Volkswagen.

Dimanche dernier, deux militants d'un autre groupe ("Dernière génération") ont aspergé de purée de pommes de terre la vitre protégeant

une peinture de Monet dans un musée près de Berlin.

Sac à dos posé à ses côtés, Sylvain Kuppel, 36 ans, laisse deux policiers enduire sa main d'eau savonneuse avec un pinceau afin de la décoller. Ce Français spécialiste du cycle de l'eau a pris plusieurs jours de congé dans l'Institut de recherche qui l'emploie pour participer aux actions en Allemagne.

Devant l'urgence climatique, il assure avoir "beaucoup plus peur de ce qui va nous arriver" que des conséquences de ces actes. "En tant qu'humain, je ne peux qu'être terrifié", lâche-t-il, au bord des larmes.

Sur le trottoir, Alexander Grevel, 34 ans, observe la scène. Le biochimiste allemand a mis sa carrière universitaire en pause. Il participe, ce jour-là, à l'organisation du blocage.

"Fonder un nouveau parti politique prend trop de temps, la désobéissance civile est le meilleur moyen pour nous faire entendre", assure-t-il, fort de son expérience de candidat lors de récentes élections régionales en Allemagne.

"Nous n'avons plus beaucoup de temps", assure-t-il.

Recettes

Glace au café



Ingrédients :
4 jaunes d'œufs
25 cl de lait (ou bien de la crème 35% pour une glace plus veloutée)
25 cl de crème fraîche
130 g de sucre
2 cuillère(s) à soupe de café soluble
ou 3 cuillère(s) à soupe de café très fort

Préparation :

Pour réaliser la glace au café :
Battre les jaunes d'œufs avec le

sucré et le café.

Diluer doucement avec le lait (ou la crème...) chaud en tournant.

Faire épaissir sur feu doux sans laisser bouillir, puis laisser refroidir avant d'y mélanger la crème battue en chantilly.

Faire glacer dans votre sorbetière.

Conservé la glace au café au congélateur jusqu'au moment de servir.

Et pour d'autres délices glacés, consultez notre carte des desserts !

L'Aye-aye rejoint la bande des mangeurs de crottes de nez

Quand des scientifiques ont pris sur le fait et en vidéo un Aye-aye utilisant les huit centimètres de son étrangement fin majeur pour se curer le nez, ils se sont posé une question plus générale: pourquoi certains animaux mangent leurs propres crottes de nez.

L'Aye-aye, un petit lémurien nocturne doté de grandes oreilles et vivant à Madagascar, est devenu le 12e primate connu pour pratiquer ce genre d'exploration nasale. Il s'y trouve en noble compagnie, avec rien moins que le gorille, le chimpanzé, le macaque, et bien entendu l'Homme.

Les chercheurs ont découvert la chose "par chance", a dit à l'AFP Anne-Claire Fabre, professeure-assistante à l'Université suisse de Berne et première auteure de l'étude parue cette semaine dans la revue *Zoology*.

Elle a remarqué la chose sur la vidéo d'une femelle nommée Kali, filmée au Centre des lémuriens Duke, en Caroline du Nord (Etats-unis), en 2015.

On y voit l'animal "introduire complètement son majeur extra-long, maigre et très mobile dans sa cloison nasale avant de lécher le mucus récolté", explique-t-elle.

Toutes les espèces adeptes de la chose ont pour ce faire de "fines capacités de manipulation", remarque la chercheuse. Le doigt du milieu de l'Aye-aye, outre sa longueur et sa finesse, est doté d'une seule jointure médiane, qu'il

utilise pour toquer les branches, à la recherche des larves qui se cachent à l'intérieur.

La première chose que s'est demandée la chercheuse en regardant la vidéo a été de savoir jusqu'où l'animal introduisait son appendice. Pour le voir, la chercheuse qui a aussi un poste au Muséum d'Histoire Naturelle de Londres, a analysé un crâne d'Aye-aye au scanner.

Avant d'en conclure que son doigt arrivait sans doute jusque dans la gorge. "Il n'y a pas d'autre possibilité. Sinon ce serait directement dans le cerveau, et il en mourrait", dit Mme Fabre.

Mais quant à savoir pourquoi l'Aye-aye, et certains primates, mangent leurs crottes de nez, c'est une autre paire de manches. Les chercheurs ont revu la littérature scientifique sur le sujet, qui se

contente "pour l'essentiel d'en faire un sujet de blagues", selon elle.

Une étude a suggéré que cette pratique pouvait disséminer des bactéries de façon nocive. Une autre en revanche a conclu que l'absorption de mucus pouvait empêcher des dépôts de bactéries sur les dents.

Alors pourquoi y-a-t-il aussi peu de recherche sur le sujet? "Je crois qu'on n'a pas cherché à en savoir plus parce qu'on a juste trouvé ça dégoûtant", dit Mme Fabre. Ce qui est surprenant car il existe beaucoup de recherche sur la coprophagie, qui consiste à ingérer ses excréments.

L'Aye-aye, quant à lui, est une espèce en grand danger de disparition, car il est perçu comme un animal portant un mauvais sort, selon la chercheuse.

